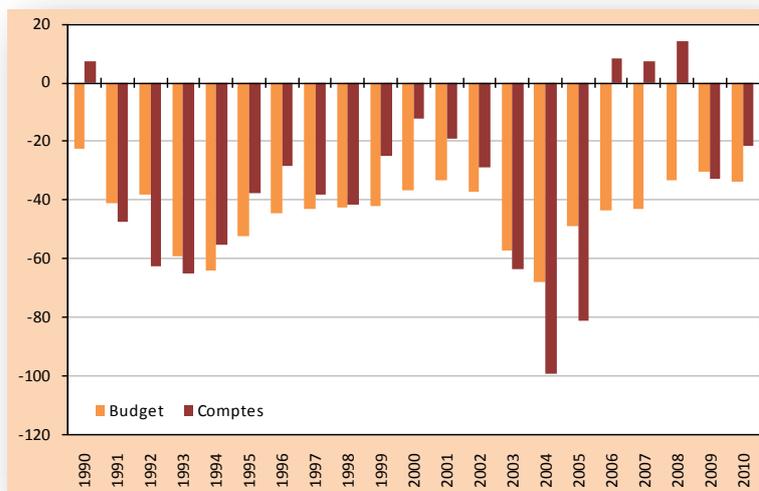


COMPTES 2010 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Mars 2011

Département de l'économie

Service de statistique

Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Service financier
Service des communes

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
1. INTRODUCTION	6
2. DONNÉES FINANCIÈRES	8
2.1 Vue d'ensemble	8
2.2 Compte de fonctionnement	9
2.3 Compte des investissements	11
2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen	13
2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement	16
2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement	19
2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	21
2.8 Bilan	24
3. INDICATEURS FINANCIERS	26
3.1 Degré d'autofinancement	26
3.2 Capacité d'autofinancement	28
3.3 Quotité des intérêts	30
3.4 Quotité de la charge financière	32
3.5 Degré de couverture des charges	34
3.6 Degré de couverture des revenus déterminants.....	36
3.7 Poids des intérêts passifs.....	38
3.8 Effort d'investissement.....	40
3.9 Dette par habitant	42
TABLEAUX ANNEXES	44
PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	53
PLAN COMPTABLE DU BILAN	54
LEXIQUE	55

AVANT-PROPOS

Une convalescence qui incite à la prudence

En février 2010, le Grand Conseil a adopté le rapport 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat. C'est un acte politique fort car ce programme a pour ambition de résorber le déficit structurel des finances cantonales et de permettre à notre région de relever les défis qui l'attendent. En août et en septembre de la même année, la volonté de réforme des autorités cantonales s'est manifestée sur deux autres dossiers tout aussi importants et qui définissent le cadre d'un nouveau contrat social avec les entreprises: la réforme de la fiscalité des entreprises et l'accueil des enfants.

Le Conseil d'Etat tire aujourd'hui déjà un premier bilan positif de ces importants projets, un bilan qui laisse augurer de perspectives réjouissantes pour l'avenir. En effet, sans tenir compte des opérations de bouclage, les comptes 2010 présentent une diminution des charges de 1,5% par rapport aux comptes 2009. Ce résultat positif, qui découle directement de l'effort consenti dans le cadre fixé par le frein aux dépenses, démontre que notre canton parvient à mieux maîtriser l'évolution de ses charges. Par ailleurs, la progression de l'impôt sur les personnes morales, enregistrée entre les comptes 2009 et les comptes 2010, constitue un signe que la révision de la fiscalité des entreprises est à même de déclencher une dynamique positive, qui ouvre des perspectives concrètes pour une réforme de la fiscalité des particuliers.

Nous avons aujourd'hui une opportunité unique de projeter le canton dans cette Suisse des agglomérations en devenir et de participer activement à sa construction, à l'image de ce que nous entendons réaliser avec des projets phares comme Microcity et le Transrun. Mais il nous faut poursuivre nos efforts pour consolider durablement notre situation financière et notre assiette fiscale. Notre canton est convalescent et nous devons tout mettre en œuvre pour éviter la rechute.

Les indicateurs financiers de la présente brochure fournissent à cet effet des informations précieuses pour apprécier la situation en toute lucidité. Ils mettent en évidence l'inquiétante érosion des recettes fiscales des personnes physiques. Une érosion que le Conseil d'Etat entend combattre par le projet de réforme qu'il a mis en consultation le 9 mars 2011 (www.ne.ch/avenir). Il démontre que les efforts consentis pour entretenir le patrimoine et financer de nouveaux projets restent insuffisants. Notre canton, pour retrouver une capacité d'autofinancement, doit apprendre à agir sur ses dépenses de fonctionnement afin d'élargir sa marge de manœuvre en matière d'investissement. Un constat d'autant plus important dans la perspective du Transrun.

Avec les opérations de bouclage conséquentes que le Conseil d'Etat a dû consentir, le bilan global des comptes 2010 de l'Etat reste déficitaire. Ce n'est pas le cas d'autres cantons qui parviennent à absorber facilement des opérations de cette importance. Ceux-là montrent la voie. Enfin, la hausse des dépenses de transferts se poursuit avec, depuis 2000, une croissance annuelle moyenne de 4,1%, contre 3,2% pour les dépenses globales sur la même période. Ce constat vient confirmer la nécessité de réformer la gouvernance des partenariats, comme les autorités politiques neuchâteloises s'y sont précisément engagées en 2009, dans leur rapport sur le redressement et la réforme de l'Etat.

La lecture des indicateurs financiers que nous avons le plaisir de vous remettre constitue donc un tableau de bord qui nous permet d'apprécier notre situation financière de manière objective et suivie. Elle démontre que notre canton est sur la voie du redressement, que les efforts consentis depuis l'introduction du frein à l'endettement commencent à porter leurs fruits, mais que nous ne devons pas les relâcher si nous voulons en consolider les bénéfices dans la durée

Jean Studer, conseiller d'Etat
Chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

1. INTRODUCTION

Considérations générales

L'évolution récente de la gestion des collectivités publiques est caractérisée par l'introduction de mécanismes de frein à l'endettement, l'harmonisation des modèles comptables et l'examen attentif que portent les instituts financiers à la santé financière des dites collectivités. La bonne maîtrise des données et indicateurs financiers est donc devenue indispensable au pilotage d'une administration. Non seulement la présentation des comptes mais aussi les indicateurs de santé financière deviennent communs à toutes les collectivités publiques. En regard de ces développements, le Conseil d'Etat a souhaité disposer d'un outil de pilotage adéquat pour illustrer et comparer la santé financière des collectivités publiques neuchâtelaises et permettre des comparaisons avec les autres cantons suisses.

Jusqu'à l'année 2008, les statistiques financières étaient publiées dans les rapports à l'appui des comptes et des budgets ainsi que dans les rapports de gestion. Elles ne donnaient lieu à aucune communication particulière, alors même qu'elles contiennent des informations précieuses pour le pilotage de l'Etat et des communes en matière de politique financière. Fort de ce constat, une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009. Le présent rapport est le deuxième à paraître sous cette forme. Il accompagne le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les comptes de l'Etat pour l'exercice 2010, du 21 février 2011.

Nous rappelons que cette publication regroupe les tableaux, graphiques et indicateurs financiers utilisés communément par les collectivités pour mesurer leur santé financière. Les informations sont disponibles sur Internet, également sous la forme de cartes, pour les données communales. Ces dernières sont actualisées chaque automne suite à l'adoption des comptes communaux. Afin de faciliter la lecture, un lexique est à disposition en fin de document.

Source des données cantonales et remarques

Les données financières 2010 proviennent du rapport annuel des comptes du 21 février 2011. Ce rapport présente la situation après les opérations de clôture proposées par le Conseil d'Etat. Celles-ci sont particulièrement importantes en 2010 (54,9 millions) et certaines, dont la provision pour la brèche de financement fédéral des universités en 2012 suite au passage au principe d'échéance de la Confédération dans ce domaine (24 millions), doivent encore être approuvées par l'autorité législative. Les chiffres 2010 peuvent donc encore être amendés par le Grand Conseil lors de la session dévolue à l'approbation des comptes (26 et 27 avril 2011).

Il est important de rappeler que les années 2005 et 2006 ont été marquées par des opérations comptables extraordinaires ayant eu des incidences importantes. En 2005, la Banque nationale suisse (BNS) a effectué des versements extraordinaires aux cantons suite à la vente d'or excédentaire. L'Etat de Neuchâtel a reçu à ce titre un montant de 425,8 millions de francs. L'exercice 2006, a marqué le passage au principe d'échéance, les dépenses étant dorénavant comptabilisées au moment où elles sont engagées et les recettes lorsqu'elles sont facturées (ce qui a induit des effets de rattrapage et des comptabilisations à double). Pour une meilleure comparabilité dans le temps, il n'a pas été tenu compte de ces incidences lors du calcul des indicateurs financiers. C'est également en principe le cas pour les présentations graphiques des données financières de la deuxième partie. Sauf indication contraire, les montants sont donc considérés sans Or BNS et avant principe d'échéance. Les tableaux à la fin du document précisent encore les montants avant et après comptabilisation de ces opérations extraordinaires.

Les données financières utilisées pour les comparaisons intercantionales sont celles du Groupe d'études pour les finances cantonales (Fachgruppe für kantonale Finanzfrager – FkF) qui sont publiées sur le site Internet de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Les comparaisons intercantionales doivent être interprétées avec prudence. Même si les modèles comptables ont tendance à s'harmoniser, des spécificités entre cantons existent toujours. Une comparaison des tendances dans la durée doit plutôt être privilégiée. Les cantons retenus (FR - VS - SO - LU - SG) pour comparer graphiquement les indicateurs financiers l'ont été sur la base de plusieurs similitudes avec le canton de Neuchâtel. Mentionnons la taille, la division du territoire en régions distinctes, l'importance du tissu industriel (secteur des machines-outils) et des exportations ou encore les processus de réforme et de redressement des finances ayant déjà été entrepris dans ces cantons.

Les indicateurs financiers de l'Etat de Neuchâtel peuvent présenter des différences selon qu'ils soient calculés sur la base des données financières internes (rapport des comptes) ou sur la base des chiffres du FkF. Ces écarts ne s'expliquent pas par des

chiffres différents entre les deux sources mais par les masses comptables à disposition pour effectuer les calculs. En effet, les données cantonales publiées par le FkF ne mentionnent pas chaque groupe de charges et de revenus, au contraire des données disponibles par le biais du rapport des comptes. Pour prendre un exemple, les données relevant du FkF englobent les subventions à redistribuer avec d'autres catégories (en l'occurrence parts à des recettes sans affectation, dédommagements et subventions acquises), il n'est donc pas possible de soustraire celles-ci du total des revenus pour calculer les revenus déterminants.

Les chiffres concernant la dette des cantons sont calculés par l'Administration fédérale des finances (AFF) et édités dans le nouveau recueil "Statistique financière 2008 de la Suisse" par l'Office fédéral de la statistique (OFS). A noter que la statistique financière a été entièrement révisée durant l'exercice 2008. Elle est dorénavant établie selon le "modèle SF" qui repose sur le plan comptable et sur la classification fonctionnelle du deuxième modèle comptable harmonisé des cantons et des communes (MCH2). Comme auparavant, les données définitives (rapport annuel) sont toujours publiées à l'automne avec un décalage de deux ans. Pour l'indicateur de la dette par habitant, les informations ont été obtenues auprès de l'AFF.

Source des données communales

Les données financières des communes proviennent des rapports des comptes communaux approuvés par les Conseils généraux des différentes communes, après examen par le service des communes et approbation par le département de la justice, de la sécurité et des finances. Les indicateurs financiers harmonisés ont été définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, laquelle publie chaque année ces indicateurs consolidés par canton. La situation des communes diffère de celle de l'Etat en ce sens qu'elles ne sont pas autorisées à présenter un déficit budgétaire supérieur à la fortune de la commune. Aucune d'entre elles ne présente de découvert au bilan.

2. DONNÉES FINANCIÈRES

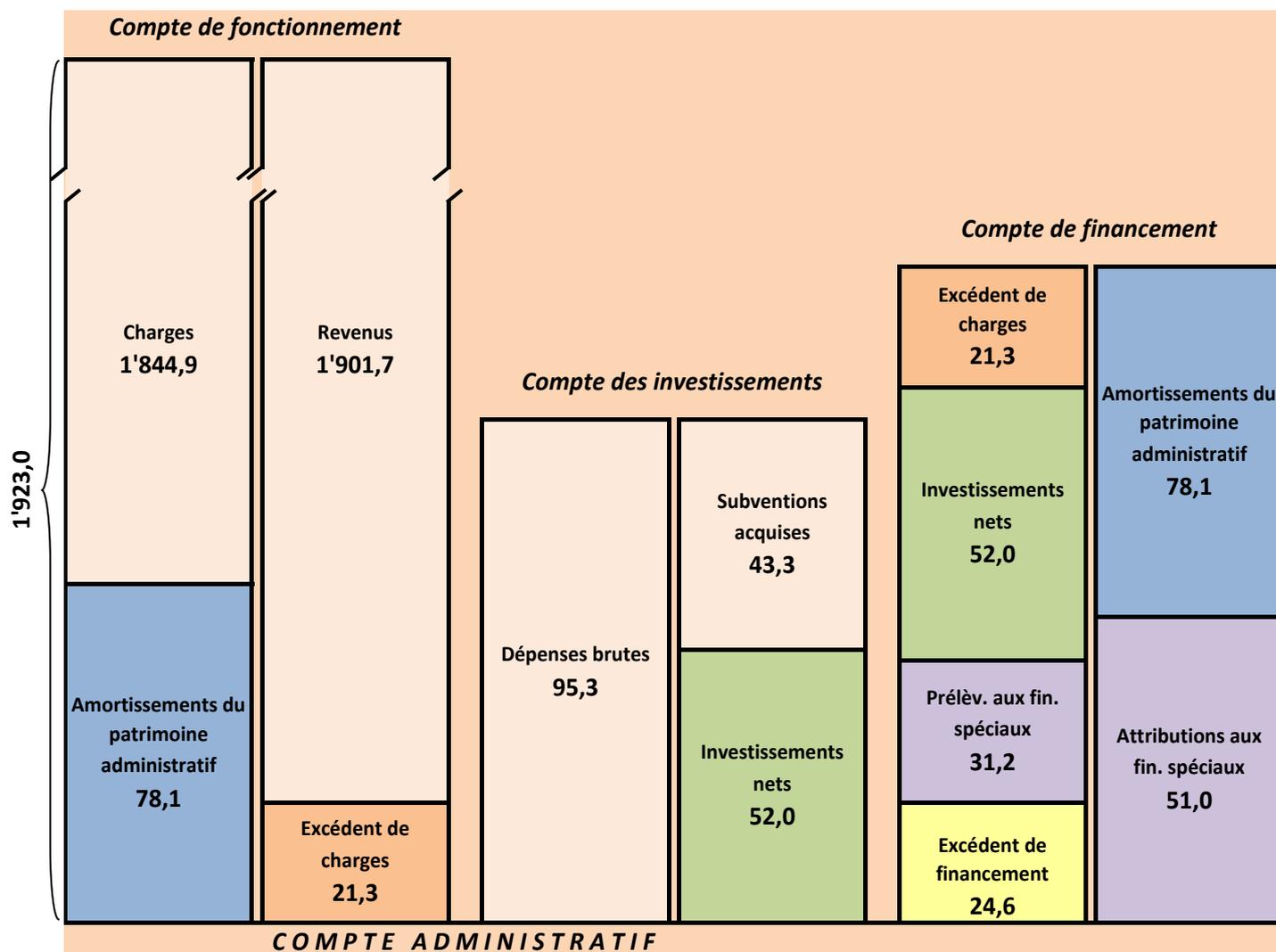
2.1 Vue d'ensemble

Les comptes de l'Etat se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres.

Le compte de fonctionnement 2010 boucle avec un déficit de 21,3 millions de francs. Signalons que le résultat opérationnel (avant opérations de bouclage) clôt avec un excédent de revenus de 33,6 millions de francs. Les charges brutes se sont montées à 1,923 milliard de francs alors que les revenus ont atteint 1,902 milliard de francs. Le degré de couverture des revenus déterminants est ainsi de 1,2%. Pour rappel, la limite maximale autorisée par le frein à l'endettement est de 2%. Les investissements nets ont été de 52 millions de francs, ce qui situe le degré d'autofinancement à 109%, soit largement au-dessus de la limite minimale autorisée de 70%. Ces notions sont détaillées dans la partie concernant les indicateurs financiers.

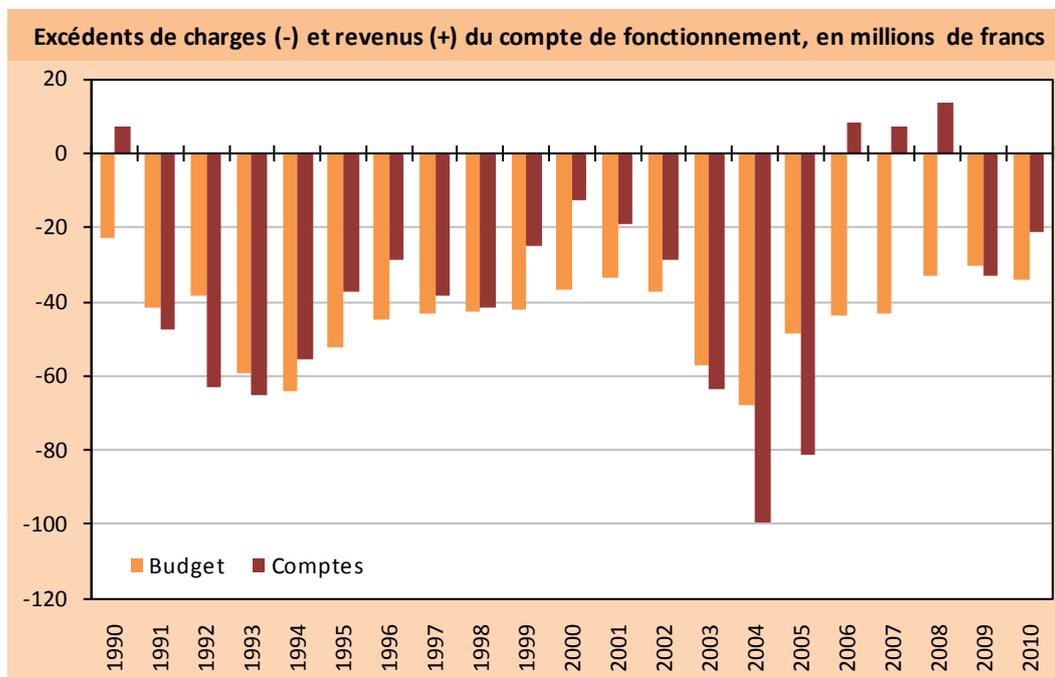
Le compte de financement permet de calculer, compte tenu des mouvements sur les financements spéciaux (attributions et prélèvements aux fonds), le solde de financement. Une insuffisance de financement traduit une augmentation de la dette pour la collectivité publique alors qu'un excédent de financement signifie, en principe, une diminution de celle-ci en fin d'exercice. Les comptes 2010 de l'Etat de Neuchâtel présentent un excédent de financement de 24,6 millions de francs. Ce résultat positif résulte du faible niveau des investissements nets et des attributions aux fonds, réserves et provisions plus importantes que prévues (51 millions au lieu des 0,7 million budgétés).

Vue d'ensemble des trois comptes 2010 de l'Etat, en millions de francs



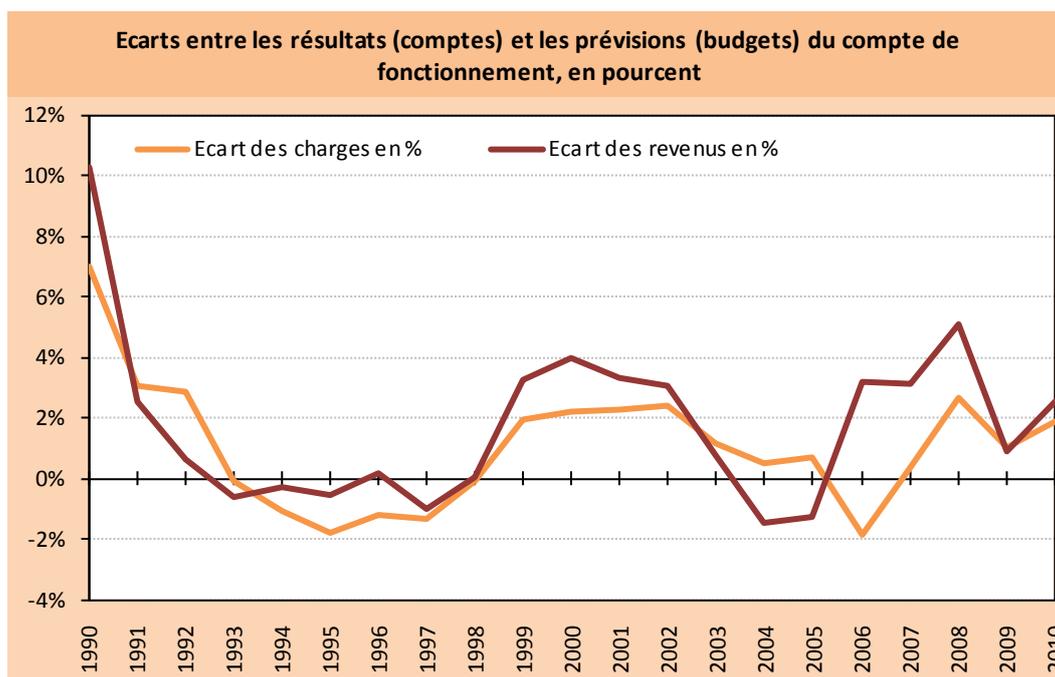
2.2 Compte de fonctionnement

L'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 21,3 millions de francs en 2010. Il s'agit du deuxième résultat déficitaire depuis 2009. Les opérations de bouclage particulièrement élevées expliquent pour une bonne partie ce résultat négatif qui s'améliore toutefois un peu par rapport aux comptes de l'année dernière. L'évolution de la situation par rapport à la période 2006-2008 peut s'expliquer par un contexte de crise où les recettes fiscales versées par les personnes physiques diminuent.

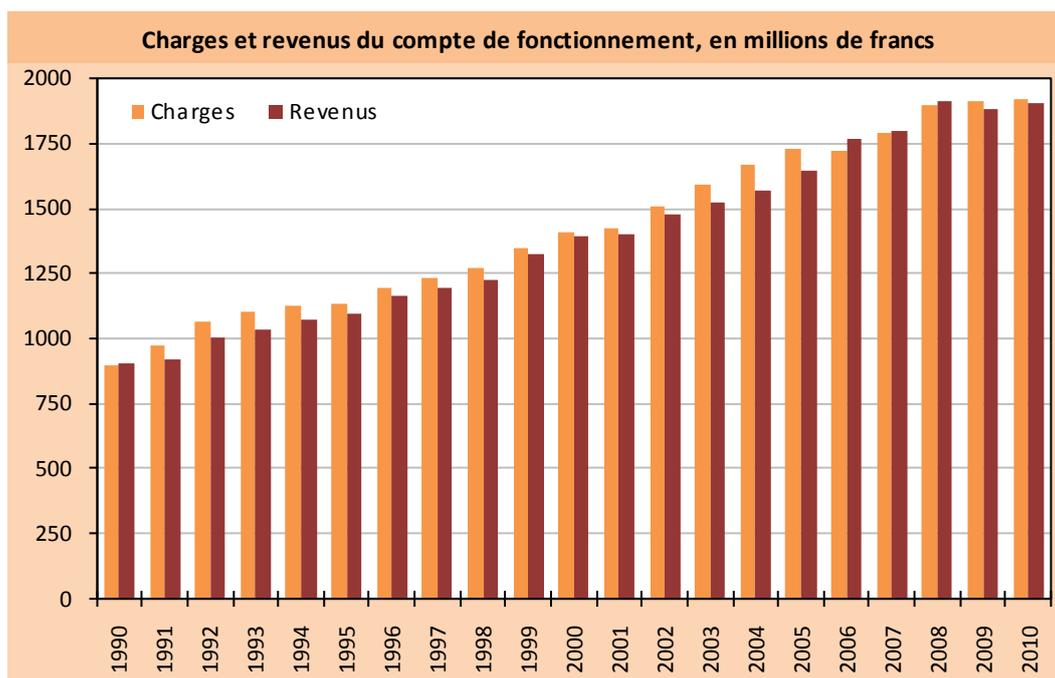


Remarque: Après principe d'échéance pour l'année 2006

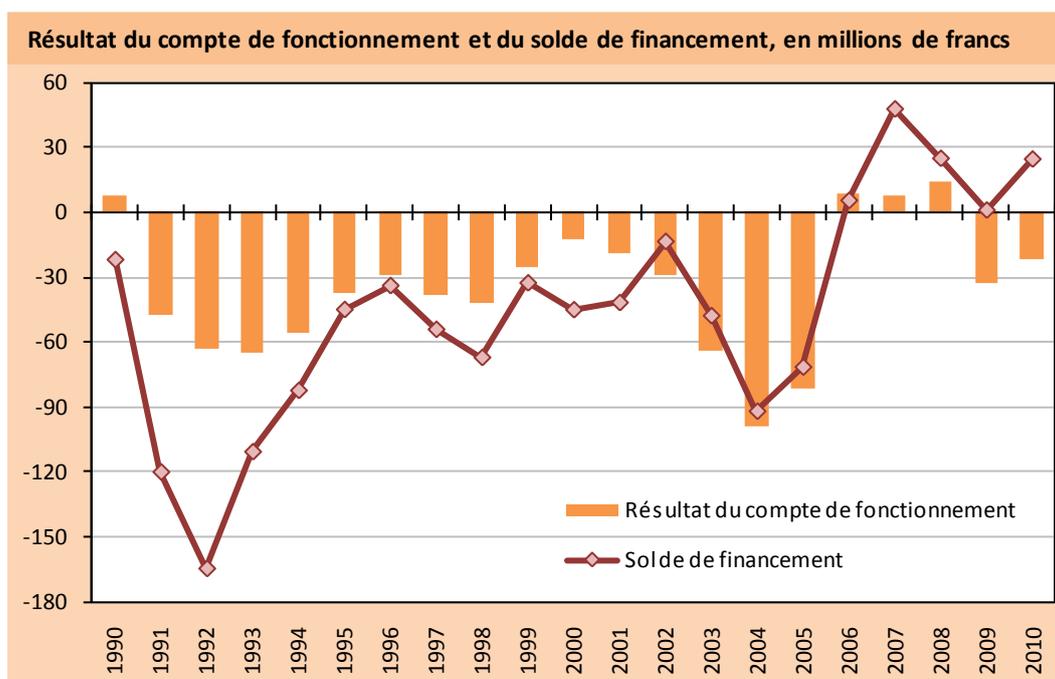
Le graphique ci-dessous montre que lorsque l'écart entre les revenus budgétés et réels est plus élevé que l'écart entre charges budgétées et réelles, il s'installe une dynamique vertueuse qui conduit à des comptes positifs. Cette dynamique s'était instaurée durant les années 2006 à 2008. En 2009, cette dynamique a pris fin. En 2010, les charges sont de 1,9% supérieures au budget alors que les revenus dépassent le budget d'environ 2,6%. Bien que les conditions nécessaires au retour de la dynamique vertueuse soient réunies, celles-ci n'aboutissent pas, au final, à un bénéfice du compte de fonctionnement en raison de l'importance des écritures de bouclage (détérioration de 54,9 millions au total).



Sans tenir compte des opérations de clôture, les charges brutes 2010 s'élèveraient à 1'868,1 millions de francs. En 2009, elles étaient de 1'896,1 sans les opérations de clôture (17 millions). En réalité, les charges ordinaires ont donc diminué de 28 millions de francs ou 1,5% entre 2010 et 2009. Ceci démontre la bonne maîtrise des charges budgétées.



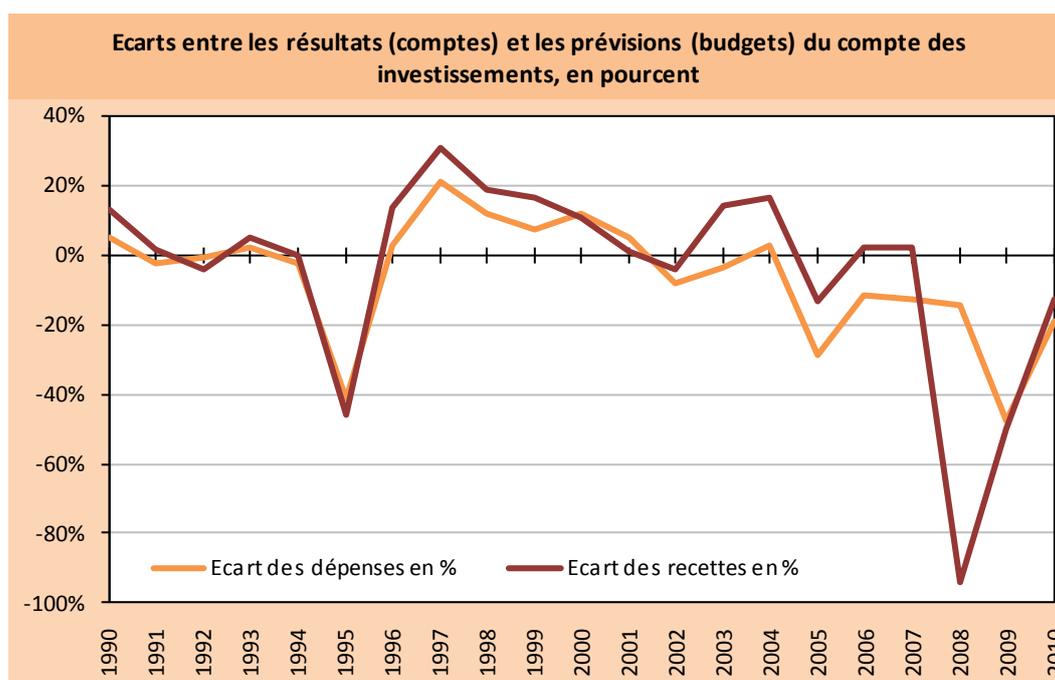
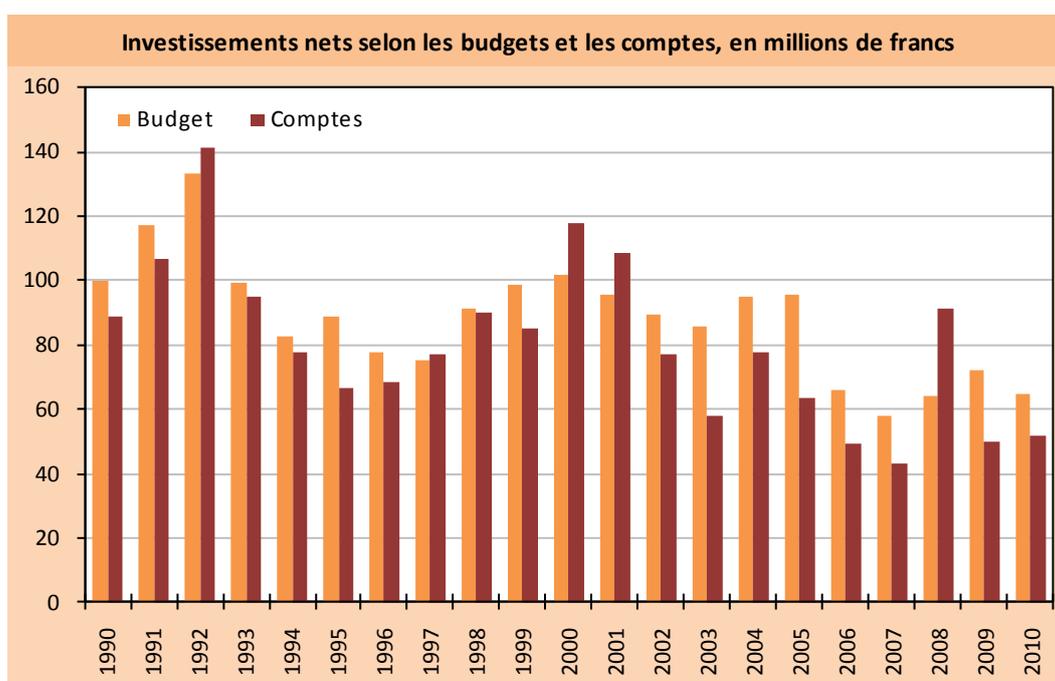
Malgré un compte de fonctionnement déficitaire, la situation 2010 présente un excédent de financement de 24,6 millions de francs. Cette situation est similaire à celle de l'année dernière, avec toutefois un excédent de financement plus important en 2010. Elle s'explique par des investissements nets particulièrement faibles (52 millions) et des attributions aux financements spéciaux élevés (51 millions). Les insuffisances de financement très importantes du début des années 90 résultent d'un effort particulier au niveau des dépenses investissements à cette époque-là.



Remarque: Après principe d'échéance pour l'année 2006

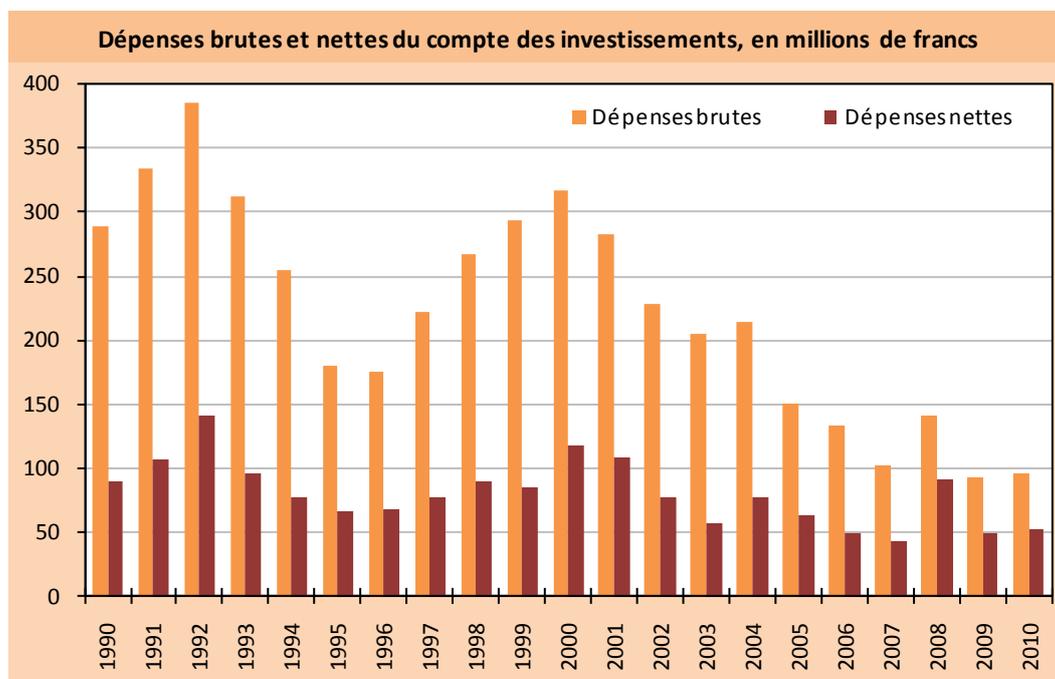
2.3 Compte des investissements

En 2010, les investissements nets se montent à 52 millions de francs au lieu de 64,7 millions de francs prévus au budget. Depuis 2002, à l'exception de l'année 2008 (anticipation du remboursement intégral de près de 40 millions des prêts accordés par les villes pour l'acquisition des bâtiments du secondaire 2), les investissements réels sont systématiquement inférieurs au budget. Les écarts 2009 et 2010 sont particulièrement préoccupants. La substance du patrimoine cantonal n'est ainsi pas renouvelée. Les difficultés financières rencontrées au niveau du compte de fonctionnement lors de l'établissement des budgets ne permettent pas de dégager des marges suffisamment importantes pour l'acquisition et la réalisation de biens durables.



Le graphique ci-dessus traduit également toutes les difficultés que rencontre le canton pour établir des prévisions fiables concernant ses dépenses et ses recettes d'investissements. L'écart particulièrement important pour les recettes 2008 découle de dépenses beaucoup plus faibles que prévu dans le domaine des routes. Cela a pour conséquence de diminuer la participation fédérale attendue.

Le début et la fin des années 90 s'accompagnent de dépenses d'investissement particulièrement élevées. Des efforts soutenus avaient été entrepris pour améliorer les infrastructures du canton. Les travaux entrepris à l'époque (tunnel sous la Vue-des-Alpes, Unimail, N5 notamment) dépassaient de loin, en termes d'incidences financières, ce que le canton connaît actuellement.



Analyse du DJSF

Le graphique consacré à l'évolution des investissements nets depuis 1990 nous montre que les montants annuels dédiés à l'investissement affichent une tendance à la baisse assez nette. De part sa nature, le frein à l'endettement lie étroitement cette capacité à investir aux pertes budgétées pour ces exercices. Il faut donc s'intéresser à la structure et à l'évolution de nos dépenses et de nos revenus pour expliquer la faiblesse des investissements de l'Etat.

Premièrement, les dépenses de transferts, de loin les plus importantes, sont en constante croissance. Par ailleurs, l'analyse sous l'angle fonctionnel montre bien que les principaux domaines de prestations de l'Etat, soit la santé, la prévoyance sociale et, dans une moindre mesure l'enseignement, sont aussi ceux dont la maîtrise est la plus difficile.

La capacité du canton à dégager les ressources qui lui permettront de maintenir son patrimoine et ses infrastructures est donc étroitement liée à sa capacité à mieux maîtriser ses charges de fonctionnement, dont une grande part est occasionnée dans le cadre de ses partenariats. Cette analyse confirme le diagnostic effectué en 2009 par le Conseil d'Etat dans son rapport 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat.

Au-delà de la tendance à la baisse des investissements, un second phénomène doit être souligné. En effet, de manière presque systématique ces 10 dernières années, l'Etat n'utilise pas complètement l'enveloppe allouée aux investissements. Des mesures ont d'ores et déjà été prises afin d'optimiser l'attribution et la gestion du portefeuille de projets.

2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen

Considérée au sens large, la dette du canton de Neuchâtel s'élève à un peu plus de 1,462 milliard de francs à fin 2010. Elle diminue pour la sixième année de suite. Cette nouvelle baisse par rapport à 2009 s'explique principalement par une diminution de 90 millions de francs au titre des reconnaissances de dettes.

Le calcul de la dette au sens large s'inspire de la méthode de l'Administration fédérale des finances (AFF). Dès 2008, suite à la révision de la statistique financière (cf. introduction), l'AFF ne retient plus dans son calcul le compte de liaison entre deux périodes comptables (dette passagère entre deux exercices), ce qui occasionne une rupture de série en terme statistique. Les montants concernant les années 2008 et 2009 ont ainsi été corrigés pour tenir compte de cette nouvelle méthode de calcul. Le montant de la dette au sens large est déterminant pour le calcul de l'indicateur de la dette par habitant.

Considérée au sens étroit (reconnaissances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés uniquement), la dette est de 1,295 milliard de francs à fin 2010. L'excédent de financement constaté en fin d'année (24,6 millions) se traduit donc bien par une diminution de la dette par rapport à 2009 (1,355 milliard), contrairement à l'année dernière (malgré un léger excédent de financement de 1,1 million de francs la dette augmentait par rapport à 2008 du fait d'un emprunt contracté en fin d'année. Au final, la diminution de 60 millions de francs entre 2009 et 2010 résulte d'une part, comme expliqué ci-dessus, de la variation des reconnaissances de dettes (-90 millions) et d'autre part d'une augmentation des emprunts privés (+30 millions).

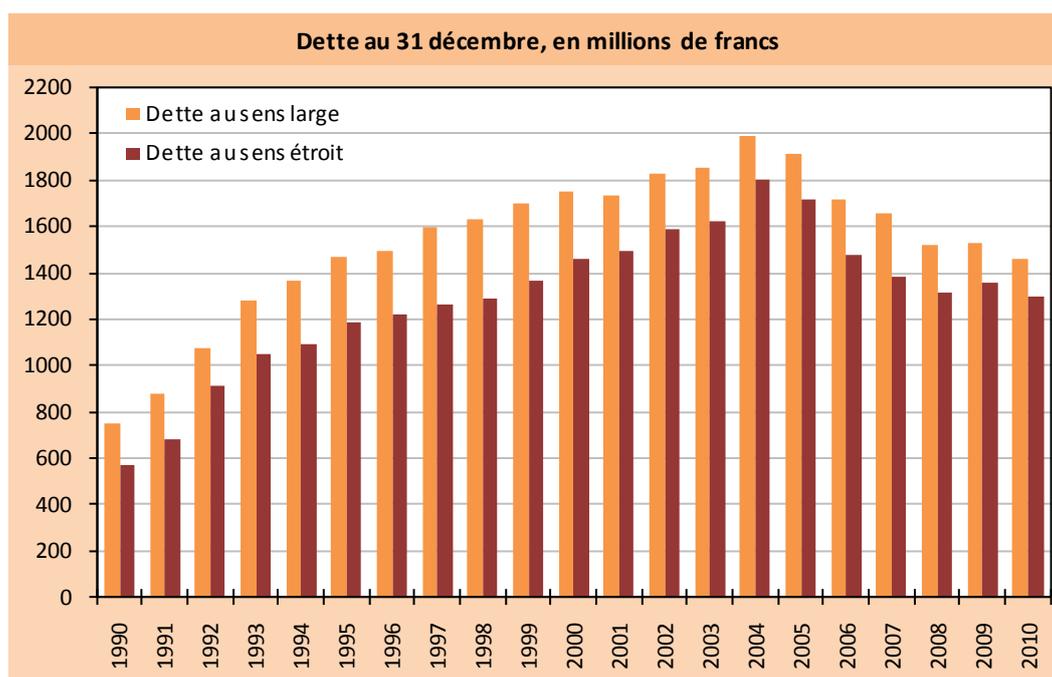
Le détail des rubriques comptables du passif du bilan figure en annexe.

Définition de la dette

Reconnaissances de dettes	} dettes à moyen et long terme
+ Emprunts par obligations	
+ Emprunts privés	
= Dette au sens étroit	
+ Autres dettes à moyen et long terme *	
+ Dettes à court terme	
+ Engagements courants	
+ Engagements envers entités particulières **	
= Dette au sens large	

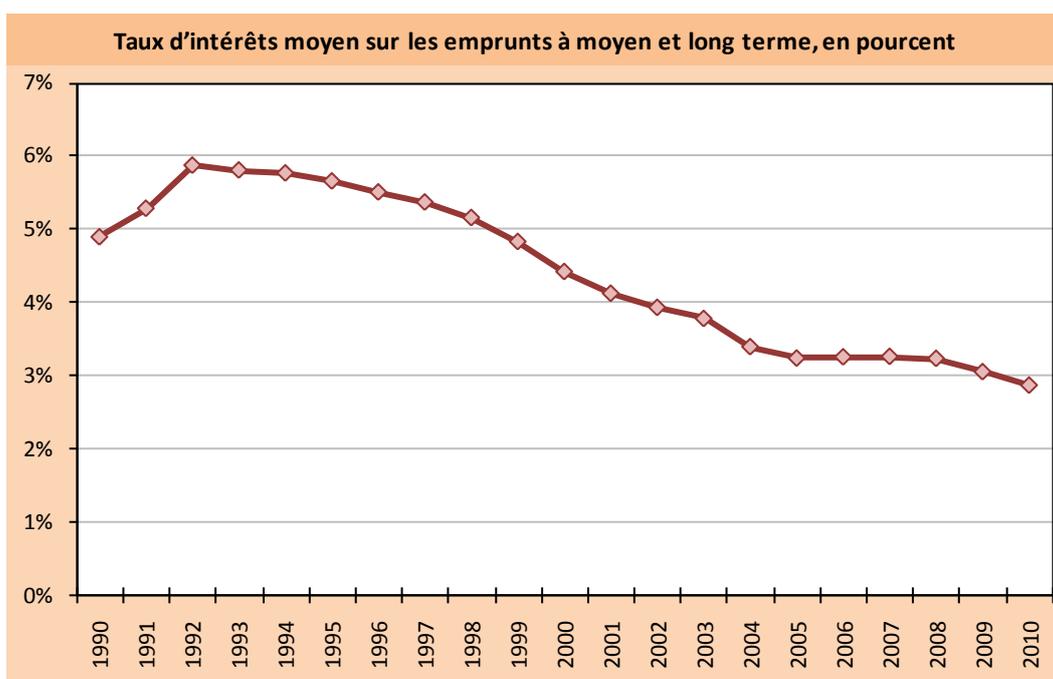
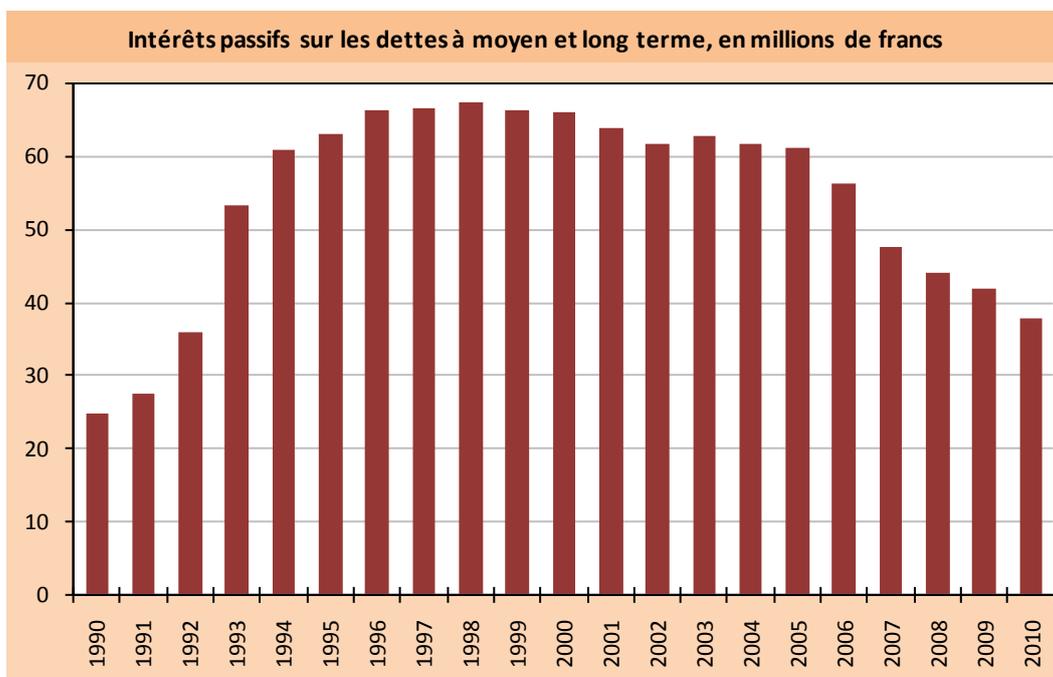
* Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers et d'exploitations paysannes

** Fonds et fondations gérés par l'Etat

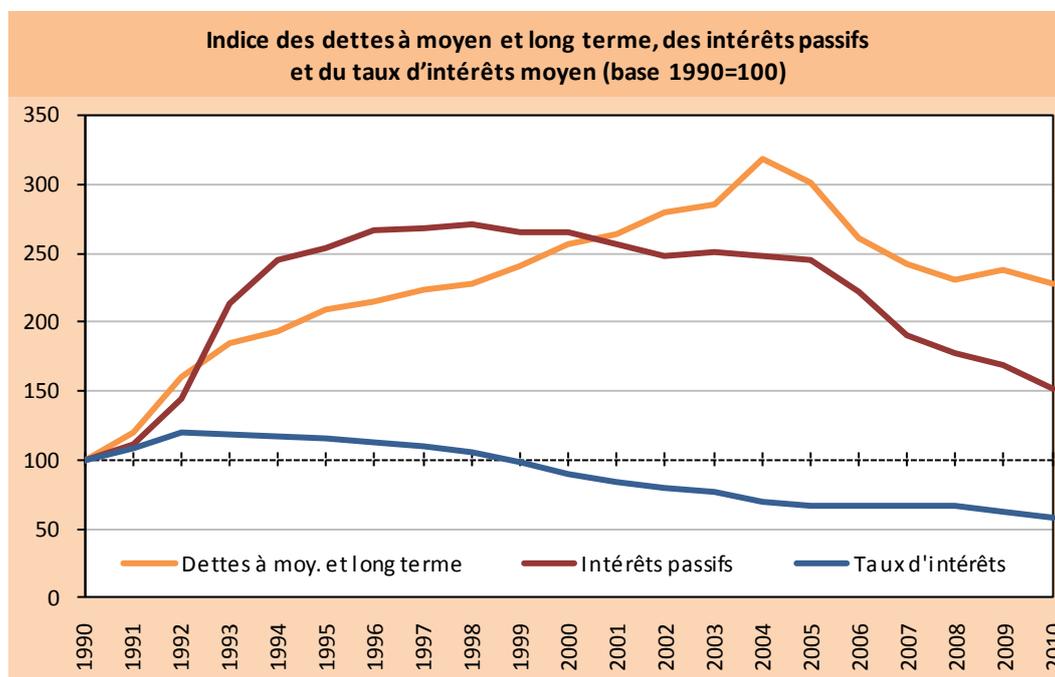


Au sens large comme au sens étroit, le niveau le plus élevé de la dette a été atteint en 2004. L'augmentation a été particulièrement importante au début des années 90 dans la mesure où les comptes clôturaient avec des insuffisances de financement très élevées. Le versement de la BNS suite à la vente d'or excédentaire en 2005 (425,8 millions pour le canton de Neuchâtel) a permis de procéder à un amortissement du découvert et de faire diminuer la dette malgré un résultat déficitaire du compte de fonctionnement cette année-là.

Les intérêts passifs figurant dans le graphique ci-dessous concernent uniquement les dettes à moyen et long terme. La différence avec le total des intérêts passifs repris dans le tableau annexe (N° 5 charges par nature) représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

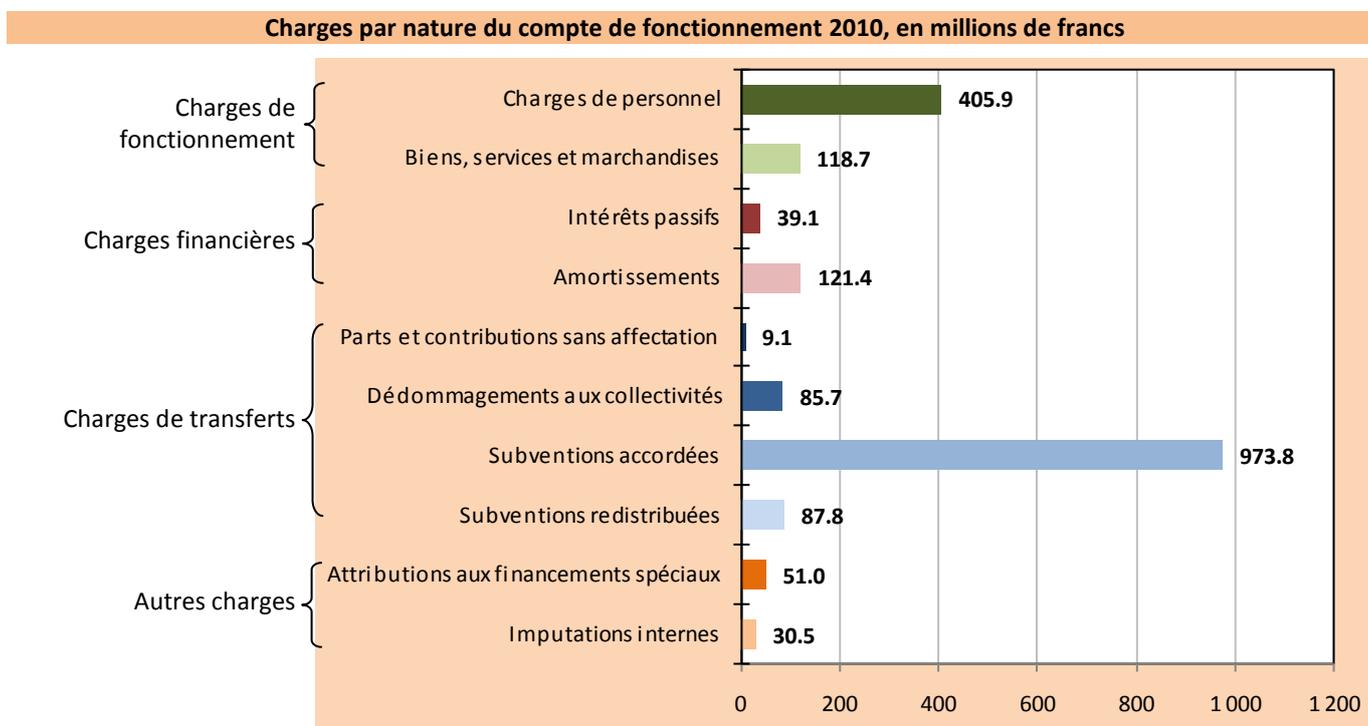


Les intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme s'élevaient à 37,7 millions de francs en 2010. Ceux-ci ont connu une baisse significative à compter de l'année 2005 en raison du niveau moins élevé de la dette totale d'une part (versement au canton en 2005 de sa part au produit de la vente d'or de la BNS et bons résultats découlant sur des excédents de financement sur la période 2006-2008) et à la diminution des taux d'intérêts sur le marché des emprunts d'autre part. Le taux d'intérêts moyen de la dette consolidée est de 2,87% en 2010. Celui-ci a continuellement baissé depuis 1992.

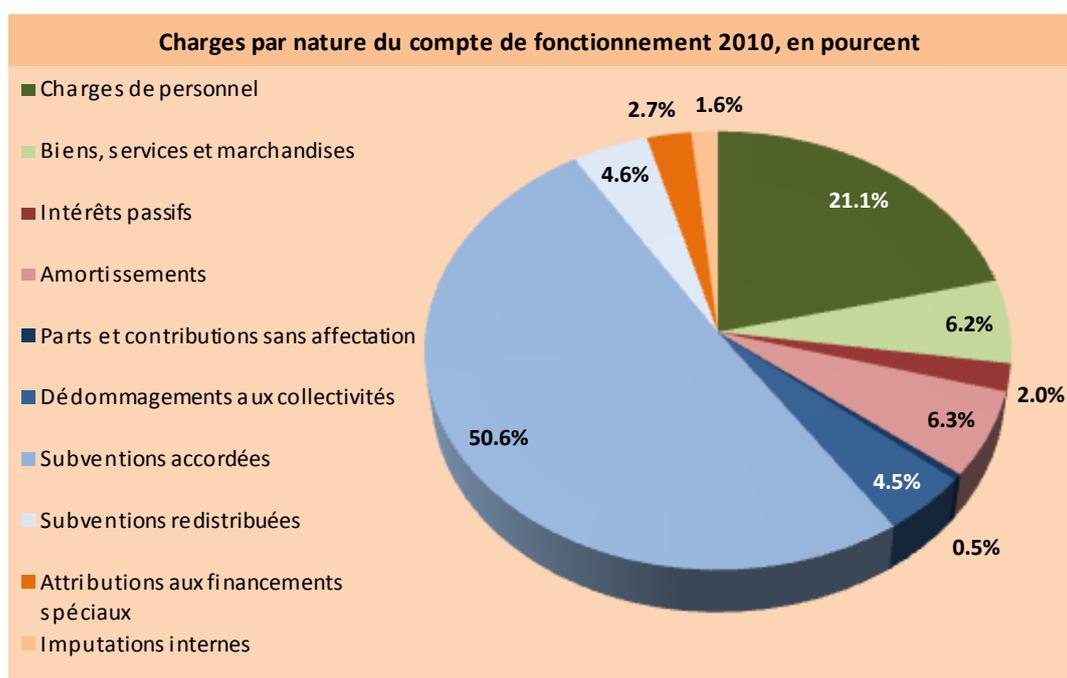


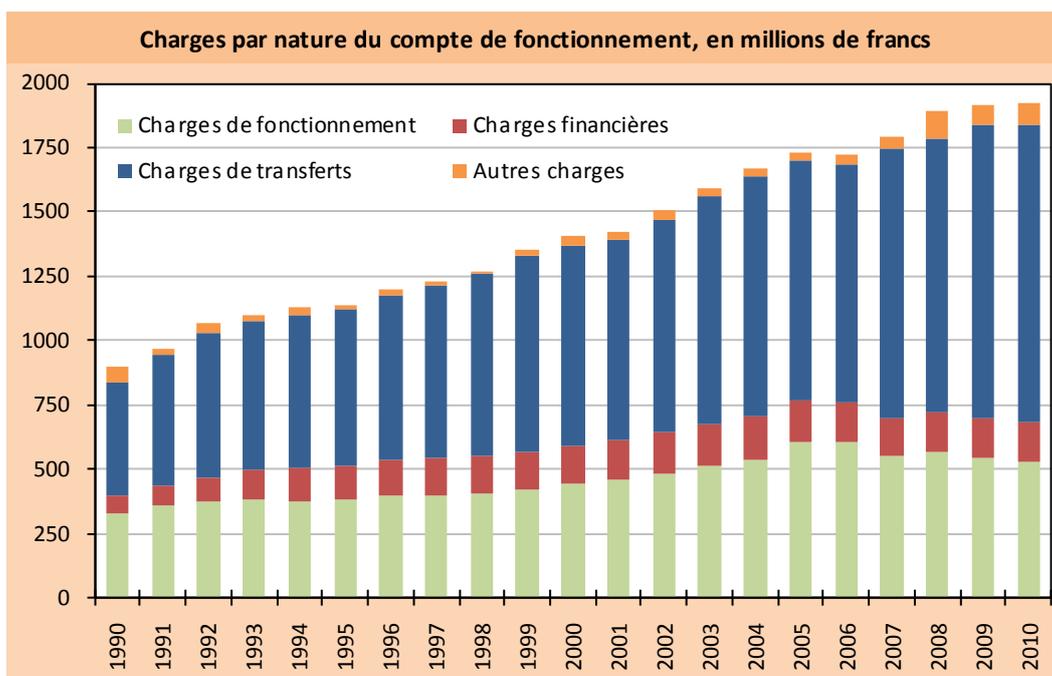
2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement

La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées. Le détail des rubriques comptables du compte de fonctionnement par nature figure en annexe.



En comparant les différents groupes de charges, on remarque d'emblée le poids très important des subventions accordées. En 2010, celles-ci s'élèvent à 973,8 millions et représentent plus de la moitié des charges totales. L'évolution des subventions est une problématique récurrente pour l'État de Neuchâtel. Les principaux destinataires de subventions sont les propres établissements (hôpitaux, Université), les institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile) et les personnes physiques (assurance-maladie, aide matérielle). Rappelons toutefois que, dans certains cas, les subventions sont assumées en partie par les communes (augmentation du groupe de revenus des subventions acquises). Après les subventions, ce sont les charges de personnel (405,9 millions en 2010) qui représentent le groupe de charges le plus important.

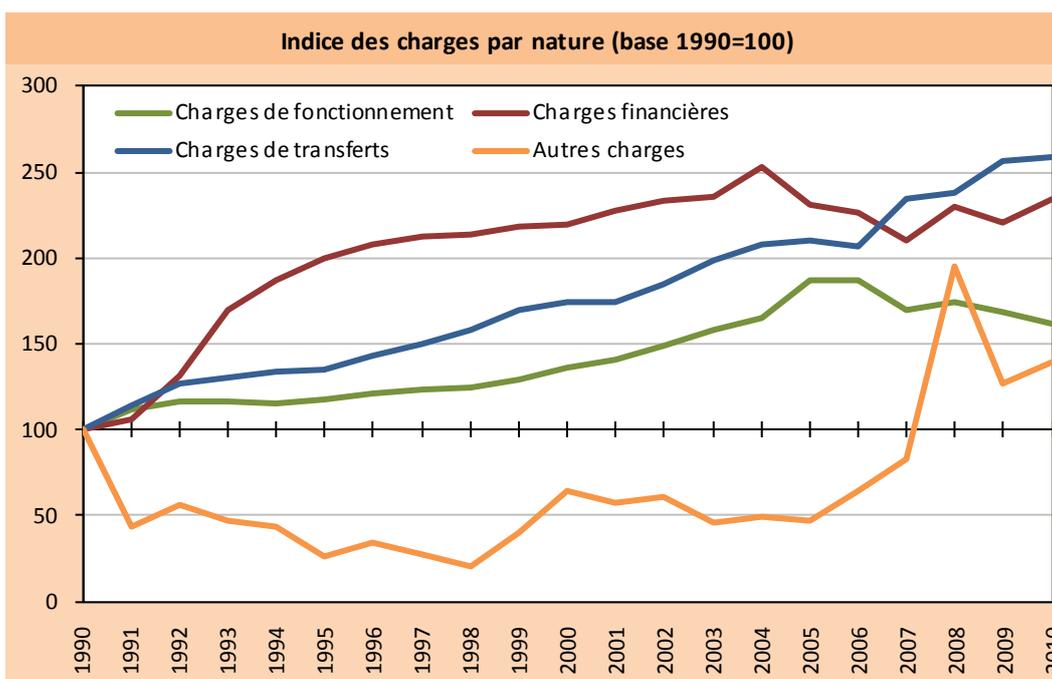




L'évolution dans le temps des différentes charges par nature montre l'importance des charges de transfert (dont font partie les subventions).

La variation importante de la catégorie "autres charges" en 2008 résulte des attributions supplémentaires aux financements spéciaux (5 millions pour le fonds de l'énergie) ainsi que des bonifications budgétaires (fonds d'intégration professionnelle et fonds de promotion de l'économie pour 30 millions au total) qui ont été décidées lors des opérations de clôture, en raison de la crise financière. En 2010, les opérations de bouclage particulièrement importantes (qui constituent essentiellement des attributions aux financements spéciaux) expliquent l'augmentation pour cette même catégorie.

A relever encore la bonne maîtrise concernant les charges "de fonctionnement" à proprement dit, à savoir les charges de personnel et les biens, services et marchandises (en diminution depuis 2008).



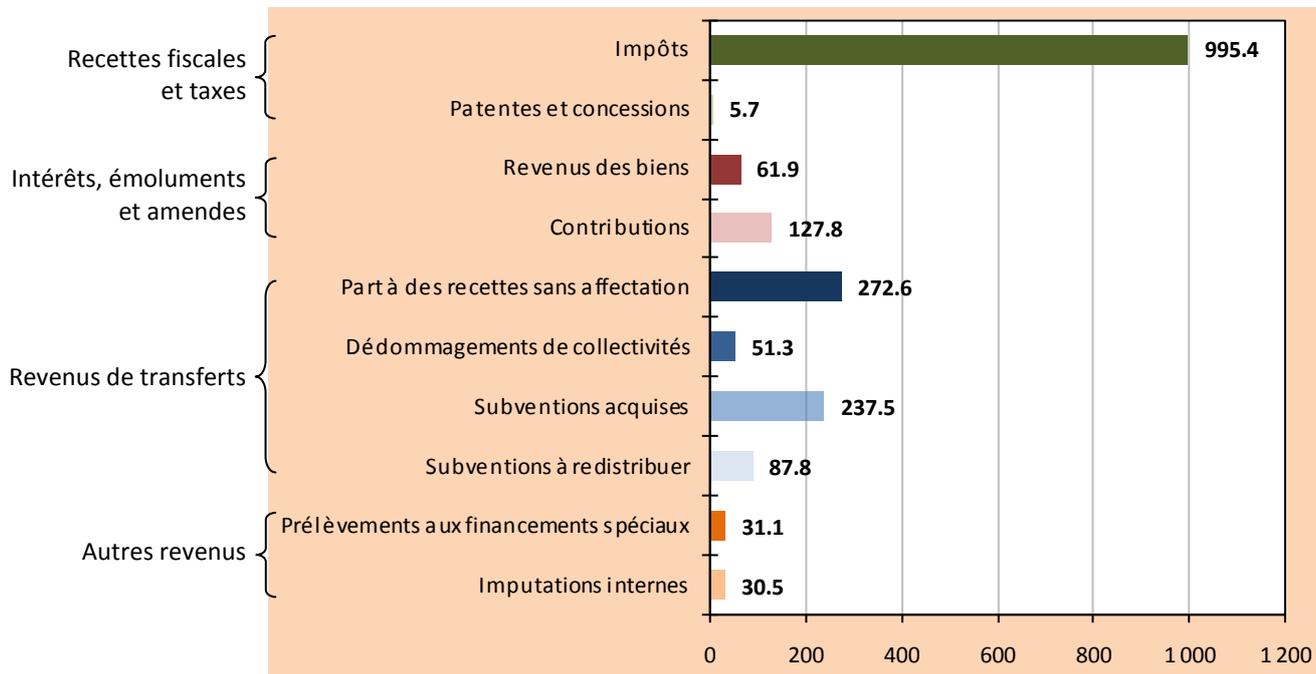
Analyse du DJSF

La classification des charges par nature montre que les charges de transferts, composées à hauteur de 84.2% des subventions accordées aux partenaires (groupe 36), constituent le plus grand poste de dépenses. Depuis 2000, leur croissance annuelle moyenne est de 4,1%. Il se situe même à 5% si l'on considère les seules subventions accordées. C'est anormalement élevé par rapport au taux de croissance général des charges qui s'élève, lui, à 3,2% en moyenne annuelle. Logiquement, le poids des charges de transferts ne cesse d'augmenter et atteint 60,1% du total des charges de l'Etat, contre 59,7% en 2009.

La maîtrise de la croissance continue des charges de transferts constitue un défi central dans notre effort de redressement. Elle rejoint les conclusions émises par le Conseil d'Etat dans son rapport de 2009 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, qui définit les principes d'une révision généralisée de la gouvernance des partenariats. L'effort dans ce sens doit désormais devenir une priorité urgente. Les objectifs du redressement sont à ce prix.

2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement

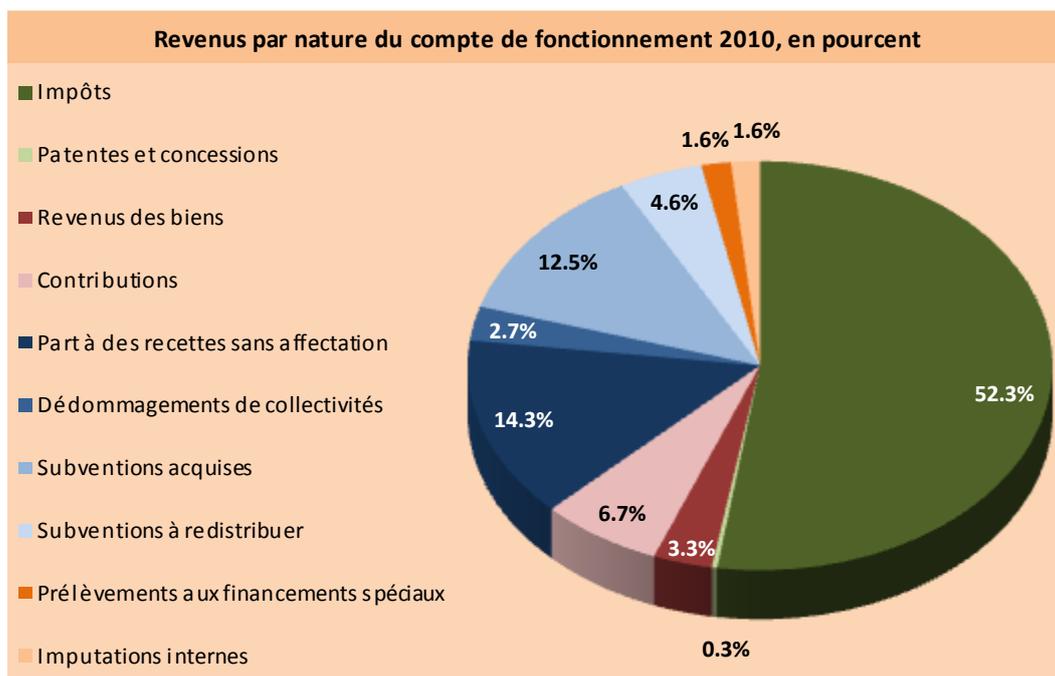
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2010, en millions de francs

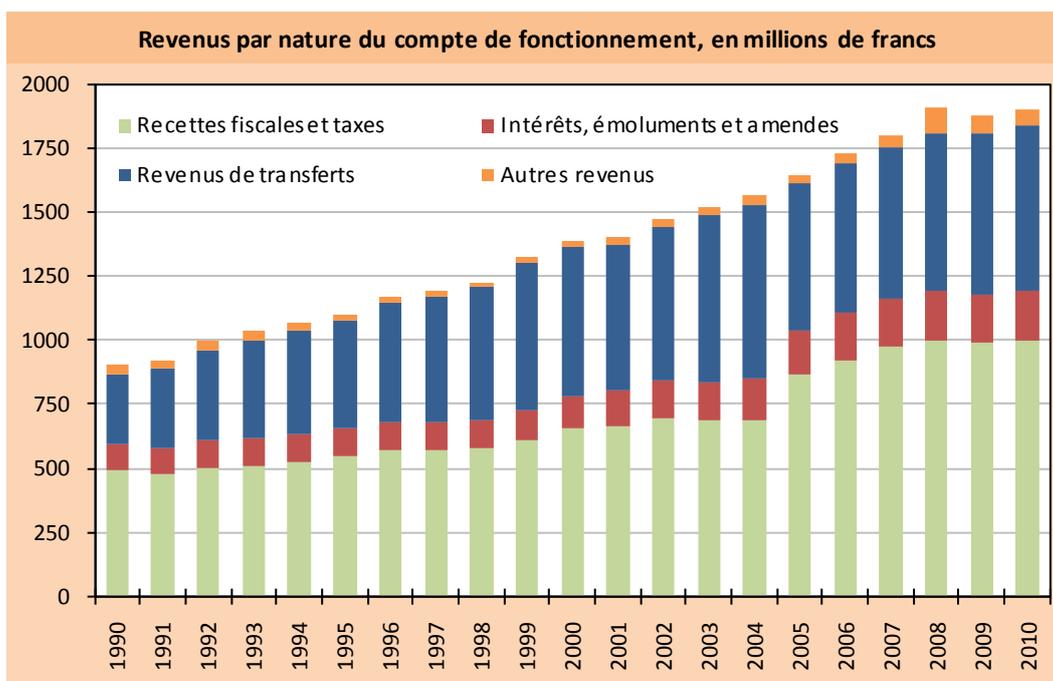


On constate sur ces deux graphiques que les impôts constituent la source principale de revenus pour l'Etat de Neuchâtel (un peu plus de 52% des revenus totaux en 2010). Cette catégorie comprend principalement les recettes fiscales concernant les personnes physiques (704 millions) et les personnes morales (129,4 millions). S'agissant des personnes physiques signalons que l'impôt de solidarité versé ponctuellement par les communes en 2010 (8,3 millions), l'impôt à la source (28,2 millions) et l'impôt concernant les travailleurs frontaliers (12,2 millions) ne sont pas compris dans le total de 704 millions. Dans la catégorie "Impôts", on trouve notamment encore les taxes sur véhicules et bateaux qui rapportent près de 42,3 millions de francs à l'Etat en 2010.

Dans les parts à des recettes sans affectation sont compris les versements au titre de la péréquation fédérale (150,5 millions en 2010), l'impôt fédéral direct (48,1 millions) et la part au bénéfice de la Banque nationale suisse (36,6 millions).

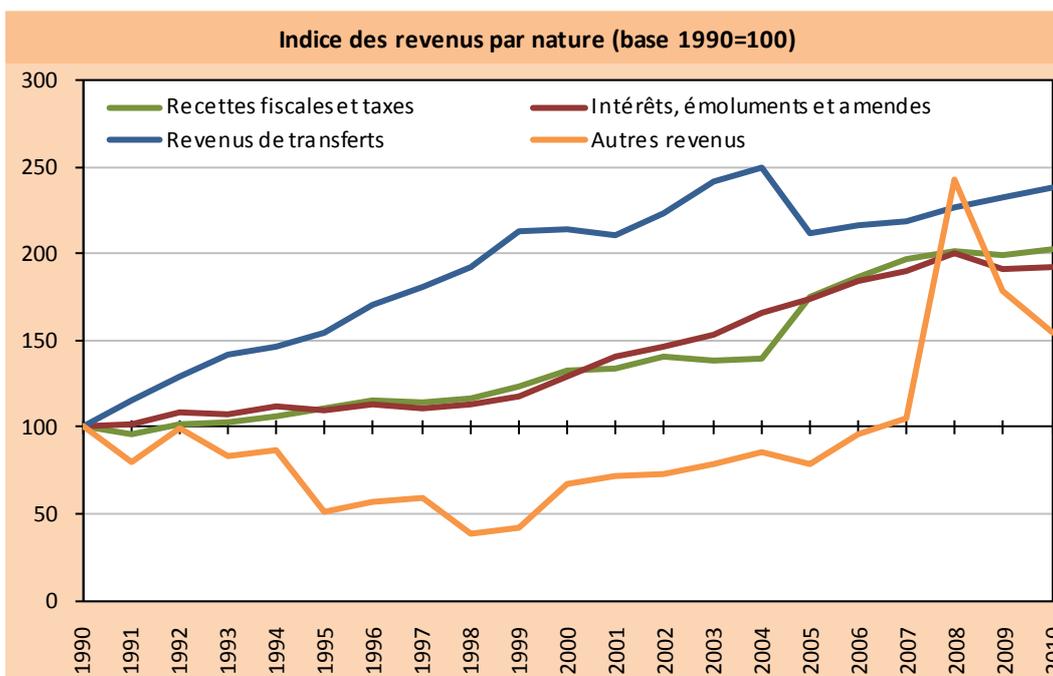
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2010, en pourcent





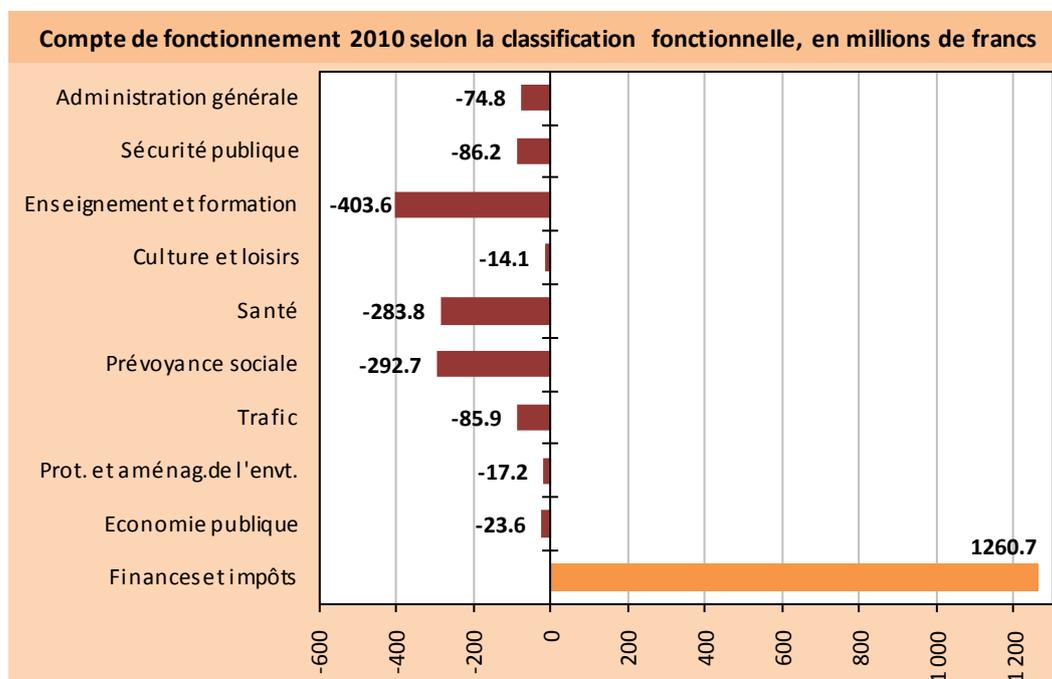
Entre 2004 et 2005, la diminution des revenus de transferts et l'augmentation des recettes fiscales et taxes sont les conséquences du deuxième désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Ce dernier a en effet induit une baisse importante des subventions acquises au titre des parts communales sur des charges co-financées (suppression de la participation des communes aux charges hospitalières, aux homes pour personnes âgées et aux établissements spécialisés).

L'augmentation des "autres revenus" en 2008 découle surtout de deux prélèvements aux financements spéciaux (dissolution de la provision RPT AI et de la provision pour l'aide hospitalière) qui ont été décidés lors des opérations de clôture. D'une manière générale, ces prélèvements aux financements spéciaux, ainsi que les imputations internes qui font également partie de cette catégorie "autres revenus", ont été bien plus importants ces trois dernières années qu'auparavant.

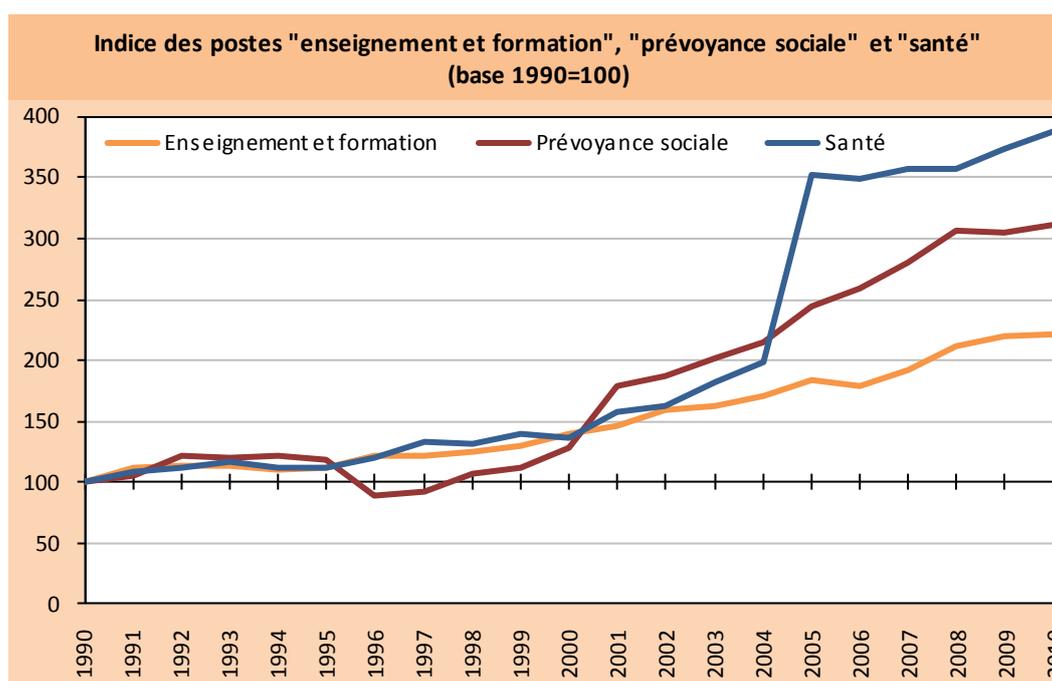


2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle

La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales également) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.

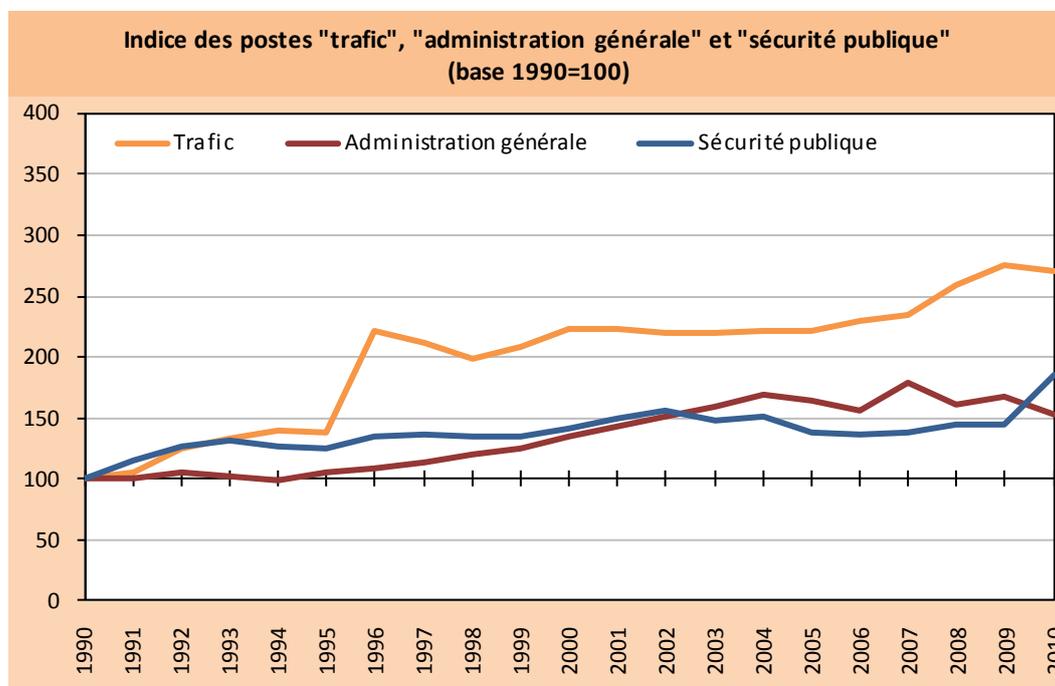


Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent un peu plus des trois quarts des charges nettes totales (sans considérer la catégorie "Finances et impôts"). L'augmentation importante du domaine de la santé entre 2004 et 2005 résulte du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (suppression de la participation de ces dernières aux charges hospitalières). On remarque que l'évolution des charges de prévoyance sociale a été très marquée du début des années 2000 jusqu'en 2008 (augmentation des charges d'aide matérielle). Ces deux dernières années la croissance a passablement ralenti pour ce domaine.

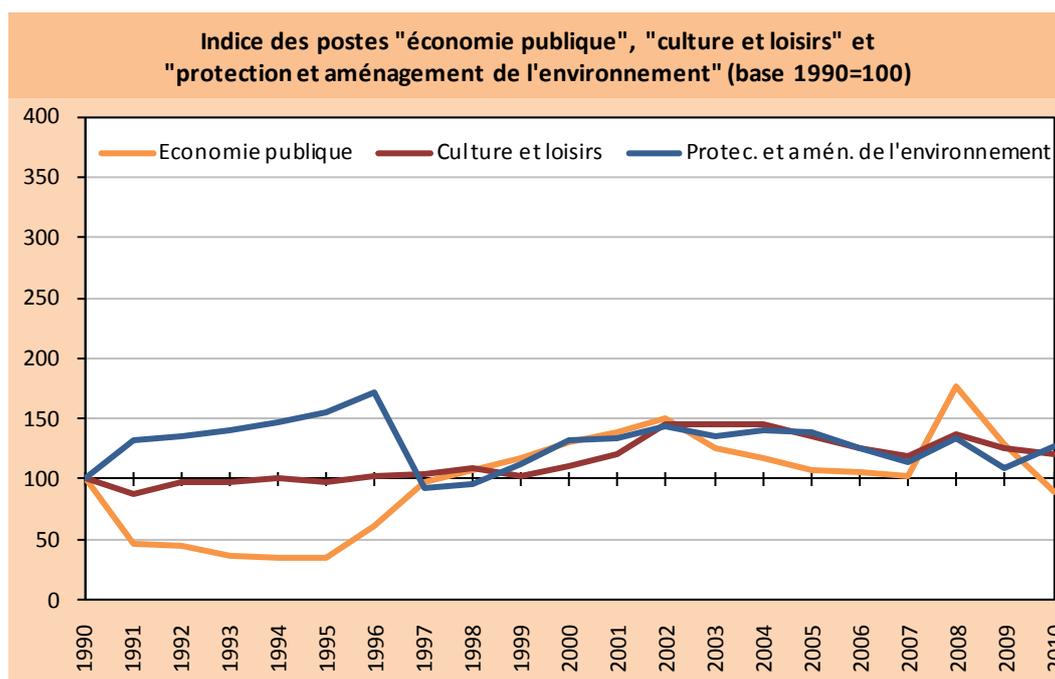


L'augmentation pour la sécurité publique en 2010 s'explique principalement par la provision de 10 millions de francs pour le versement unique à prévoyance.ne au titre des professions pénibles des policiers. La diminution concernant le secteur "Administration générale" résulte de la fin du projet d'encouragement aux départs en retraites anticipées, pour lequel une charge d'environ 10 millions émergeait encore dans les comptes 2009.

L'augmentation entre 1995 et 1996 des dépenses nettes pour le domaine "Trafic" est due à l'introduction de la nouvelle loi sur les chemins de fer ainsi qu'à l'augmentation des charges liées aux routes nationales.

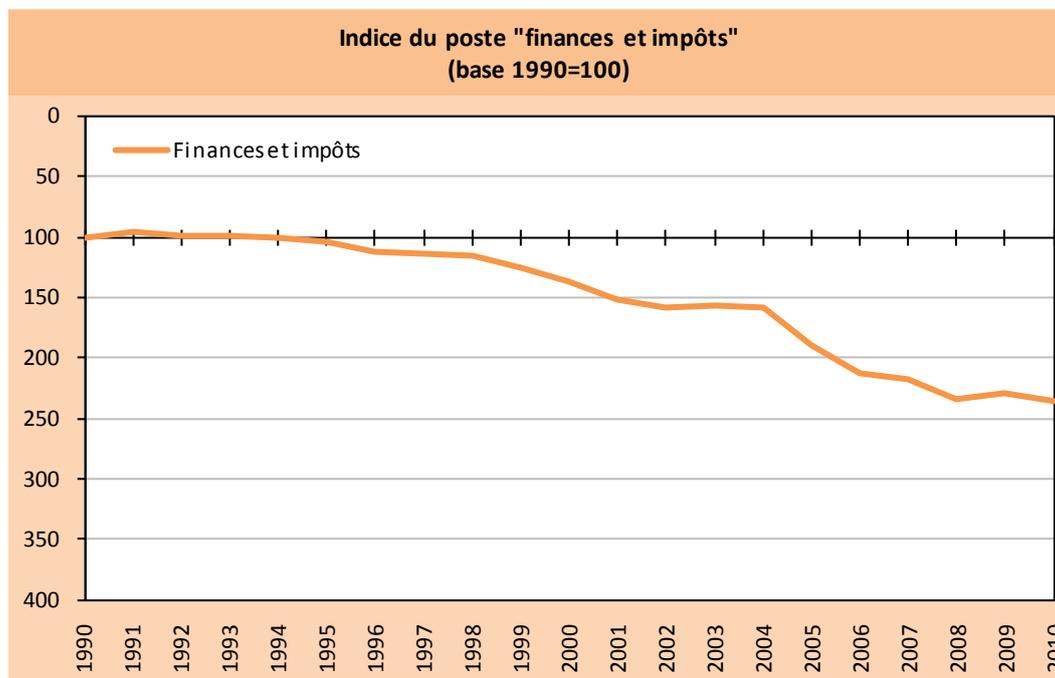


L'augmentation du domaine "Economie publique" en 2008 résulte de l'attribution supplémentaire au fonds de promotion de l'économie pour 15 millions de francs qui a été décidée lors des opérations de clôture. L'évolution de ce domaine est souvent tributaire de l'importance de la bonification budgétaire à ce fonds. Celle-ci a diminué en 2009 et 2010.



La fonction "Finances et impôts" regroupe les principales rubriques de recettes telles que les impôts sur les personnes physiques et morales, les taxes sur véhicules à moteur ou les parts à des recettes fédérales. Ces différents revenus sont diminués des charges consécutives aux intérêts passifs (39,1 millions en 2010), également prises en compte dans ce domaine.

Par rapport à l'année dernière, les revenus nets du secteur "Finances et impôts" augmentent. Ces derniers s'élèvent dorénavant à 1,26 milliard de francs en 2010, soit un niveau à peu près identique à celui de l'année 2008.



Analyse du DJSF

Après avoir constaté le poids croissant et la difficulté à maîtriser les dépenses de subventionnement, cette section nous permet d'examiner la situation des charges nettes sous l'angle fonctionnel. Comme l'a récemment exposé le Conseil d'Etat dans le cadre de son projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques, l'évolution des charges d'aide matérielle entre 1990 et 2008 est particulièrement préoccupante puisque leur rythme de croissance est trois fois supérieur à celui des recettes.

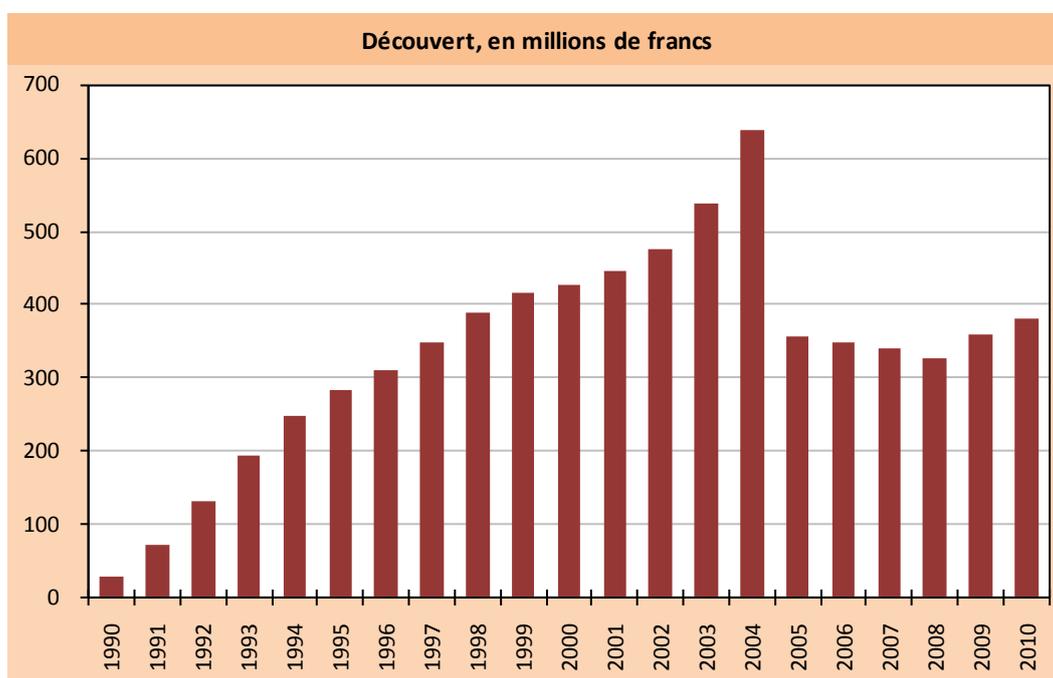
Ce constat est confirmé par la comparaison des progressions annuelles moyennes des dépenses de prévoyance sociale entre 1990 et 2000, puis entre 2000 et 2010. Alors que le taux moyen de croissance se monte à 2.5% dans les années nonante, la progression annuelle explose de près de 7 points durant la décennie suivante pour se fixer à 9.3%. En la matière, la réforme de la fiscalité des personnes physiques peut permettre de freiner la croissance des dépenses d'aide sociale, en contribuant à atténuer les effets de seuil par une intervention sur l'impôt et le revenu marginal des familles.

De 1990 à 2004 le découvert de l'État augmente de manière assez similaire à l'évolution de la dette. L'importante diminution en 2005 résulte d'un amortissement extraordinaire du découvert de 362 millions de francs suite au versement de la Banque nationale suisse concernant la vente d'or excédentaire. Les diminutions suivantes résultent des excédents de financement 2006-2008.

En 2010, le découvert augmente de 21,3 millions de francs par rapport à 2009, soit le montant du déficit constaté au compte de fonctionnement. Signalons que le découvert actuel de 381,3 millions de francs est partiellement atténué par quelque 90,1 millions de francs d'engagements envers les financements spéciaux au titre des fonds appartenant à l'Etat. Les fonds appartenant à l'Etat sont assimilables à de la fortune, mais leur utilisation est limitée par des lois.

La catégorie "Réserves" est nouvelle depuis cette année. Auparavant les réserves étaient mentionnées avec les provisions. L'opération de bouclage concernant les 24 millions de francs en faveur de l'Université suite à la brèche de financement fédéral annoncée pour 2012 figure par exemple dans cette catégorie.

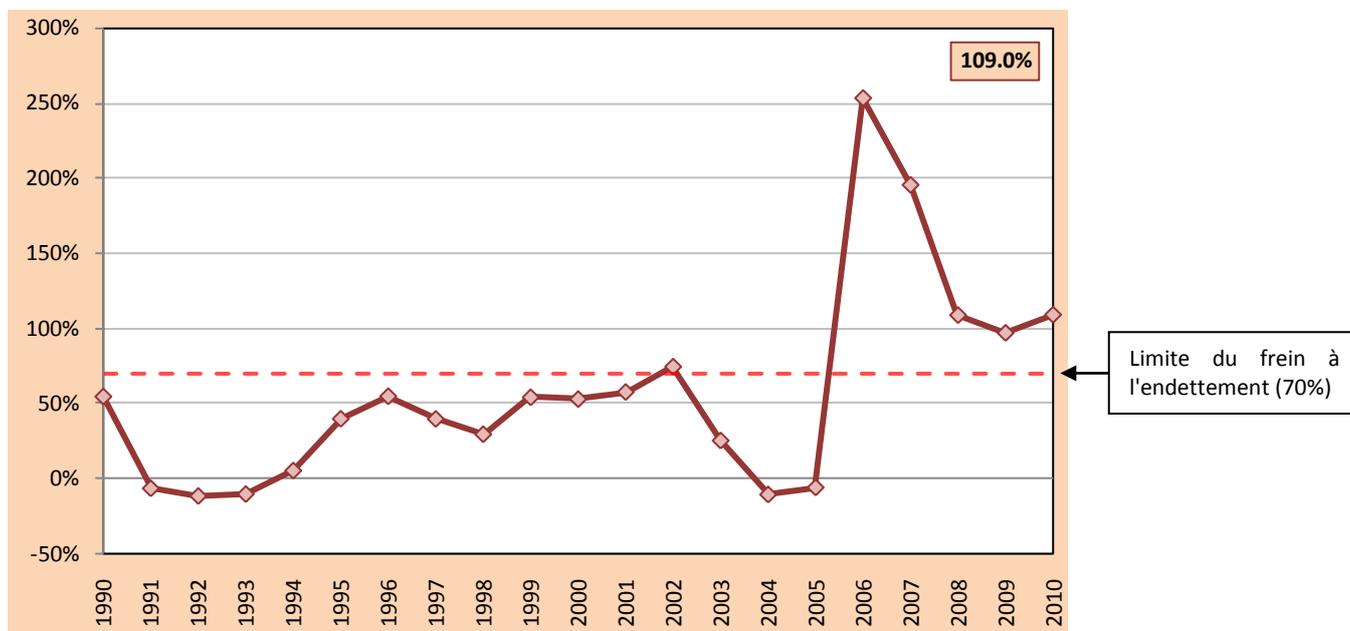
Le détail des rubriques comptables du bilan figure en annexe.



3. INDICATEURS FINANCIERS

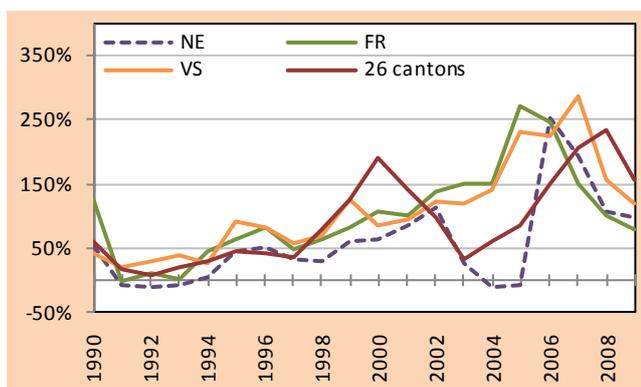
3.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.



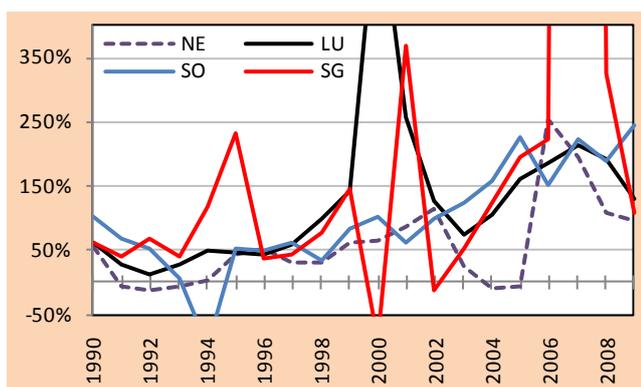
Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Commentaires

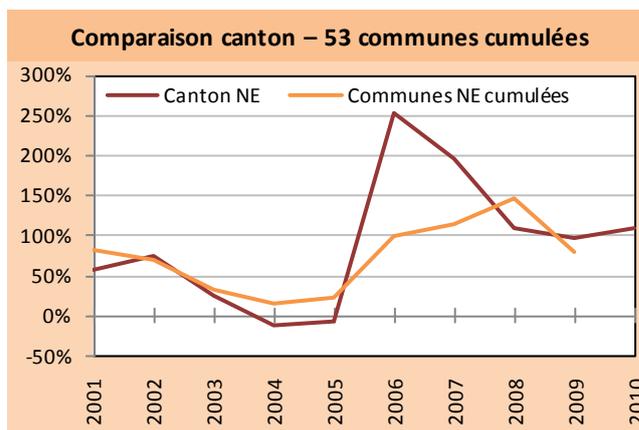
En 2010, le degré d'autofinancement est de 109%. Le frein à l'endettement stipule que celui-ci doit être supérieur à 70%. L'exigence légale est par conséquent respectée. Le résultat est supérieur à celui de l'année dernière (97%) et identique à 2008. Le degré d'autofinancement pour 2010 est donc élevé malgré un excédent de charges du compte de fonctionnement (21,3 millions). Ce résultat est surtout la conséquence d'investissements nets particulièrement faibles (52 millions). A noter encore que sans les opérations de bouclage le degré d'autofinancement se serait élevé à 215% et aurait constitué le deuxième meilleur résultat après celui de l'année 2006 (253%). Les résultats constatés en 2008 et 2009, pour l'Etat de Neuchâtel, restent toutefois en dessous de la moyenne des cantons suisses.



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Le graphique ci-dessus montre que l'Etat a connu à six reprises un degré d'autofinancement supérieur à 70% depuis 1990, dont les cinq dernières années (2006 à 2010). Outre l'introduction du mécanisme du frein à l'endettement lors du budget 2006, ces résultats reflètent la croissance robuste de l'économie suisse, l'amélioration de la conjoncture (forte amélioration sur les recettes fiscales des personnes morales en 2007 et 2010) et les mesures prises pour maîtriser l'évolution des charges de personnel ou les dépenses en biens, services et marchandises.

Un degré d'autofinancement négatif, comme lors des périodes 1991-1993 et 2004-2005, implique que l'Etat finance une partie de ses charges de fonctionnement au moyen de l'emprunt. La situation financière préoccupante au début des années 90 résulte du ralentissement économique déclenché par la crise sur le marché immobilier, des allègements fiscaux accordés aux contribuables à la fin des années 80, de l'augmentation des charges salariales, des tâches nouvelles confiées à l'Etat et de l'effort d'investissement réalisé pour améliorer les infrastructures du canton. A des déficits importants du compte de fonctionnement se sont ajoutés des investissements nets particulièrement élevés (importants excédents de charges du compte de fonctionnement en 2004 et 2005).



Source: Service financier et service des communes

La situation des communes

En 2009, le degré d'autofinancement de l'ensemble des 53 communes neuchâteloises est de 79,6% alors qu'il avait atteint 146% en 2008. Un degré d'autofinancement situé entre 70 et 100% et considéré comme bon à acceptable. Le frein à l'endettement, exigence légale applicable à l'Etat, stipule que celui-ci doit être supérieur à 70%. Il serait par conséquent respecté si l'on appliquait cette règle à l'ensemble des communes considérées comme une entité.

Il convient aussi de noter que le degré d'autofinancement varie fortement d'une commune à l'autre. Ce dernier a été largement supérieur à 100% en Ville de Neuchâtel (164,8%). Il est proche de 100% en Ville du Locle (97,7%), et reste acceptable pour la Commune de Val-de-Travers avec 82,9%. Avec un taux de 39,4% en Ville de La Chaux-de-Fonds, il devient problématique et génère une forte augmentation de l'endettement.

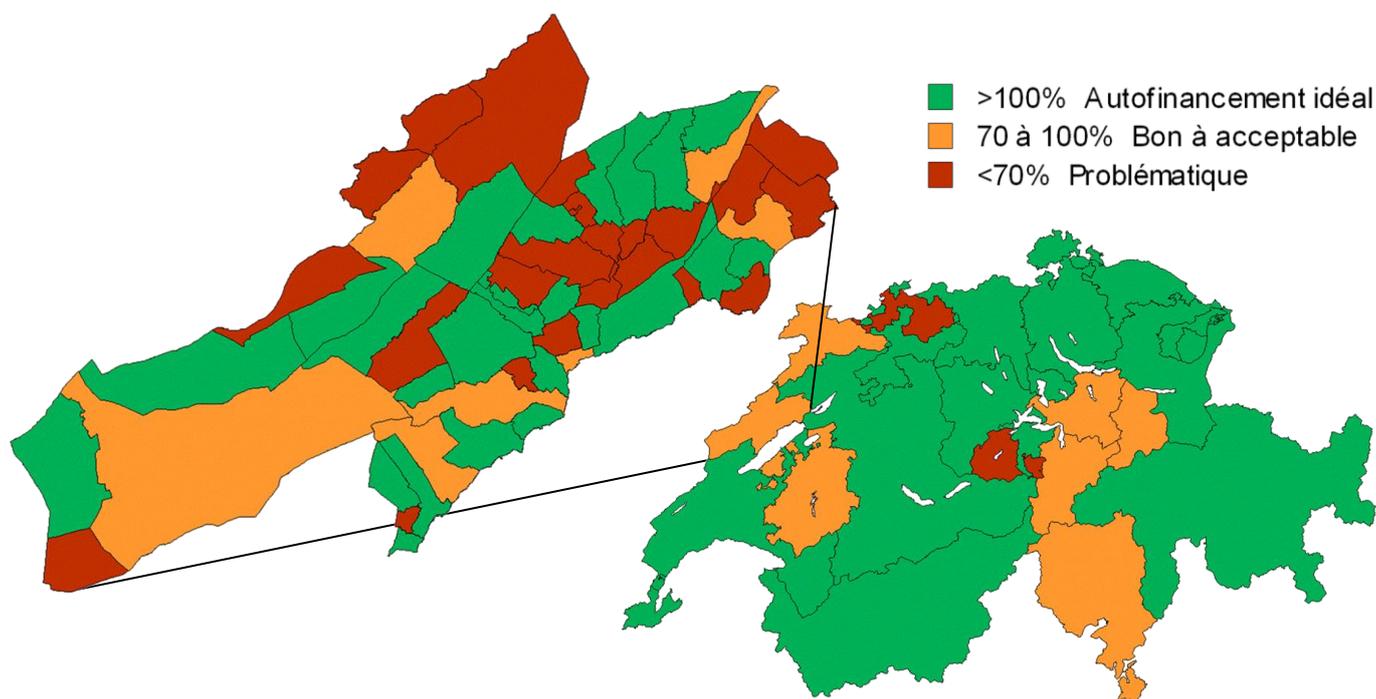
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]
 Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

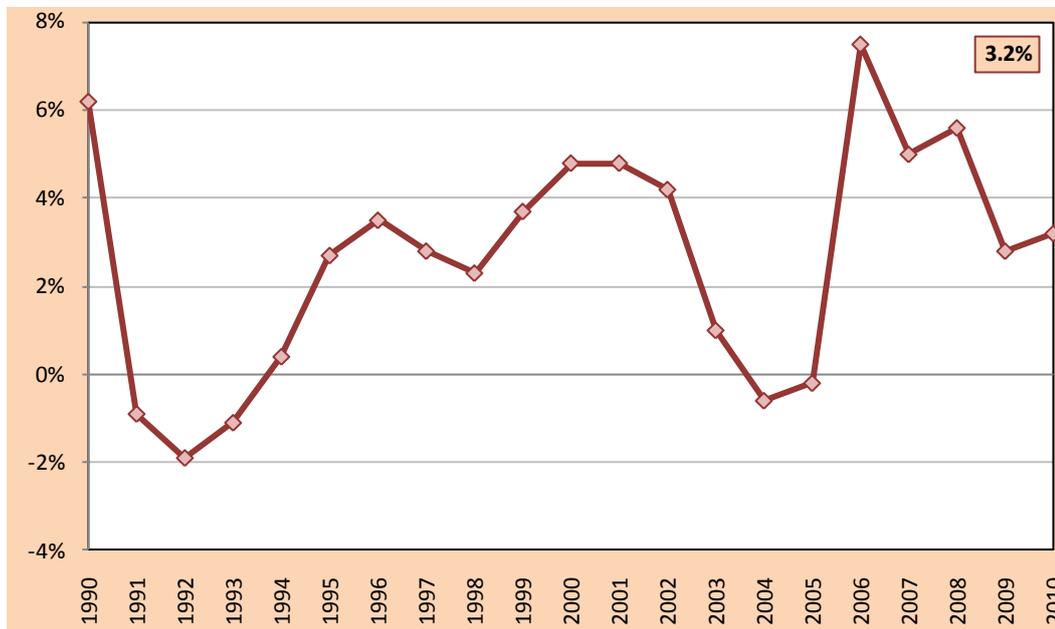
Les chiffres ci-dessus correspondent aux rubriques qui figurent en annexe (plans comptables du compte de fonctionnement et du bilan)

Degré d'autofinancement des cantons et des communes neuchâteloises en 2009



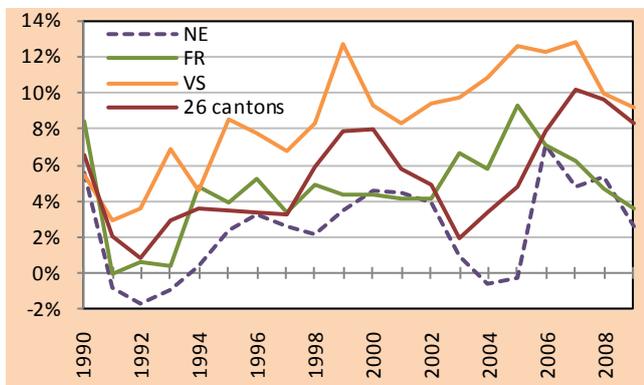
3.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.



Source : Service financier

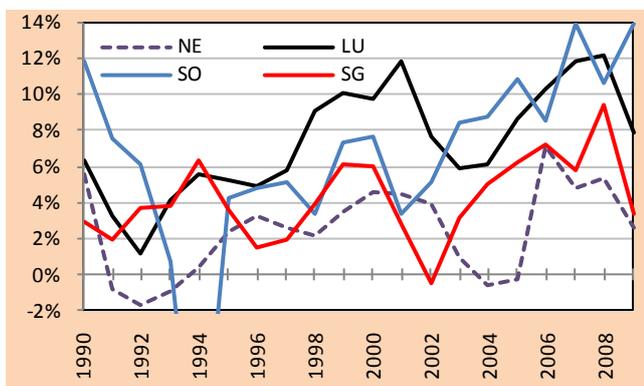
Comparaison intercantonale



Commentaires

En 2010, la capacité d'autofinancement est de 3,2%. C'est légèrement mieux qu'en 2009 (2,8%). Depuis 1990, ce taux est systématiquement inférieur à 10%. Cela signifie que le canton dispose, une fois les charges courantes du compte de fonctionnement couvertes par les revenus encaissés, d'une faible capacité pour l'acquisition ou la réalisation de biens durables (investissements).

A la lecture des graphiques de comparaison intercantonale, nous voyons qu'il s'agit d'un problème récurrent pour l'Etat de Neuchâtel (la moyenne 2009 pour les cantons suisses est de 8,5%), même si disposer d'une bonne capacité d'autofinancement n'est pas nécessairement le gage d'une pleine utilisation de celle-ci. Dans la situation actuelle, des emprunts supplémentaires constituent une condition nécessaire pour augmenter le volume des investissements.



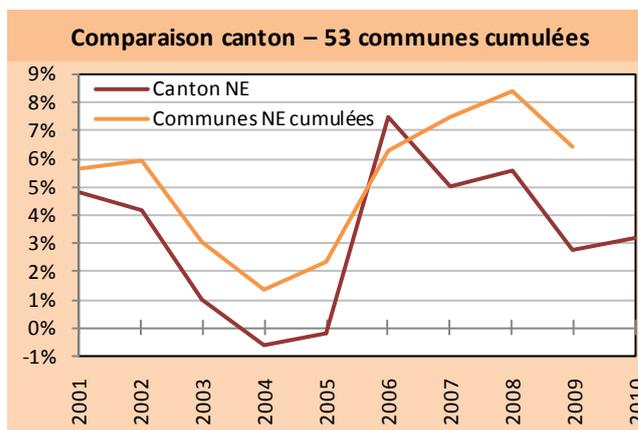
Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FKF)

A l'image du degré d'autofinancement, le graphique ci-dessus met en évidence les deux périodes marquées par d'importantes difficultés financières (1991-1993 et 2004-2005). La capacité d'autofinancement est négative durant ces années-là (on peut parler de sous-capacité d'investissement).

La situation des communes

De 2001 à 2009, la capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes a été faible, à l'image de celle du canton.

En 2009, la capacité d'autofinancement moyenne de l'ensemble des communes a atteint le chiffre de 6,4%, alors qu'elle était encore de 8,4% en 2008. Les principales communes du canton ont une capacité d'autofinancement inférieure au seuil de 10%. Leur capacité d'autofinancement est considérée comme faible selon l'indicateur de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. La Ville de Neuchâtel affichait une capacité d'autofinancement de 9,1% et celle de La Chaux-de-Fonds de 4,3%. La Ville du Locle et la Commune de Val-de-Travers de leur côté voyaient leur capacité d'autofinancement s'élever à respectivement 8,5% et 7,1%.



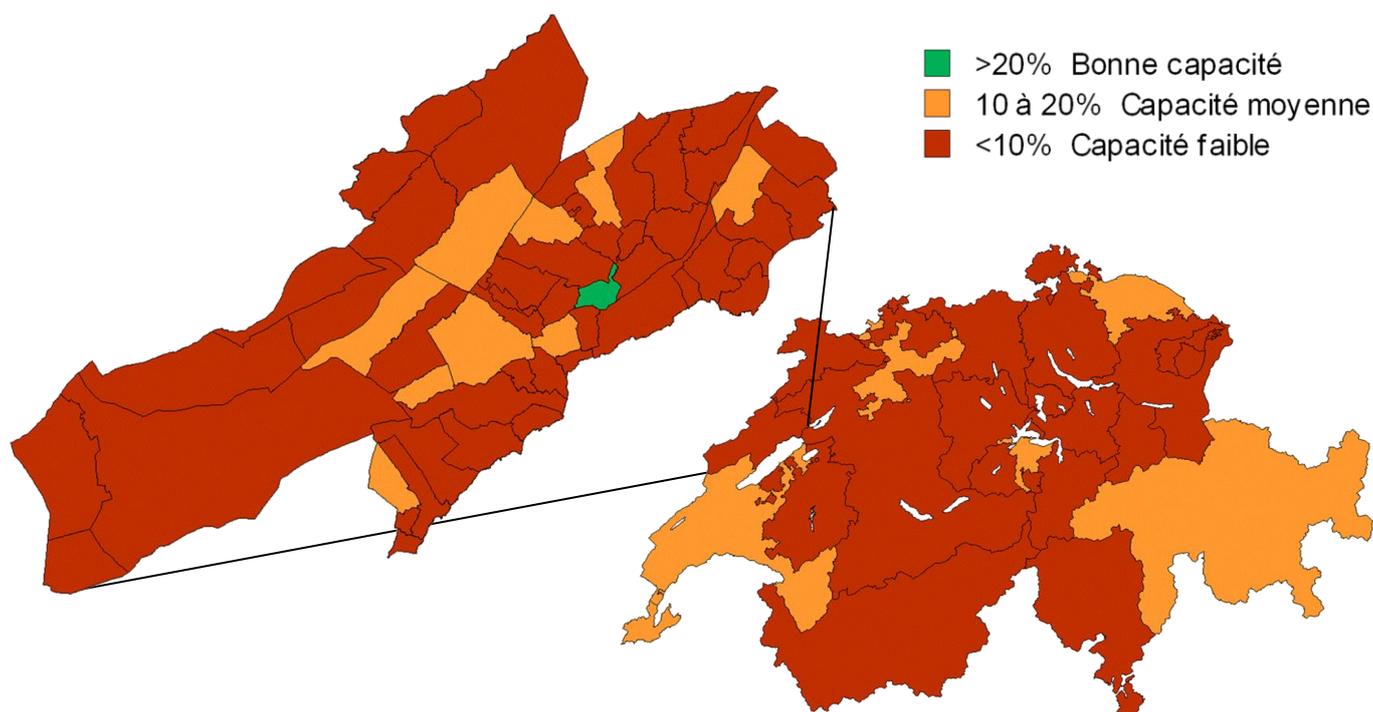
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

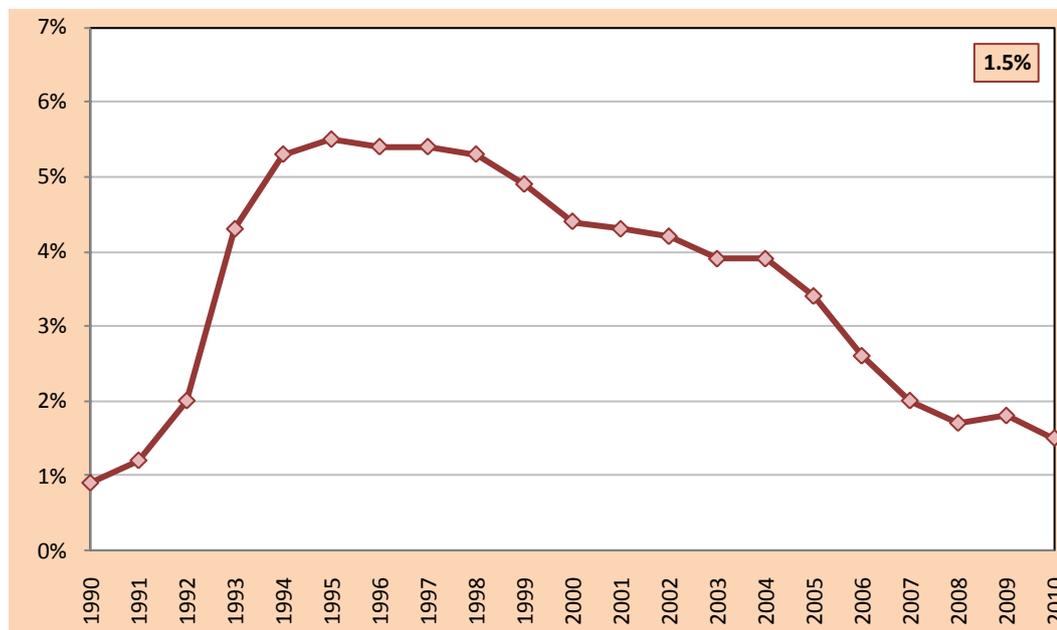
Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Capacité d'autofinancement des cantons et des communes neuchâteloises en 2009



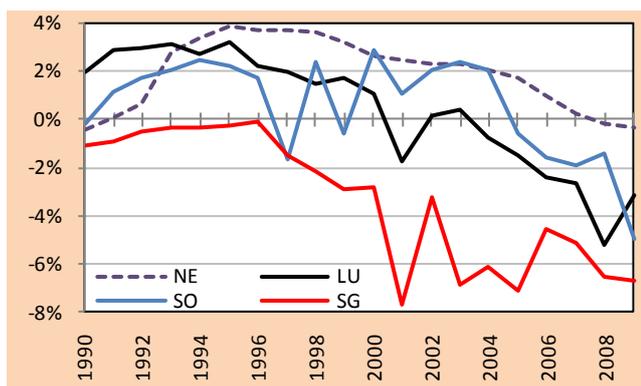
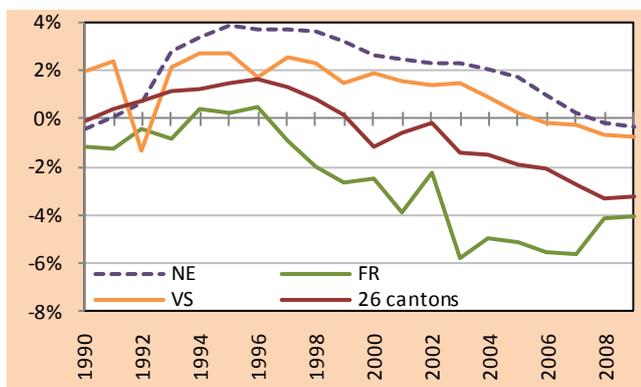
3.3 Quotité des intérêts

La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2010, la quotité des intérêts est de 1,5%, soit une diminution de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2009. Il s'agit même du taux le plus faible depuis l'année 1991 (1,2%). Bien qu'assez faible, le taux est néanmoins toujours positif, ce qui signifie que la collectivité publique doit consacrer une partie de ses ressources au paiement des charges nettes d'intérêts. Cette allocation de moyens financiers se fait bien évidemment au détriment du financement des tâches publiques.

En examinant l'évolution du graphique ci-dessus, il apparaît que la quotité des intérêts a rapidement atteint un pic en 1995. L'augmentation quasi exponentielle de la dette au début des années 90 a engendré une quotité supérieure à 5%, ce qui signifiait que les charges nettes d'intérêts entraînaient alors des contraintes significatives pour le financement des prestations publiques (marge de manœuvre financière très fortement réduite). Dès 1995, la quotité des intérêts a diminué régulièrement. Jusqu'en 2008, cet abaissement trouve sa justification non seulement dans l'accroissement des revenus, mais également dans la baisse des taux d'intérêts. Dès 2005, la réduction de la dette (versement or BNS et excédents de financement 2006-2008) et, partant, des intérêts passifs, a contribué à accélérer la tendance baissière de ce ratio.

En comparaison intercantonale, on peut constater que la

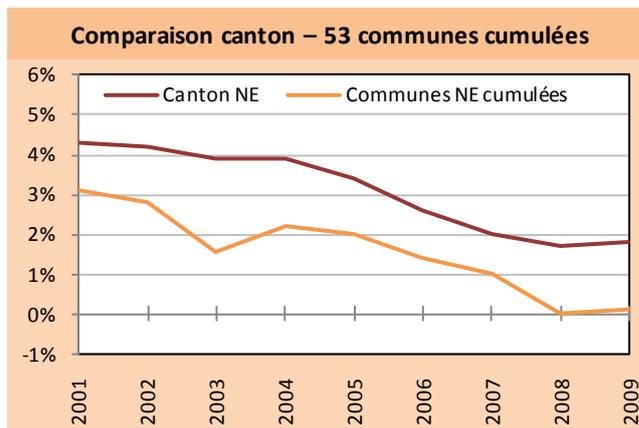
situation de Neuchâtel est moins bonne que dans les autres cantons. Toutefois ces comparaisons doivent se faire avec prudence. Les écarts importants entre les valeurs du premier graphique et les valeurs obtenues pour le canton de Neuchâtel dans les comparaisons intercantionales proviennent du fait que, pour ces dernières, l'intégralité des revenus des biens (groupe 42) est prise en considération dans le calcul des intérêts nets (les chiffres provenant du FkF ne mentionnent pas le détail des rubriques de ce groupe de revenus). Les taux d'intérêts négatifs constatés dans les comparaisons intercantionales s'expliquent donc par des revenus d'intérêts plus élevés que les charges d'intérêts. Les valeurs indicatives définies ci-dessous, au niveau des cartes, doivent donc aussi être interprétées avec prudence. Le calcul des intérêts nets que nous avons utilisé se base sur l'approche de l'IDHEAP dans son comparatif annuel des finances.

La situation des communes

De 2001 à 2009, la quotité moyenne des intérêts de l'ensemble des communes neuchâteloises n'a cessé de baisser pour atteindre le chiffre de 0,1% en 2009.

Cet abaissement trouve sa justification dans la baisse des taux d'intérêts.

En 2009, la quotité des intérêts de la Ville de Neuchâtel était même négative (-1,5%), tandis qu'elle était de 0,1% à La Chaux-de-Fonds, de 0,3% à Val-de-Travers et de 2,7% au Locle.



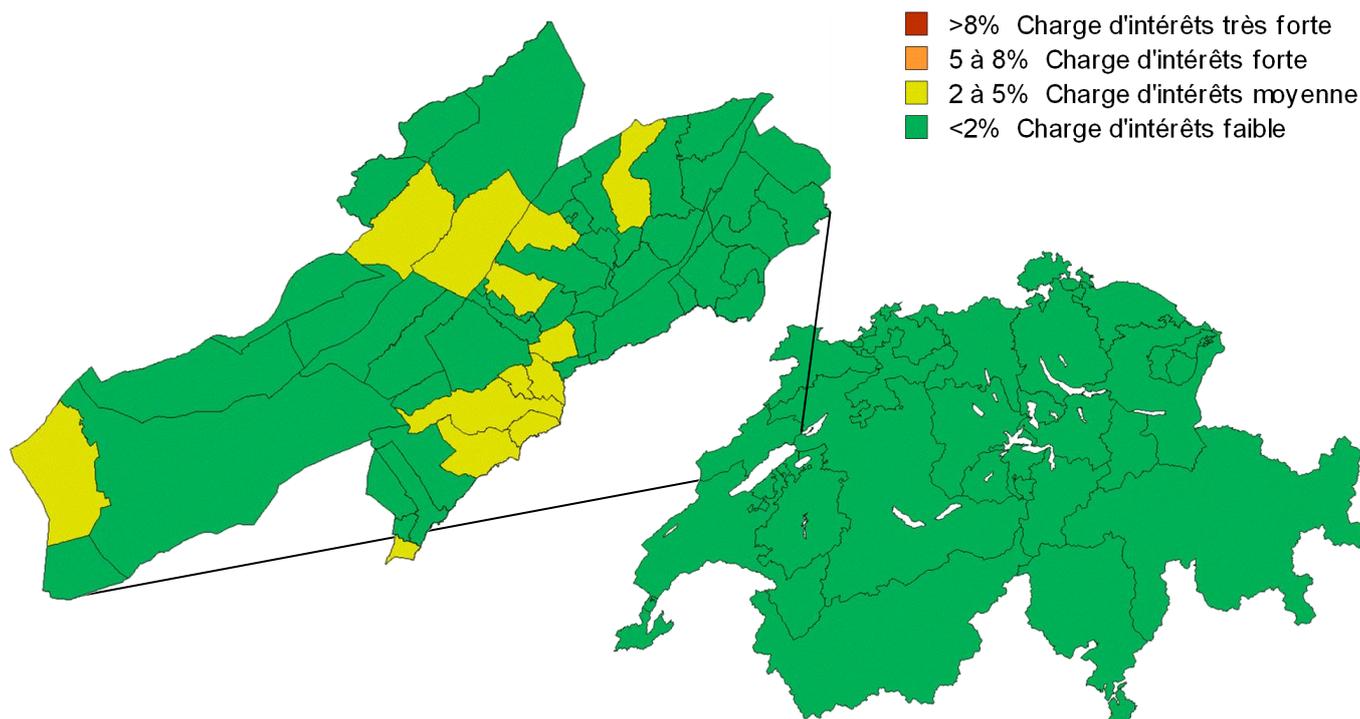
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

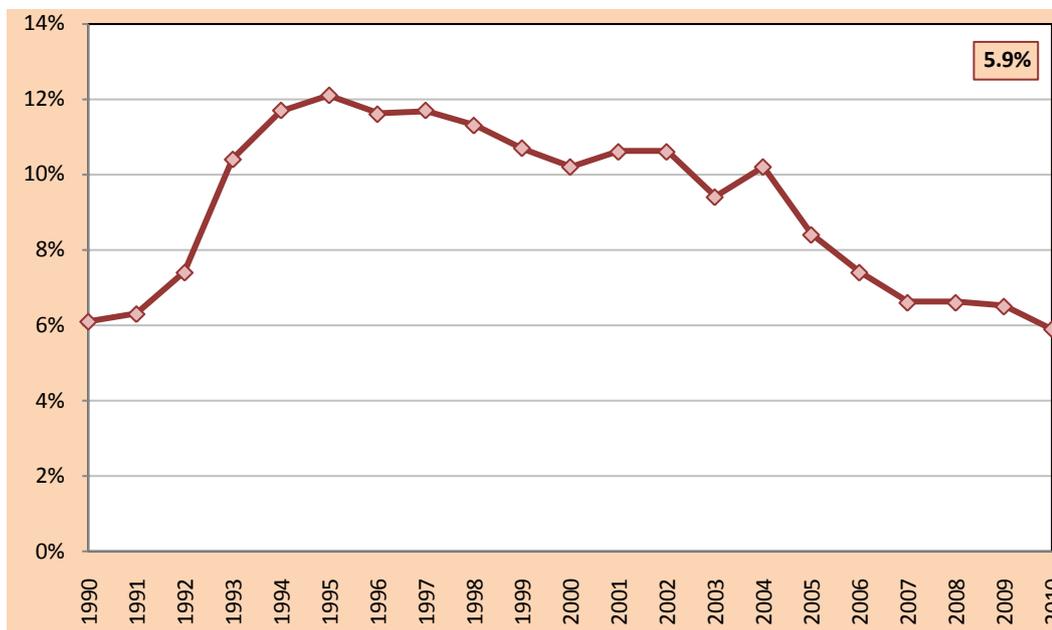
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Quotité des intérêts des cantons et des communes neuchâteloises en 2009



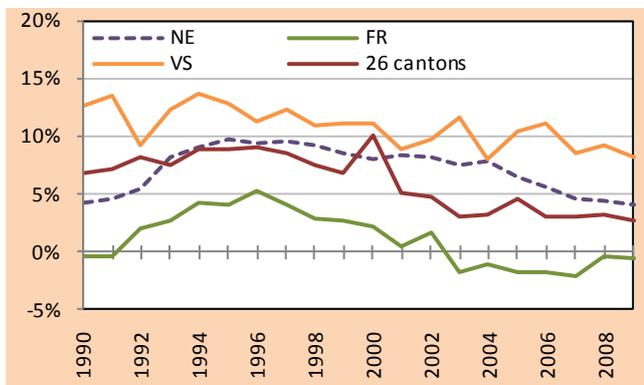
3.4 Quotité de la charge financière

L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.



Source : Service financier

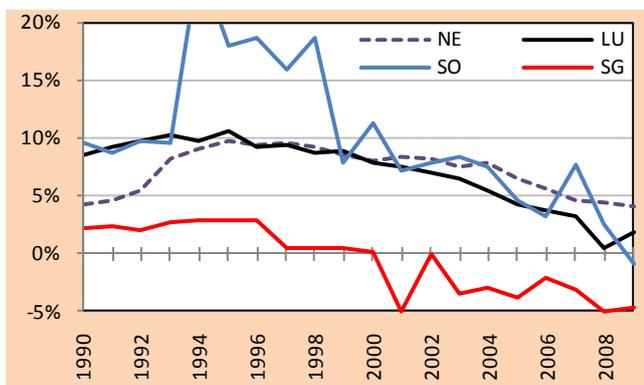
Comparaison intercantonale



Commentaires

Cet indicateur est très proche de la quotité des intérêts. En 2010, si les charges nettes d'intérêts représentent 1,5% des revenus déterminants en 2010 (voir indicateur précédent), ce pourcentage passe à 5,9% si l'on tient encore compte, en plus, des amortissements du patrimoine administratif. Il s'agit ici du taux le plus faible de ces 21 dernières années.

Les amortissements du patrimoine administratif, qui dépendent avant tout des dépenses effectuées en matière d'investissements, ne présentent pas une tendance régulière au fil des ans, contrairement aux intérêts nets qui ont globalement diminué depuis le début des années 2000. L'évolution dans le temps des deux quotités (charge financière et intérêts) reste toutefois, à leur niveau, assez similaire.



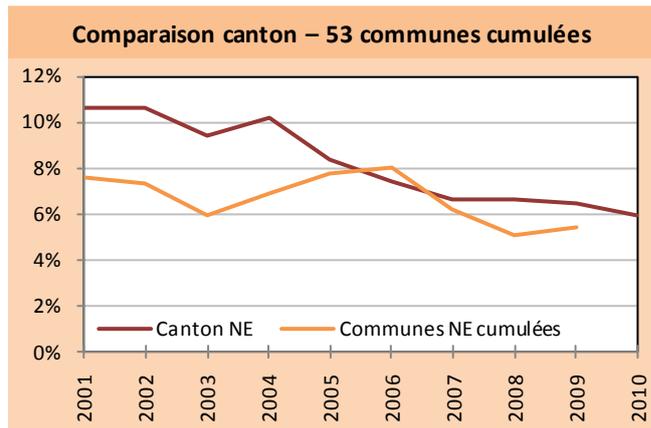
Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

En comparaison intercantonale, Neuchâtel se situe aux alentours de la moyenne des cantons. Comme expliqué pour l'indicateur précédent, les écarts constatés entre "données internes" et "chiffres FkF" résultent du calcul des intérêts nets (certains revenus des biens sont considérés dans le premier cas alors que la totalité est prise en compte dans le deuxième).

La situation des communes

Sur l'ensemble de la décennie, la charge financière moyenne de l'ensemble des communes peut être considérée comme supportable. Elle a diminué de 3 points entre 2006 et 2008 à 5,1% et est légèrement remontée à 5,4% en 2009.

Ce chiffre est l'expression d'une moyenne. Ainsi, la quotité de la charge financière des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, avec respectivement 4,2% et 5,3%, est en dessous de la moyenne des 53 communes. A l'opposé, la quotité de la charge financière de la Commune de Val-de-Travers et de la Ville du Locle, avec respectivement 6,1% et 7%, est légèrement supérieure à la moyenne cantonale.



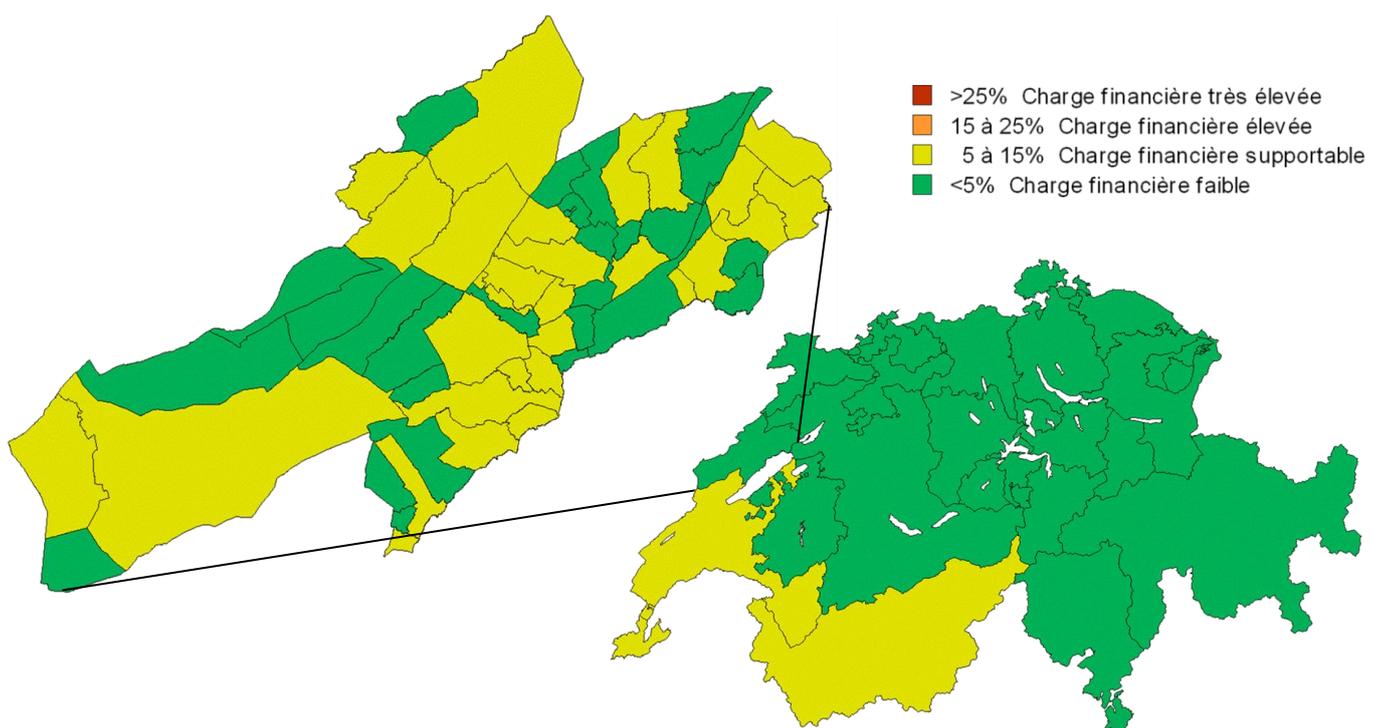
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{amort. patr. adm.} + \text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

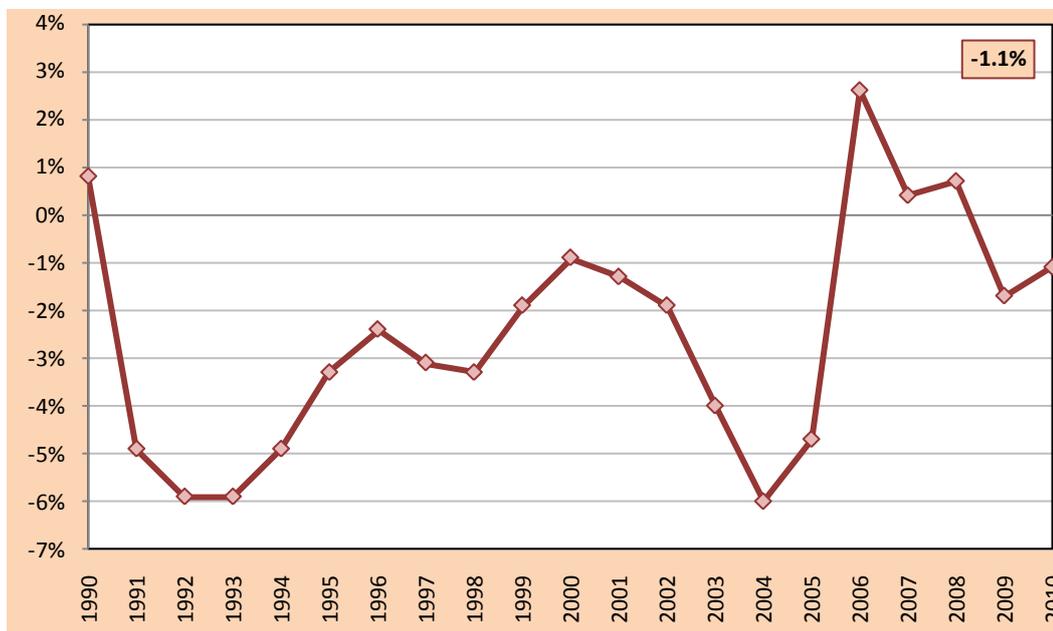
Amortissements du patrimoine administratif : [331]
 Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Quotité de la charge financière des cantons et des communes neuchâtelaises en 2009



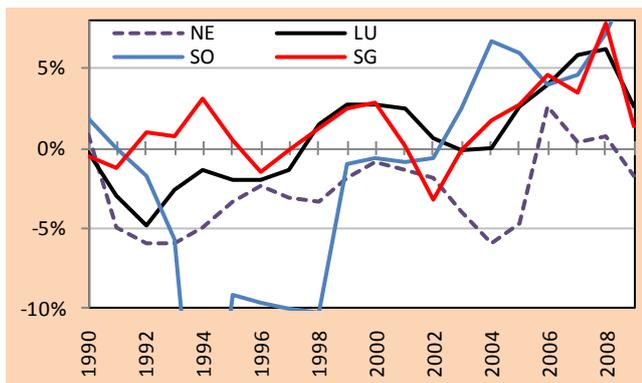
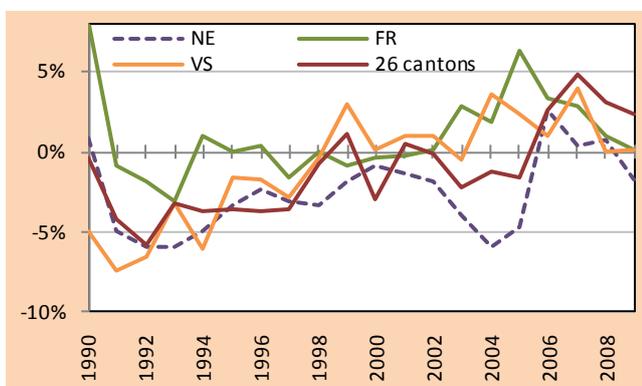
3.5 Degré de couverture des charges

Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre, un déficit ou un bénéfice du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Celles-ci devraient par conséquent diminuer d'autant pour atteindre une situation équilibrée.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

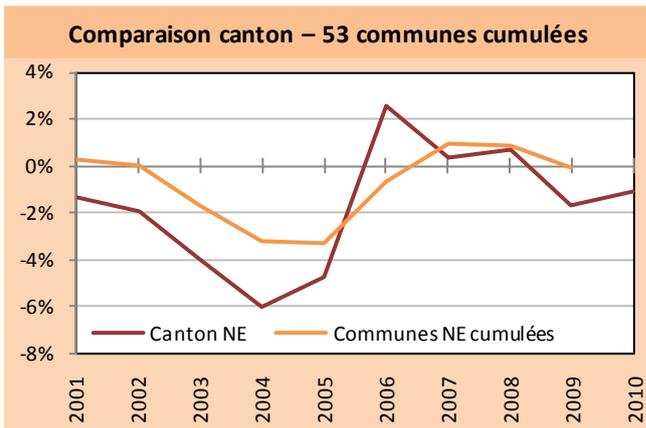
En 2010, le degré de couverture des charges est négatif (-1,1%), ce qui signifie que le compte de fonctionnement présente un déficit (qu'on peut qualifier de modéré au vu des limites définies). L'évolution positive de cet indicateur par rapport à 2009 résulte d'une augmentation des revenus (+1,1%) plus importante que l'augmentation des charges (+0,5%). Cet indicateur se révèle toutefois, sur la période 2007-2009, inférieur au résultat pour la moyenne des cantons suisses.

Le graphique met en évidence les difficultés financières importantes et les déséquilibres plus ou moins marqués entre les charges et les revenus au cours des deux dernières décennies. Les années 1992, 1993 et 2004 illustrent une situation particulièrement préoccupante avec un taux avoisinant les -6%. L'excédent de charges est alors considéré comme très problématique : il diminue fortement (voire rend impossible) la capacité de la collectivité à financer les investissements par ses propres ressources. Après une situation de déficits modérés au début des années 2000 et des taux fortement négatifs en 2003-2005, les comptes 2006, 2007 et 2008 présentent des chiffres positifs correspondant à des excédents de revenus. Comme déjà dit, ces résultats reflètent, outre l'introduction du frein à l'endettement, l'amélioration de la conjoncture (augmentation des recettes fiscales) et les mesures prises pour maîtriser l'évolution des charges sur le plan cantonal.

La situation des communes

Le graphique illustre l'évolution similaire observée à l'Etat et dans les communes considérées dans leur ensemble au cours de la décennie écoulée. Après quatre années de déficits entre 2003 et 2006, le degré de couverture des charges des 53 communes cumulées est devenu positif en 2007 et 2008. Le degré de couverture des charges de l'ensemble des communes en 2009 (-0,1%), traduit ici un résultat consolidé proche de l'équilibre avec 735'000 francs de déficit sur un total de charges de 991 millions.

Ce résultat masque cependant de grandes différences entre les différentes communes. Ainsi, si le degré de couverture des charges a été, au cours de la dernière année de référence, de 2,1% en Ville du Locle, il a été de 1,3% à Val-de-Travers, de 0,9% en Ville Neuchâtel et de -0,9% en Ville de Chaux-de-Fonds.



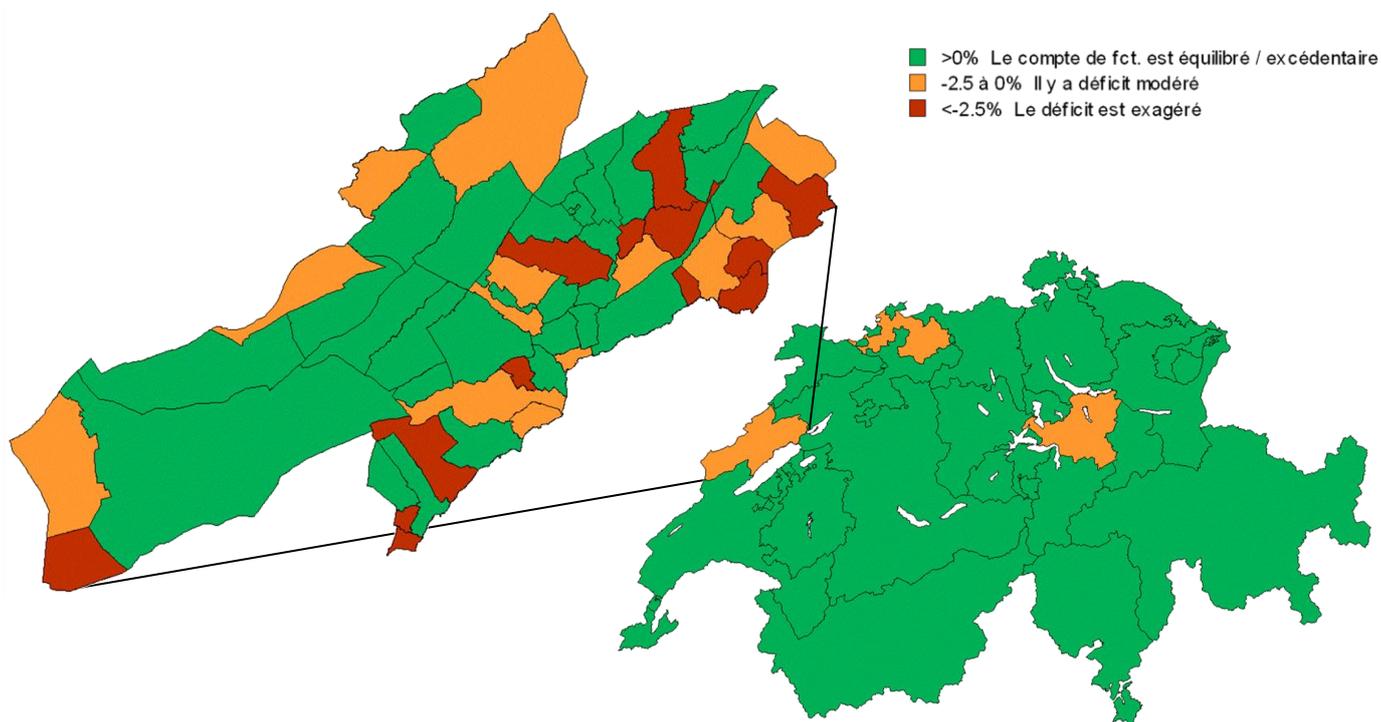
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

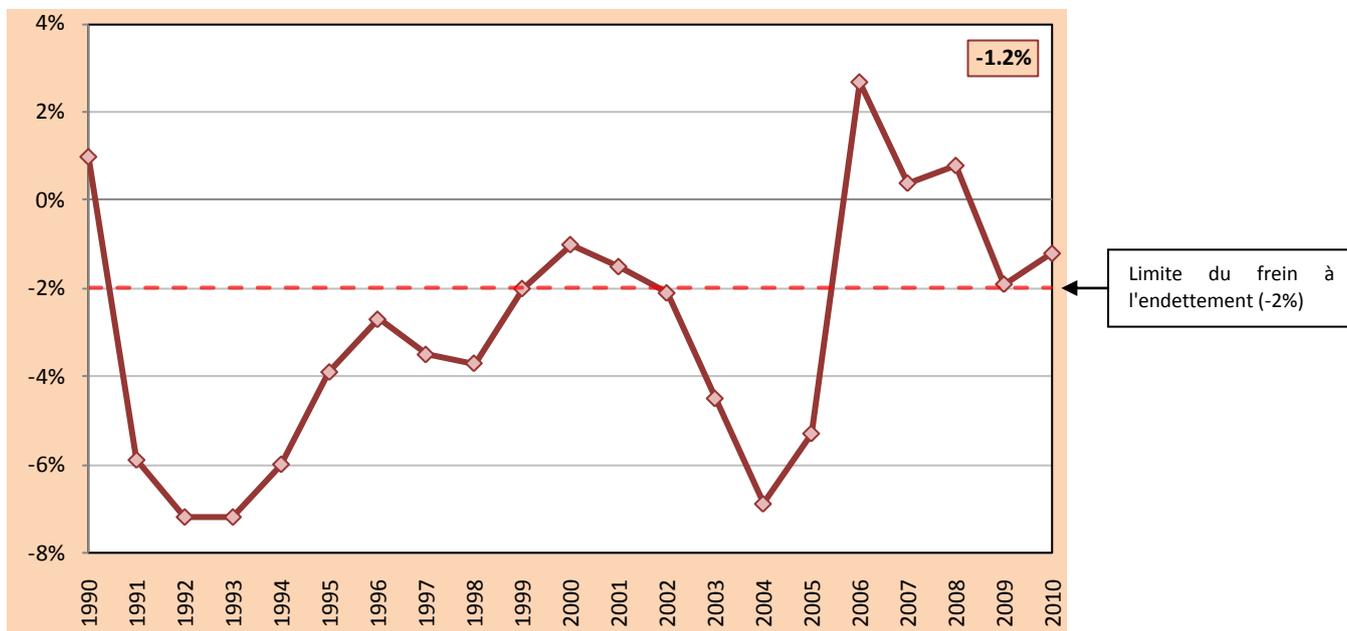
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
 Total des charges : [3]

Degré de couverture des charges des cantons et des communes neuchâtelaises en 2009



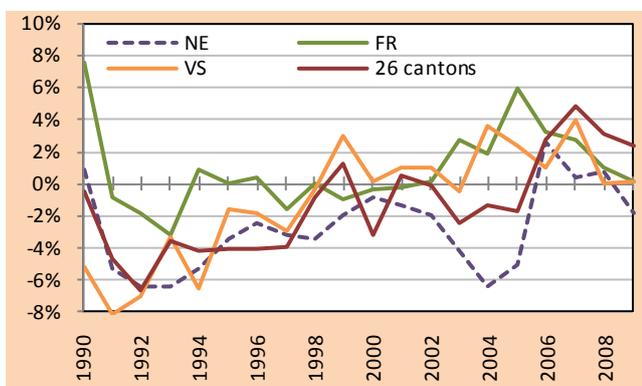
3.6 Degré de couverture des revenus déterminants

Cet indicateur correspond au résultat du compte de fonctionnement exprimé en pourcent des revenus déterminants. Par exemple, si le degré de couverture des revenus déterminants est égal à 5%, cela signifie que les revenus doivent augmenter d'autant pour atteindre une situation équilibrée du compte de fonctionnement. Plus le pourcentage est élevé plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.



Source : Service financier

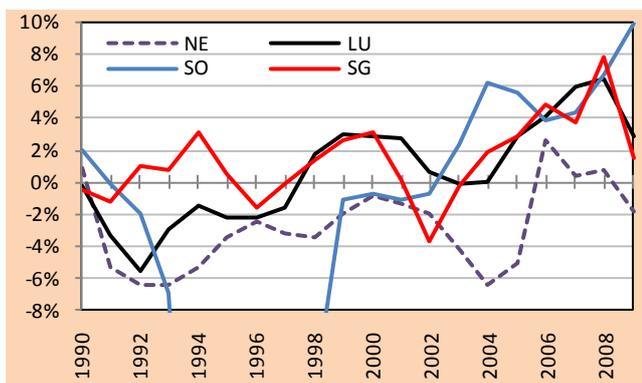
Comparaison intercantonale



Commentaires

En 2010, l'excédent de charges du compte de fonctionnement représente 1,2% des revenus déterminants. Le frein à l'endettement stipule que le déficit ne doit pas dépasser 2%. L'exigence légale est par conséquent respectée. Un déficit moins important qu'en 2009 et des revenus qui augmentent significativement (+1,5%) expliquent l'augmentation de cet indicateur par rapport à l'année dernière.

Comme pour le degré de couverture des charges, cet indicateur se révèle, ces dernières années, inférieur au résultat pour la moyenne des cantons suisses.



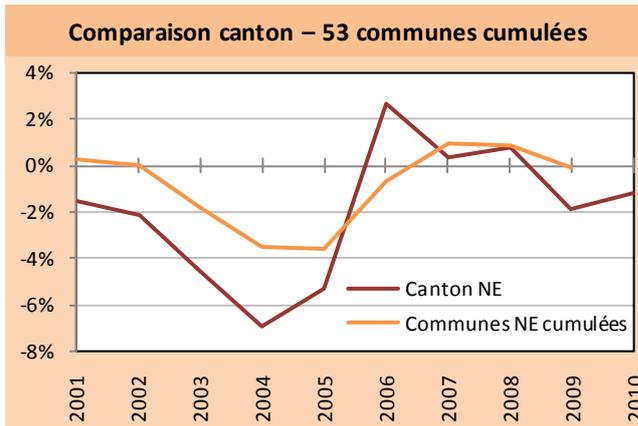
Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

De 1991 à 2005 le degré de couverture des revenus déterminants est négatif (situation de déficit). Seules les années 1999, 2000 et 2001 auraient permis de satisfaire aux exigences du frein à l'endettement si celui-ci avait existé à l'époque. De 2006 à 2008 le degré de couverture des revenus déterminants est positif (situation de bénéficiaire). L'évolution dans le temps de cet indicateur est quasi similaire à celle du degré de couverture des charges, ce qui est assez logique au vu des éléments pris en considération dans le calcul (le total des charges et le total des revenus déterminants sont plus ou moins identiques).

La situation des communes

En 2009, l'excédent de charges du compte de fonctionnement représente 0,1% des revenus déterminants. Les exigences liées au frein à l'endettement cantonal, qui stipulent que le déficit ne doit pas dépasser 2% de ces revenus, auraient par conséquent été respectées si l'on considérait les résultats des 53 communes cumulées comme celle d'une commune. Le résultat consolidé des 53 communes, légèrement déficitaire en 2009, et la baisse des revenus de la fiscalité par rapport à l'exercice 2008 expliquent la baisse de cet indicateur d'un exercice sur l'autre.

Dans le détail, les Villes du Locle et de Neuchâtel, ainsi que la commune de Val-de-Travers, qui clôturent toutes trois leurs comptes avec un résultat excédentaire, et la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui affiche un léger déficit et un degré de couverture des revenus déterminants de 1%, auraient satisfait aux exigences du frein à l'endettement applicable à l'Etat.



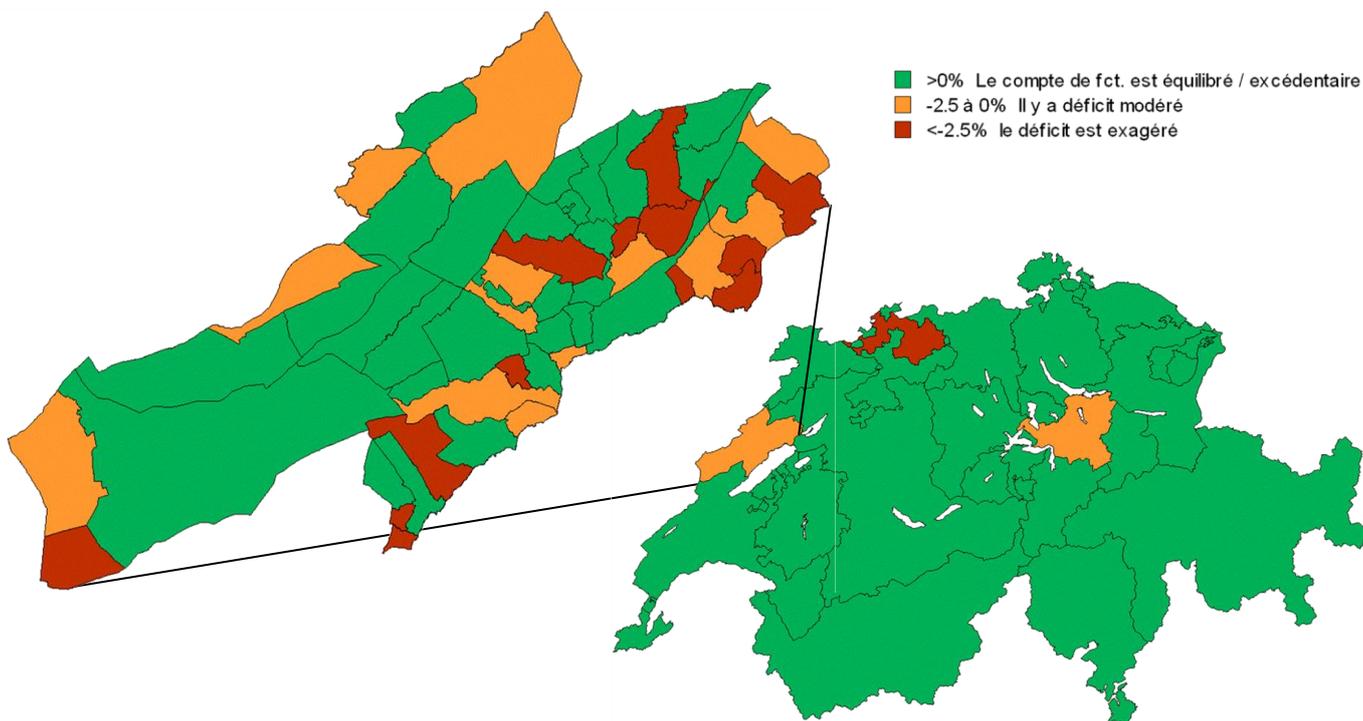
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

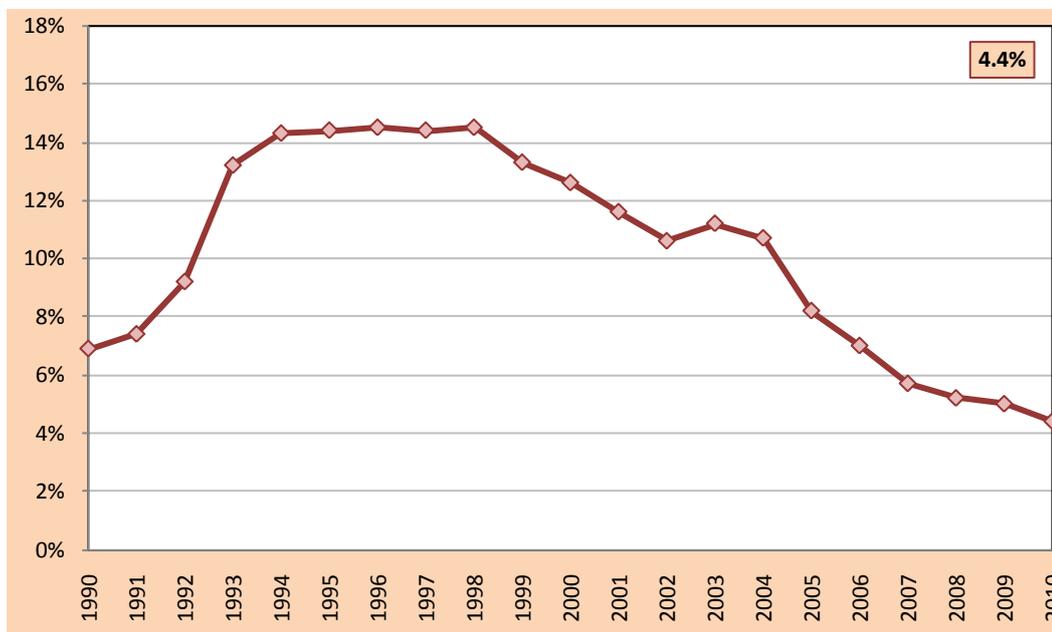
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Degré de couverture des revenus des cantons et des communes neuchâteloises en 2009



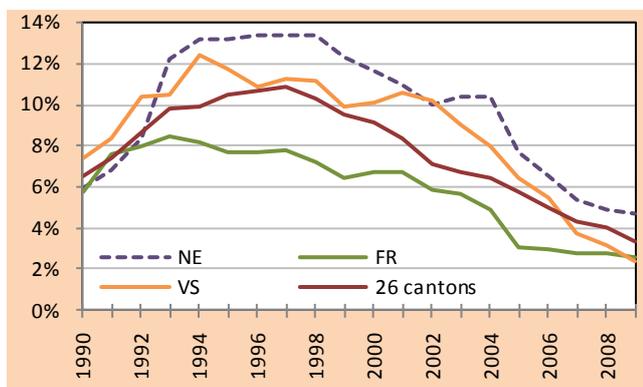
3.7 Poids des intérêts passifs

Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques (y compris l'impôt à la source et l'impôt concernant les frontaliers) ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés. Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 5%, cela signifie que 5% des recettes fiscales directes sont utilisées pour financer les charges d'intérêts passifs.



Source : Service financier

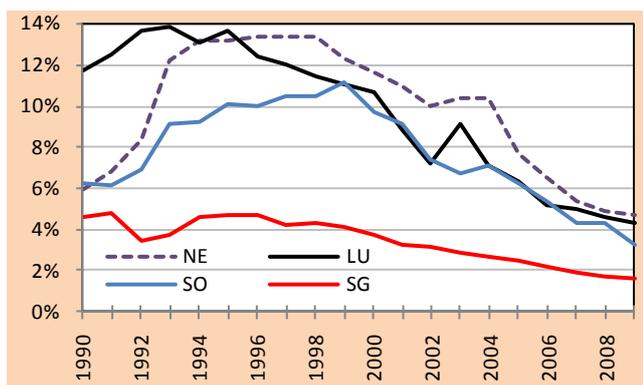
Comparaison intercantonale



Commentaires

En 2010, le poids des intérêts passifs est de 4,4%. Il s'agit du taux le plus faible depuis 1990. Au vu des valeurs indicatives définies, l'endettement du canton s'accompagne donc d'un poids des intérêts moyen (presque faible). Le taux d'intérêt moyen de la dette consolidée de 2,87% en 2009 (3,05% en 2009) explique en partie la situation actuelle. A noter aussi que, pour l'année 2010, 8,3 millions de francs d'impôt de solidarité sont compris ponctuellement au titre des recettes fiscales directes.

Ici aussi, comme déjà remarqué précédemment, les résultats du canton de Neuchâtel sont toutefois moins bons que la moyenne des cantons suisses.



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

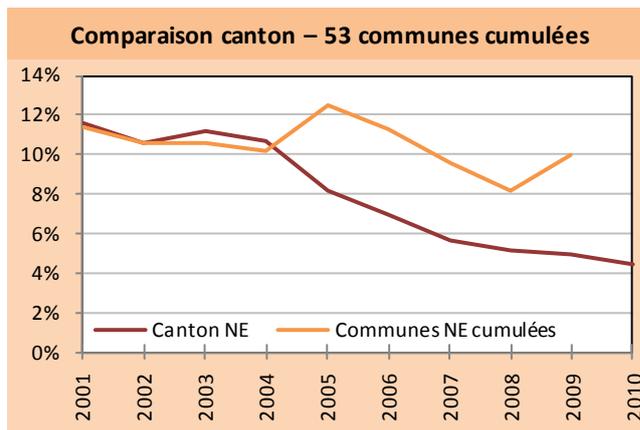
Deux facteurs ont pour conséquence la baisse progressive de cet indicateur depuis la fin des années 90 : la diminution des intérêts passifs d'une part et l'augmentation des recettes fiscales directes d'autre part. Durant la période 1996-1999, les intérêts passifs dépassaient les 67 millions de francs par année. Une baisse importante des taux d'intérêt ainsi que la diminution des dettes à partir de 2005 (versement or BNS et excédents de financement 2006-2009) ont permis d'atteindre un niveau d'intérêts passifs de 39 millions de francs en 2010. Quant aux recettes fiscales directes, celles-ci ont fortement augmenté entre 2003 (573 millions) et 2010 (882 millions). N'oublions toutefois pas

qu'en considérant les recettes fiscales des personnes physiques au sens stricte (sans l'impôt à la source, l'impôt sur les frontaliers et l'impôt de solidarité versé par les communes en 2010), celles-ci diminuent depuis deux années maintenant (2008 : 716 millions, 2009 : 715 millions, 2010 : 704 millions), ce qui est source de grande inquiétude.

La situation des communes

Avec un taux moyen de 10% en 2009, le poids des intérêts passifs supporté par les communes commence à devenir préoccupant. Contrairement au taux de l'Etat demeuré stable d'un exercice sur l'autre, celui des 53 communes cumulées a progressé de 2% entre 2008 et 2009.

Les Villes de Neuchâtel, avec 12,1%, et de La Chaux-de-Fonds, avec 12,7%, affichent un taux supérieur à la moyenne de l'ensemble des communes. La Ville du Locle, avec 10,1%, est dans la moyenne. La Commune de Val-de-Travers, avec 7,2%, affichait quant à elle un taux inférieur à la moyenne des 53 communes.



Source: Service financier et service des communes

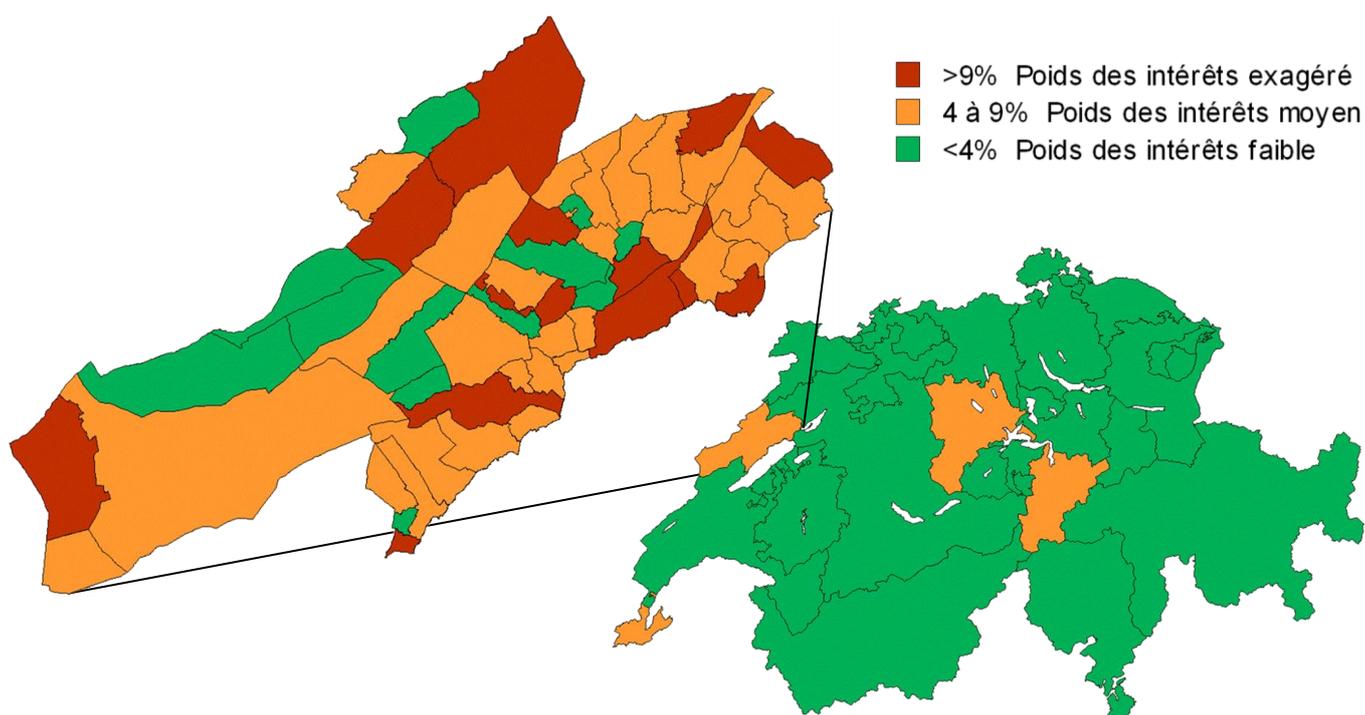
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Intérêts passifs : [32]

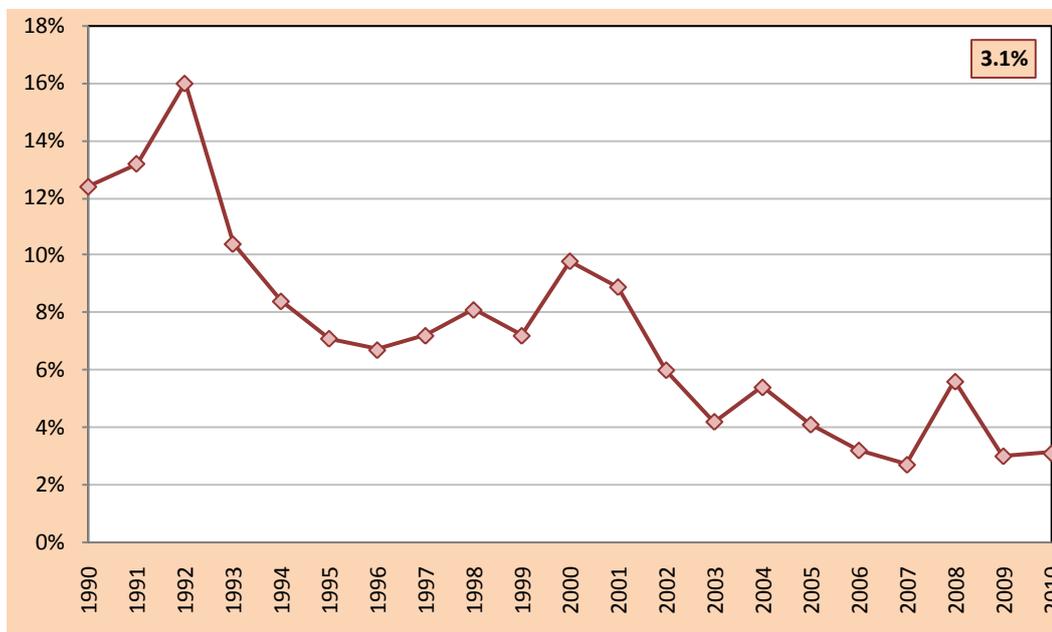
Recettes fiscales directes : [400] + [401]

Poids des intérêts passifs des cantons et des communes neuchâtelaises en 2009



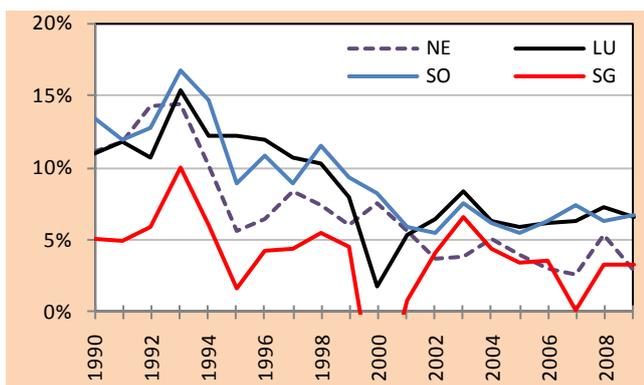
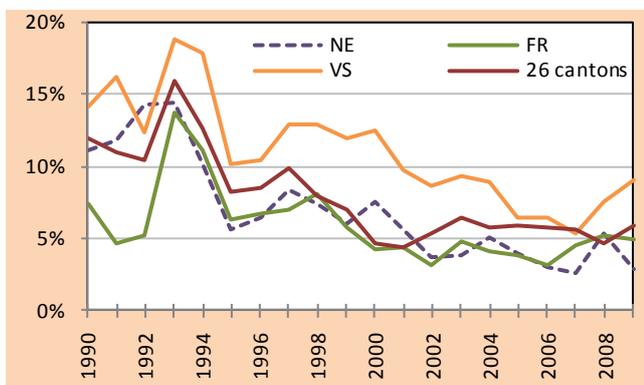
3.8 Effort d'investissement

L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit, ce qui peut traduire une priorité pour une politique d'assainissement et de lutte contre l'endettement. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

Les investissements nets émergeant aux comptes 2010 sont de 52 millions de francs, soit un des niveaux les plus faibles avec les années 2009 (49,8 millions), 2006 (49,1 millions) et 2007 (43,4 millions). L'indicateur d'effort d'investissement s'élève par conséquent à 3,1%. Ce taux est très bas et traduit bien, encore une fois, les difficultés rencontrées par le canton pour investir les montants nécessaires à l'acquisition ou au renouvellement de biens durables. La différence est particulièrement marquée avec les autres cantons.

Les années 90 présentaient un effort d'investissement beaucoup plus élevé qu'actuellement, notamment lors des années 1990 à 1993. Cette période a vu d'importants travaux se réaliser pour améliorer les infrastructures du canton. Il en a découlé des insuffisances de financement particulièrement importantes pour l'époque.

La tendance à la baisse de ce ratio depuis le début des années 2000 est liée aux difficultés financières de l'Etat, à la fin de gros travaux d'investissements et à l'introduction du frein à l'endettement. Si le compte des investissements 2008 présente des investissements nets un peu plus élevés que la moyenne de ces dernières années, cela est principalement dû à la décision d'anticiper le remboursement intégral, pour près de 40 millions de francs,

du montant résiduel des prêts accordés par les Villes pour l'achat des bâtiments du secondaire 2 (comptabilisation dans le compte des investissements). Le ratio apparaissant sur le graphique n'est donc pas vraiment significatif d'un effort d'investissement réel.

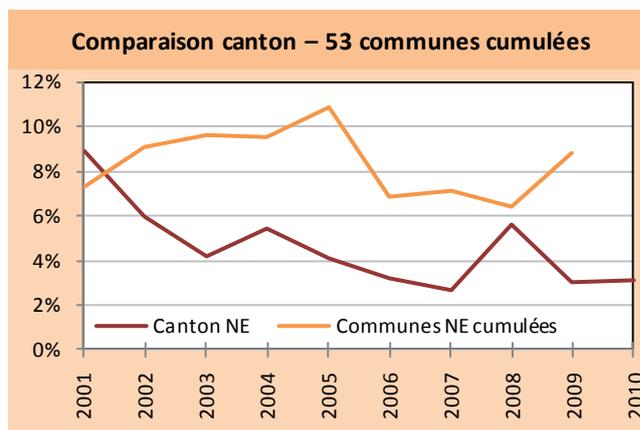
L'introduction du frein à l'endettement en 2006 impose dorénavant certaines exigences (voir indicateurs du degré d'autofinancement et du degré de couverture des revenus déterminants). Celles-ci ne permettent pas actuellement, au vu des déficits du budget de fonctionnement qui sont acceptés année après année, de dégager une marge supplémentaire pour réaliser des investissements. Dorénavant, si l'Etat entend se donner les moyens d'entretenir son patrimoine et de réaliser les grands projets qui sont prévus, il doit impérativement atteindre une situation d'équilibre entre les charges et les revenus du compte de fonctionnement.

La situation des communes

Les investissements nets ont sensiblement augmenté en 2009 pour s'inscrire à 75 millions de francs, après avoir atteint le plus faible niveau d'investissement de la décennie en 2008, avec 54 millions de francs.

De manière globale, avec un taux moyen de 8,8% en 2009, l'effort d'investissement des communes doit être considéré comme idéal au regard des valeurs indicatives définies par l'IDHEAP pour son comparatif annuel.

Avec un taux de 9,3% d'effort d'investissement en 2009, la Commune de Val-de-Travers affichait une situation idéale. Avec respectivement 10,5% pour Le Locle et 11,4% pour La Chaux-de-Fonds, ces deux Villes ont déployé un effort d'investissement considéré comme légèrement excessif au regard des limites précitées. Pour sa part, avec un taux de 6,2%, l'effort de la Ville de Neuchâtel doit être considéré comme insuffisant.



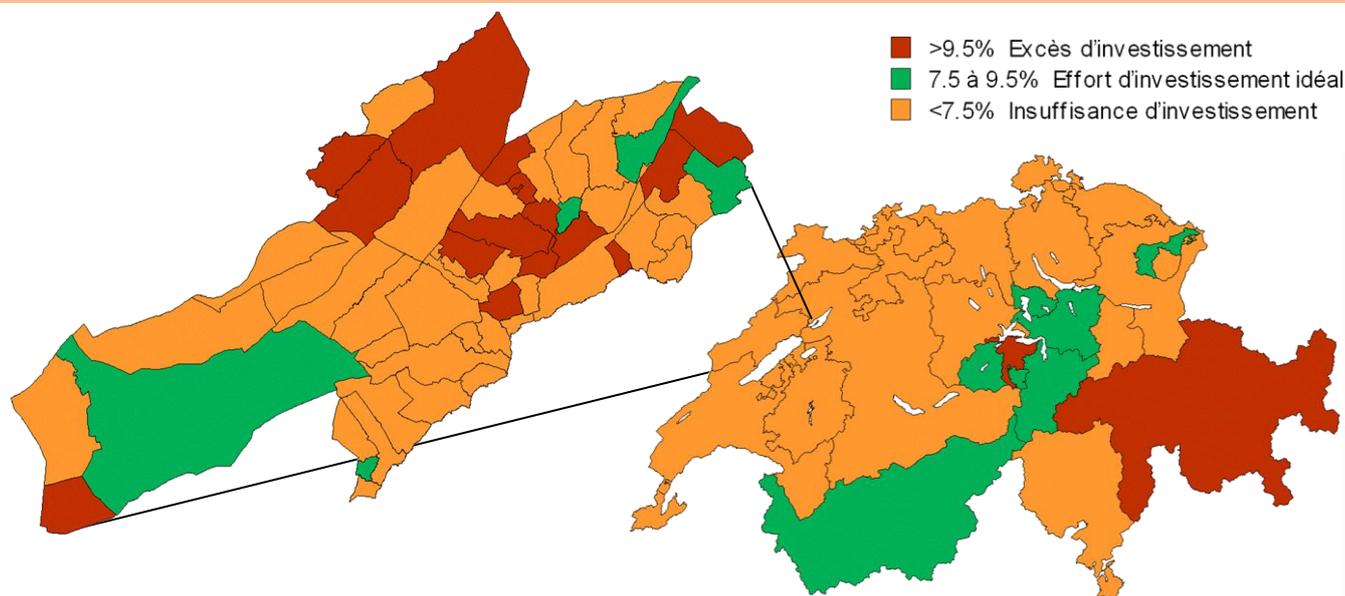
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

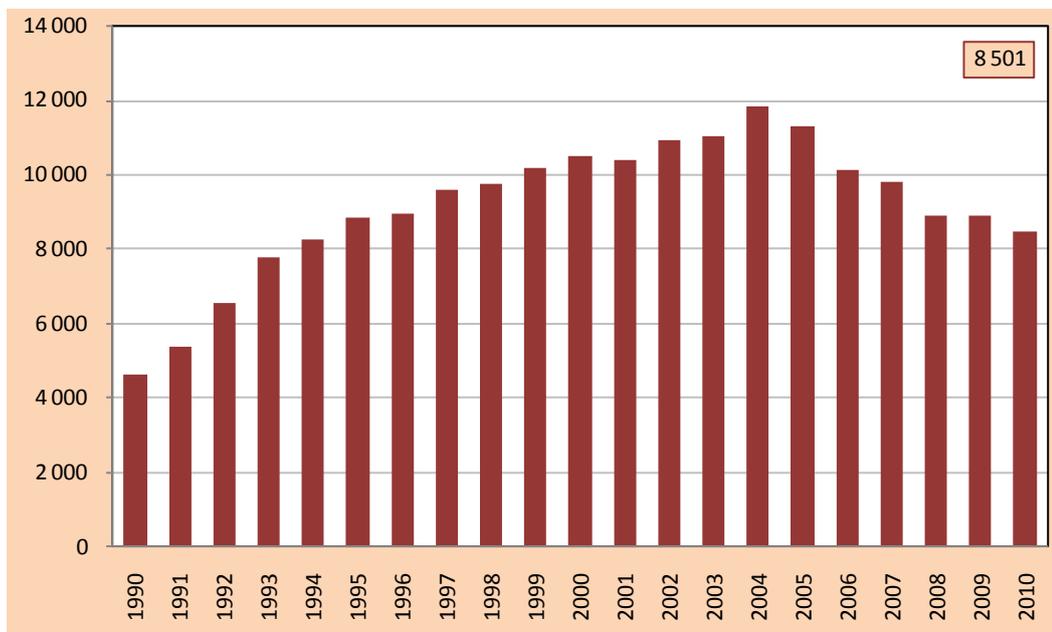
Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements
 Dépenses courantes : [3] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

Effort d'investissement des cantons et des communes neuchâtelaises en 2009



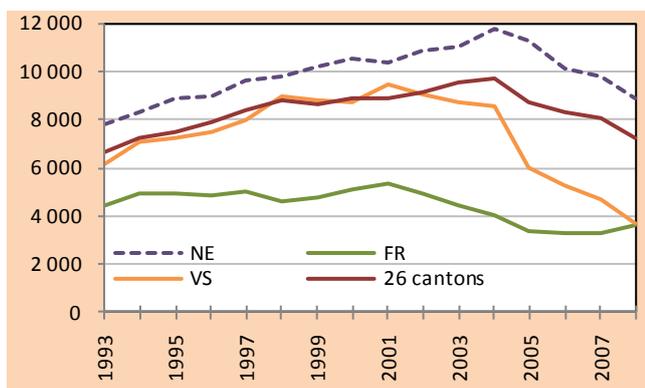
3.9 Dette par habitant

Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large, c'est-à-dire qu'à la dette au sens étroit (reconnaisances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés), on ajoute encore les engagements courants, les dettes à court terme et les engagements envers des entités particulières (fonds et fondations gérés par l'Etat) figurant au passif du bilan. La dette au sens large est également utilisée dans les calculs de l'administration fédérale des finances (AFF), raison pour laquelle c'est cette notion qui est prise en compte pour le calcul de cet indicateur.



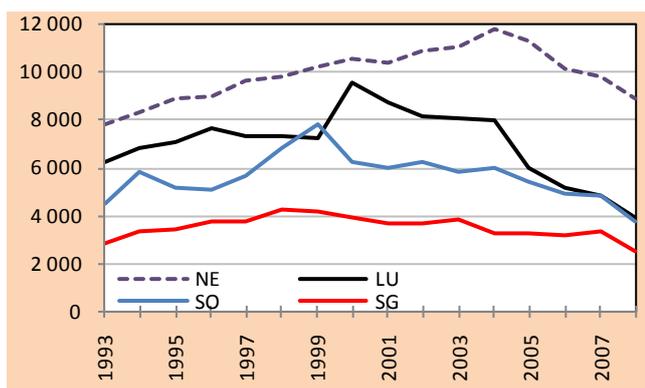
Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Commentaires

Considérée au sens large, la dette totale du canton en 2010 s'élève à un peu plus de 1,462 milliard pour environ 172'000 habitants. Cela représente par conséquent 8'501 francs par habitant. Par rapport à la moyenne des cantons suisses (total des dettes des 26 cantons divisé par le nombre d'habitants en Suisse), le niveau d'endettement est plus élevé. Pour l'année 2008 (données cantonales les plus récentes à disposition), alors que la moyenne des cantons est de 7'221 francs par habitant, la dette du canton de Neuchâtel représente 8'900 francs par habitant. Sur les deux graphiques ci-contre, les écarts avec le panel des cantons retenus est assez perceptible.



Comme déjà expliqué dans la partie concernant les données financières, la dette au sens large diminue par rapport à 2009 en raison principalement d'une diminution de 90 millions de francs au titre des reconnaissances de dettes. Cette variation engendre par conséquent une diminution par rapport à 2009 (8'884 francs par habitant).

Le graphique ci-dessus montre que la dette par habitant a continuellement progressé jusqu'en 2004 pour atteindre 11'817 francs. Cette augmentation continue était le corollaire des déficits de fonctionnement importants et de l'insuffisance de financement qui en découlait.

Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

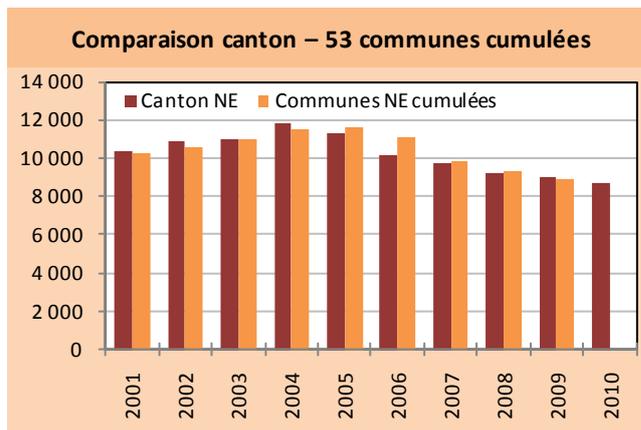
La tendance est à la baisse depuis 2005 suite au versement par la BNS de la part cantonale au produit de la vente d'or excédentaire, et grâce aux bons résultats des comptes 2006, 2007 et 2008 qui découlent sur un excédent de financement.

A noter encore qu'entre 2007 et 2008 une rupture de série est occasionnée par le fait que l'AFF ne retient plus dans son calcul de la dette au sens large le compte de liaison entre deux périodes comptables (dette passagère entre deux exercices). Nous avons par conséquent fait de même. Les montants 2008 et 2009 ont donc été corrigés en conséquence.

La situation des communes

En 2009, la dette moyenne par habitant de l'ensemble des communes cumulées a atteint le chiffre de 8'952 francs, en légère baisse par rapport à 2008, lorsqu'elle atteignait le chiffre de 9'282 francs.

Si elle atteint le montant de 5'519 francs à Val-de-Travers, la dette par habitant s'élève à 13'961 francs en Ville de Neuchâtel, 10'845 francs au Locle et 10'470 francs à La Chaux-de-Fonds.



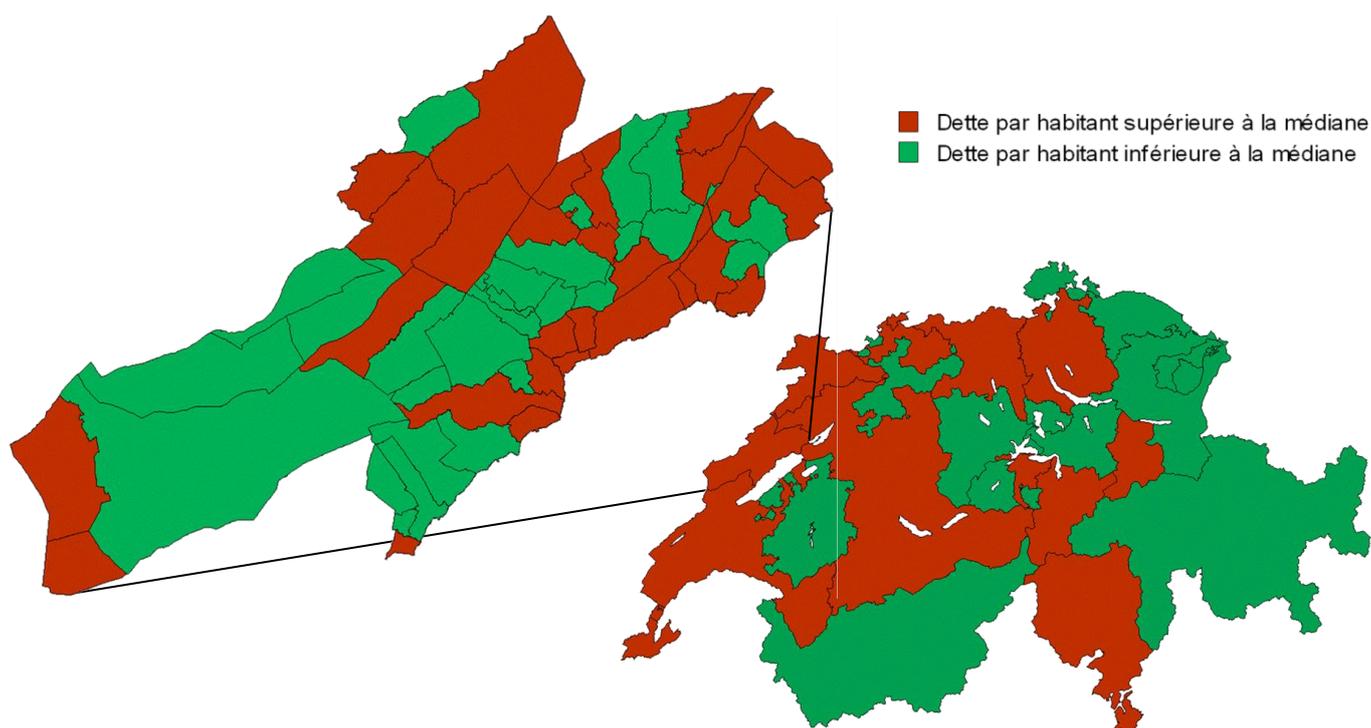
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette au sens large}}{\text{nombre d'habitants}}$$

Dette consolidée (passif du bilan) : [20] + [21] + [22] + [23]
 Nombre d'habitants : selon recensement cantonal du 31.12

Dette par habitant des cantons en 2008 et des communes neuchâteloises en 2009



TABLEAUX ANNEXES

1. Budget et compte de fonctionnement, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)	(5)	(6)=(5)-(4)
1990	834.51	811.94	-22.57	897.32	904.81	+7.49
1991	940.60	899.28	-41.32	970.18	922.56	-47.62
1992	1034.21	995.81	-38.40	1064.87	1002.12	-62.75
1993	1102.08	1042.80	-59.27	1101.19	1036.14	-65.06
1994	1137.38	1073.15	-64.23	1125.47	1070.04	-55.43
1995	1155.71	1103.38	-52.34	1134.97	1097.51	-37.46
1996	1209.75	1165.16	-44.59	1195.69	1167.13	-28.56
1997	1246.03	1202.88	-43.14	1229.22	1191.11	-38.11
1998	1271.01	1228.19	-42.82	1270.06	1228.36	-41.70
1999	1322.89	1280.86	-42.04	1348.88	1323.80	-25.08
2000	1373.89	1337.09	-36.80	1404.96	1392.61	-12.35
2001	1389.75	1356.56	-33.19	1422.49	1403.61	-18.88
2002	1468.44	1431.15	-37.29	1504.84	1476.20	-28.64
2003	1569.90	1512.68	-57.22	1588.29	1524.62	-63.67
2004	1656.75	1588.86	-67.88	1665.60	1566.27	-99.33
2005	1714.72	1665.97	-48.74	1726.49	1645.01	-81.48
2005*	1714.72	1665.97	-48.74	2152.27	2070.79	-81.48
2006	1755.14	1711.56	-43.58	1723.06	1768.19	+45.12
2006**	1755.14	1711.56	-43.58	1995.35	2003.82	+8.47
2007	1785.37	1742.16	-43.21	1791.47	1798.90	+7.42
2008	1844.06	1811.00	-33.05	1894.94	1908.94	+14.0
2009	1893.17	1862.98	-30.19	1913.11	1880.46	-32.65
2010	1886.74	1852.88	-33.86	1922.98	1901.63	-21.35

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

2. Budget et compte des investissements, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)
1990	273.55	173.74	99.81	288.79	199.80	88.99
1991	341.57	224.16	117.42	334.36	227.67	106.69
1992	388.45	255.43	133.02	385.74	244.64	141.10
1993	305.14	205.81	99.32	312.43	217.25	95.18
1994	260.28	177.71	82.57	254.77	177.34	77.43
1995	254.13	165.32	88.81	179.60	113.33	66.28
1996	170.28	92.43	77.85	175.07	106.70	68.37
1997	175.31	99.93	75.38	221.72	144.60	77.12
1998	235.42	143.92	91.50	267.38	177.37	90.02
1999	272.35	173.94	98.41	293.38	208.52	84.87
2000	279.19	177.54	101.66	316.78	198.90	117.88
2001	269.14	173.81	95.33	283.43	175.10	108.34
2002	246.23	157.00	89.23	227.85	150.73	77.13
2003	211.29	125.84	85.46	204.42	146.73	57.69
2004	208.49	113.77	94.72	214.35	136.42	77.93
2005	193.41	97.96	95.45	150.23	86.58	63.65
2006	147.81	81.59	66.22	132.65	83.59	49.06
2007	115.58	57.77	57.81	102.36	59.00	43.36
2008	161.42	97.45	63.98	141.34	50.24	91.10
2009	136.05	63.71	72.35	92.25	42.42	49.83
2010	113.46	48.74	64.72	95.33	43.30	52.03

3. Solde de financement, en millions de francs

Année	Investissements nets	Amortissements du patrimoine administratif	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Financements spéciaux		Exc. (+) / Insuff. (-) de financement
				Attributions	Prélèvements	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(2)+(3)+(4)-(1)-(5)
1990	88.99	41.01	+7.49	20.12	1.47	-21.83
1991	106.69	40.55	-47.62	4.62	10.80	-119.93
1992	141.10	46.28	-62.75	5.17	12.12	-164.52
1993	95.18	55.20	-65.06	3.20	8.72	-110.56
1994	77.43	59.46	-55.43	2.60	11.47	-82.27
1995	66.28	63.74	-37.46	1.70	6.57	-44.87
1996	68.37	65.96	-28.56	6.18	9.02	-33.82
1997	77.12	68.62	-38.11	1.49	8.93	-54.04
1998	90.02	68.20	-41.70	2.23	5.73	-67.03
1999	84.87	70.92	-25.08	9.86	3.41	-32.57
2000	117.88	74.61	-12.35	15.83	5.20	-44.98
2001	108.34	81.16	-18.88	9.95	5.57	-41.67
2002	77.13	86.00	-28.64	11.70	5.37	-13.43
2003	57.69	78.18	-63.67	5.52	10.08	-47.75
2004	77.93	90.96	-99.33	7.23	12.81	-91.87
2005	63.65	77.65	-81.48	4.64	8.61	-71.46
2005*	63.65	439.62	-81.48	68.44	8.61	+354.32
2006	49.06	79.10	+45.12	8.88	44.39	+39.65
2006**	49.06	79.10	+8.47	11.94	44.91	+5.54
2007	43.36	77.33	+7.42	12.14	5.74	+47.79
2008	91.10	85.03	+14.0	42.42	25.39	+24.96
2009	49.83	80.93	-32.65	27.37	24.76	+1.06
2010	52.03	78.06	-21.35	51.01	31.06	+24.63

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

4. Dette, intérêts passifs, en millions de francs et taux moyen d'intérêts, en pourcent

Année	Dette au 31.12 (sens large)	Dette au 31.12. (sens étroit)	Intérêts passifs sur la dette (sens étroit)	Taux moyen d'intérêts*
1990	744.79	567.75	24.94	4.89%
1991	874.29	683.80	27.65	5.28%
1992	1 070.88	913.20	35.90	5.86%
1993	1 281.04	1 049.45	53.27	5.80%
1994	1 366.12	1 094.20	61.06	5.76%
1995	1 470.48	1 186.95	63.19	5.65%
1996	1 495.49	1 219.13	66.40	5.50%
1997	1 599.87	1 266.30	66.75	5.36%
1998	1 629.01	1 290.53	67.46	5.15%
1999	1 697.35	1 368.95	66.34	4.83%
2000	1 748.80	1 461.38	66.04	4.42%
2001	1 731.37	1 497.50	64.02	4.12%
2002	1 829.59	1 591.50	61.83	3.93%
2003	1 854.01	1 624.00	62.73	3.78%
2004	1 989.83	1 805.50	61.76	3.39%
2005	1 912.12	1 715.00	61.22	3.24%
2006	1 716.87	1 480.00	55.52	3.26%
2006**	1 716.87	1 480.00	77.05	3.26%
2007	1 659.93	1 380.00	47.65	3.26%
2008	1 520.99	1 314.45	44.11	3.23%
2009	1 526.71	1 355.00	42.02	3.05%
2010	1 462.37	1 295.00	37.74	2.87%

* Le taux moyen d'intérêts représente la somme des intérêts annuels payés sur chaque emprunts auprès des instituts financiers divisé par la somme des emprunts qui sont en cours au 31 décembre.

** Après comptabilisation du principe d'échéance

5. Charges par nature, en millions de francs

Année	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements aux collectivités	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...+(10)
1990	242.95	81.55	25.38	42.89	34.09	7.31	326.00	78.59	20.13	38.42	897.32
1991	272.69	89.16	28.96	43.53	35.26	7.93	373.30	93.76	4.62	20.97	970.18
1992	286.11	90.08	37.65	51.85	40.46	8.59	412.67	104.71	5.17	27.58	1 064.87
1993	292.37	86.07	55.42	60.69	42.08	8.59	422.97	105.26	3.20	24.56	1 101.19
1994	287.86	85.48	62.05	65.67	45.09	9.51	424.28	119.77	2.60	23.17	1 125.47
1995	290.07	89.86	64.56	71.58	43.08	9.86	434.51	115.97	1.70	13.77	1 134.97
1996	300.60	93.31	67.64	74.63	46.01	11.94	493.66	88.14	6.18	13.58	1 195.69
1997	302.94	95.82	67.60	77.41	51.19	12.82	527.59	77.65	1.49	14.71	1 229.22
1998	308.79	96.58	68.46	77.72	49.14	12.53	562.19	82.67	2.23	9.75	1 270.06
1999	319.17	101.42	66.85	81.88	51.78	30.54	590.07	83.86	9.86	13.44	1 348.88
2000	336.42	104.96	66.82	82.89	51.03	43.41	596.15	85.90	15.72	21.65	1 404.96
2001	346.27	110.35	64.59	90.90	3.06	59.15	623.12	91.79	9.95	23.31	1 422.49
2002	370.39	114.02	63.10	96.37	3.20	67.58	657.63	97.27	11.70	23.59	1 504.84
2003	399.05	113.68	63.97	96.74	3.28	75.29	712.79	96.76	5.52	21.22	1 588.29
2004	412.00	123.79	62.89	109.54	3.72	76.28	751.69	97.19	7.23	21.27	1 665.60
2005	485.20	121.22	61.99	95.75	3.35	70.85	780.61	80.03	4.64	22.87	1 726.49
2005*	485.20	121.22	61.99	457.72	3.35	70.85	780.61	80.03	68.44	22.87	2 152.27
2006	479.53	128.33	56.38	98.30	4.52	70.57	773.19	74.32	8.88	29.04	1 723.06
2006**	479.62	128.57	77.91	98.30	4.75	72.87	1 017.99	74.32	11.94	29.09	1 995.35
2007	438.09	113.14	48.58	95.26	5.86	72.94	892.01	77.27	12.14	36.18	1 791.47
2008	438.82	126.31	45.44	111.15	8.92	71.43	901.98	76.82	42.42	71.66	1 894.94
2009	419.23	126.26	43.24	107.44	9.29	79.19	971.72	82.73	27.37	46.64	1 913.11
2010	405.88	118.73	39.08	121.40	9.11	85.68	973.82	87.80	51.01	30.49	1 922.98

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

6. Revenus par nature, en millions de francs

Année	Impôts	Patentes et concessions	Revenus des biens	Contributions	Part à des recettes sans affectation	Dédommagements de collectivités	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...+(10)
1990	489.82	4.59	29.35	69.04	91.54	22.23	79.76	78.59	1.47	38.42	904.81
1991	471.50	5.26	28.07	72.53	99.13	25.51	95.03	93.76	10.80	20.97	922.56
1992	498.45	4.84	31.31	75.25	109.51	28.26	110.08	104.71	12.12	27.58	1 002.12
1993	505.13	5.70	27.16	78.41	124.18	31.93	125.08	105.26	8.72	24.56	1 036.14
1994	521.16	5.67	26.94	82.76	119.53	29.10	130.48	119.77	11.47	23.17	1 070.04
1995	543.50	6.19	22.47	85.86	126.27	29.48	147.43	115.97	6.57	13.77	1 097.51
1996	562.98	6.04	24.72	86.81	130.13	25.95	219.77	88.14	9.02	13.58	1 167.13
1997	562.05	5.85	23.94	84.82	142.86	26.82	243.49	77.65	8.93	14.71	1 191.11
1998	571.75	5.88	24.66	86.43	145.16	26.76	269.57	82.67	5.73	9.75	1 228.36
1999	606.01	6.46	25.14	90.70	164.77	38.54	291.47	83.86	3.41	13.44	1 323.80
2000	647.63	6.50	30.27	97.44	163.38	41.32	293.44	85.90	5.08	21.65	1 392.61
2001	657.02	6.41	30.92	107.35	183.69	44.15	253.42	91.79	5.57	23.31	1 403.61
2002	689.11	6.23	29.21	115.26	197.72	50.22	262.23	97.27	5.37	23.59	1 476.20
2003	678.65	6.30	29.77	121.44	199.62	79.42	281.37	96.76	10.08	21.22	1 524.62
2004	683.74	6.10	31.46	131.68	199.46	83.01	299.56	97.19	12.81	21.27	1 566.27
2005	859.76	6.07	33.44	138.29	188.41	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	1 645.01
2005*	859.76	6.07	33.44	138.29	614.19	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	2 070.79
2006	918.90	5.89	38.56	142.86	208.14	66.08	240.00	74.32	44.39	29.04	1 768.19
2006**	925.00	5.93	52.81	151.00	302.85	86.38	331.53	74.32	44.91	29.09	2 003.82
2007	968.76	5.34	43.76	143.30	201.61	67.89	249.04	77.27	5.74	36.18	1 798.90
2008	991.38	5.53	48.18	149.33	270.66	64.14	205.86	76.82	25.39	71.66	1 908.94
2009	982.26	5.56	49.69	138.74	263.02	54.84	232.21	82.73	24.76	46.64	1 880.46
2010	995.43	5.72	61.94	127.84	272.58	51.32	237.45	87.80	31.06	30.49	1 901.63

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

7. Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle, en millions de francs

Année	Administration générale	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture et loisirs	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protec. et aménag. de l'envt	Economie publique	Finances et impôts	Excédents de charges (-) / revenus (+)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(10)-(1) -(2)-...-(9)
1990	48.81	46.31	181.83	11.66	73.00	94.23	31.80	13.47	26.36	534.96	+7.49
1991	48.76	53.57	203.90	10.21	79.62	99.72	33.68	17.80	12.00	511.65	-47.62
1992	51.14	58.81	206.40	11.44	81.60	115.15	39.93	18.31	11.59	531.62	-62.75
1993	49.78	60.58	207.20	11.40	84.94	112.99	42.07	18.94	9.50	532.34	-65.06
1994	48.30	58.50	200.80	11.83	81.99	114.70	44.22	19.88	9.24	534.02	-55.43
1995	51.72	57.78	202.25	11.41	81.21	111.02	43.70	20.90	9.16	551.69	-37.46
1996	52.74	62.19	220.82	11.85	87.06	84.58	70.49	23.16	16.07	600.40	-28.56
1997	55.59	63.21	221.85	12.14	96.58	87.66	67.18	21.00	17.14	604.24	-38.11
1998	58.32	63.07	227.62	12.76	95.76	99.96	63.31	12.97	28.18	620.23	-41.70
1999	60.79	62.68	236.20	11.85	102.35	104.70	66.22	15.06	31.00	665.77	-25.08
2000	65.84	65.53	252.57	12.83	99.94	120.90	70.74	17.69	34.52	728.21	-12.35
2001	70.17	69.12	265.36	14.04	115.68	169.28	71.17	17.96	36.44	810.33	-18.88
2002	73.92	72.25	290.42	16.88	118.23	176.76	69.96	19.39	39.46	848.62	-28.64
2003	77.90	68.20	296.21	16.95	133.25	190.23	70.05	18.23	32.91	840.25	-63.67
2004	82.58	70.13	311.26	17.02	144.47	203.16	70.56	19.00	30.90	849.74	-99.33
2005	80.46	63.97	333.75	15.71	256.90	230.51	70.66	18.66	28.27	1017.40	-81.48
2006	76.45	63.21	324.03	14.71	255.18	243.52	72.89	16.84	28.04	1140.00	+45.12
2006*	74.68	62.87	290.63	14.71	401.06	263.85	72.15	21.53	28.15	1238.08	+8.47
2007	87.48	63.98	348.13	13.85	261.12	264.00	74.49	15.39	27.00	1162.85	+7.42
2008	78.56	66.98	383.75	15.92	261.24	288.36	82.56	18.04	46.39	1255.80	+14.0
2009	81.52	66.91	400.81	14.71	272.34	287.54	87.66	14.73	34.00	1227.57	-32.65
2010	74.85	86.18	403.58	14.12	283.77	292.75	85.90	17.24	23.62	1260.67	-21.35

* Après comptabilisation du principe d'échéance

8. Actif du bilan, en millions de francs

Année	Patrimoine financier			Patrimoine administratif *			Avances envers fin. spéciaux	Découvert	Total	
	Disponi- bilités	Avoirs	Place- ments	Actifs transitoires	Investis- sements	Prêts et part. permanentes				Subventions à l'investissement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)				(7)
1990	15.77	289.56	96.55	23.57	313.46	161.54	0.00	0.00	27.65	928.09
1991	8.61	303.15	94.82	18.60	378.21	159.59	0.00	0.00	70.63	1 033.62
1992	13.78	334.75	88.02	15.67	472.44	157.44	0.00	0.00	130.15	1 212.25
1993	24.34	369.20	86.76	16.56	513.56	206.86	0.00	0.00	193.00	1 410.28
1994	30.84	356.46	82.88	5.64	530.60	235.26	0.00	0.00	246.90	1 488.57
1995	17.42	364.37	79.05	32.72	532.50	276.36	0.00	0.00	283.37	1 585.78
1996	42.23	331.20	69.41	15.54	537.58	270.40	0.00	4.97	310.01	1 581.33
1997	47.18	361.96	68.17	20.80	545.91	287.58	0.00	5.36	348.04	1 684.98
1998	25.63	370.87	68.98	4.90	423.00	286.35	144.80	4.71	389.74	1 718.97
1999	13.76	422.32	73.96	14.99	424.54	273.80	153.68	4.39	414.82	1 796.26
2000	33.24	413.33	74.05	25.03	455.45	253.99	164.46	0.99	427.16	1 847.70
2001	25.74	400.92	73.02	46.72	468.58	216.55	178.74	0.00	446.05	1 856.31
2002	124.64	456.47	64.12	16.42	472.33	183.98	170.74	0.00	474.68	1 963.39
2003	37.80	481.89	64.20	84.57	456.84	185.72	162.95	0.00	538.35	2 012.30
2004	51.63	536.26	61.48	20.30	463.28	196.88	148.77	0.00	637.68	2 116.27
2005**	84.63	757.76	67.05	22.17	461.55	196.77	137.31	0.00	357.18	2 084.40
2006	65.05	512.70	67.96	146.50	448.84	198.75	120.55	0.00	348.71	1 909.05
2007	132.31	425.32	65.90	162.59	431.04	196.29	104.66	0.00	341.28	1 859.38
2008	68.52	490.67	62.42	113.44	400.81	198.07	142.56	0.00	327.28	1 803.79
2009	108.82	462.41	57.25	103.44	394.02	199.54	117.60	0.00	359.94	1 803.02
2010	110.48	421.32	52.16	106.53	392.68	200.11	88.96	0.00	381.28	1 753.55

* Entre 1990 et 1997, les investissements et les subventions à l'investissement apparaissent dans la même colonne.

** Le versement extraordinaire de la BNS influence les avoires (placements à terme) et le découvert (amortissement).

9. Passif du bilan, en millions de francs

Année	Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long terme	Engagements envers entités particulières	Provisions	Passifs transitoires	Engagements envers fin. spéciaux	Réserves*	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)		(8)=(1)+...+(7)
1990	127.63	0.00	610.53	6.63	20.67	45.44	117.19	0.00	928.09
1991	129.12	0.00	727.20	17.97	14.13	35.75	109.44	0.00	1 033.62
1992	101.40	0.00	957.00	12.48	10.64	31.56	99.18	0.00	1 212.25
1993	111.08	0.00	1 146.26	23.71	9.12	29.13	90.99	0.00	1 410.28
1994	108.59	0.00	1 219.59	37.93	9.11	33.18	80.16	0.00	1 488.57
1995	117.79	0.00	1 305.27	47.42	9.10	32.38	73.82	0.00	1 585.78
1996	119.15	0.00	1 340.40	35.94	11.42	9.12	65.30	0.00	1 581.33
1997	161.84	0.00	1 405.51	32.52	7.62	16.95	60.55	0.00	1 684.98
1998	158.02	13.23	1 428.87	28.89	7.00	26.02	56.94	0.00	1 718.97
1999	173.98	4.87	1 498.58	19.92	16.59	27.59	54.73	0.00	1 796.26
2000	164.50	0.01	1 572.35	11.95	16.66	19.59	62.64	0.00	1 847.70
2001	109.80	18.28	1 572.88	30.41	28.11	32.91	63.92	0.00	1 856.31
2002	150.75	0.35	1 640.03	38.46	20.37	40.50	72.93	0.00	1 963.39
2003	106.70	11.16	1 671.93	64.23	12.72	70.47	75.11	0.00	2 012.30
2004	128.69	0.01	1 853.74	36.62	6.80	16.84	73.58	0.00	2 116.27
2005**	139.62	0.00	1 767.71	4.79	7.50	30.37	134.40	0.00	2 084.40
2006	177.87	0.00	1 534.79	4.21	12.33	83.97	95.88	0.00	1 909.05
2007	204.95	0.00	1 437.87	17.11	16.29	86.04	97.13	0.00	1 859.38
2008	178.34	0.00	1 374.72	18.78	18.24	90.83	122.87	0.00	1 803.79
2009	135.68	0.00	1 418.34	3.54	13.70	99.76	112.51	19.50	1 803.02
2010	138.98	0.00	1 360.62	1.88	27.59	93.61	90.09	40.77	1 753.55

* Dès l'année 2009, le poste "Réserves" est ajouté au passif du bilan. Précédemment, il était comptabilisé avec les provisions..

** L'affectation du versement extraordinaire de la BNS influence les dettes à moyen et long terme (remboursements) et les engagements envers les financements spéciaux (attributions aux fonds).

PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

3 - CHARGES

4 - REVENUS

30 Charges de personnel

- 300 Autorités, commissions et juges
- 301 Personnel administratif et d'exploitation
- 302 Personnel enseignant
- 303 Assurances sociales
- 304 Caisses de pensions et de prévoyance
- 306 Prestations en nature
- 305 Assurance maladie et accidents
- 307 Prestations aux retraités
- 308 Personnel temporaire
- 309 Autres charges de personnel

31 Biens, services et marchandises

- 310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel enseignement
- 311 Mobilier, machines, véhicules
- 312 Eau, énergie, combustibles
- 313 Autres marchandises
- 314 Entretien des immeubles
- 315 Entretien d'objets mobiliers
- 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation
- 317 Dédommagements
- 318 Honoraires et prestations de service
- 319 Frais divers

32 Intérêts passifs

- 320 Engagements courants
- 321 Dettes à court terme
- 322 Dettes à moyen et à long terme
- 323 Dettes envers des entités particulières
- 329 Autres intérêts passifs

33 Amortissements

- 330 Patrimoine financier
- 331 Patrimoine administratif, amortissements ordinaires
- 332 Patrimoine administratif, amortiss. complémentaires
- 333 Découvert

34 Parts et contributions sans affectation

- 340 Parts de recettes destinées à des communes
- 341 Contributions à des communes

35 Dédommagements à des collectivités publiques

- 350 Confédération
- 351 Cantons
- 352 Communes

36 Subventions accordées

- 360 Confédération
- 361 Cantons
- 362 Communes
- 363 Propres établissements
- 364 Sociétés d'économie mixte
- 365 Institutions privées
- 366 Personnes physiques
- 367 Etranger

37 Subventions redistribuées

- 370 Confédération
- 371 Cantons
- 372 Communes
- 373 Propres établissements
- 374 Sociétés d'économie mixte
- 375 Institutions privées
- 376 Personnes physiques

38 Attributions aux financements spéciaux

39 Imputations internes

40 Impôts

- 400 Impôts sur le revenu et la fortune
- 401 Impôts sur le bénéfice et le capital
- 402 Impôts fonciers
- 403 Impôts sur les gains en capital
- 404 Droits de mutation et de timbre
- 405 Impôts sur les successions et donations
- 406 Impôts sur la propriété et sur la dépense
- 407 Impôts sur la consommation

41 Patentes et concessions

42 Revenus des biens

- 420 Banques
- 421 Créances
- 422 Capitaux du patrimoine financier (sans les immeubles)
- 423 Immeubles du patrimoine financier
- 424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier
- 425 Prêts du patrimoine administratif
- 426 Participations permanentes du patrimoine administratif
- 427 Immeubles du patrimoine administratif
- 429 Autres revenus

43 Contributions

- 430 Contributions de remplacement
- 431 Emoluments administratifs
- 432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions
- 433 Ecolages
- 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service
- 435 Ventes
- 436 Dédommagements de tiers
- 437 Amendes
- 438 Prestations effectuées par la collectivité pour ses investissements
- 439 Autres contributions

44 Parts à des recettes et contributions sans affectation

- 440 Part à des recettes fédérales
- 441 Part à des recettes cantonales
- 444 Contributions cantonales
- 445 Contributions communales

45 Dédommagements de collectivités publiques

- 450 Confédération
- 451 Cantons
- 452 Communes

46 Subventions acquises

- 460 Confédération
- 461 Cantons
- 462 Communes
- 463 Propres établissements
- 469 Autres subventions

47 Subventions à redistribuer

- 470 Confédération
- 471 Cantons
- 472 Communes
- 473 Propres établissements

48 Prélèvements sur les financements spéciaux

49 Imputations internes

PLAN COMPTABLE DU BILAN

1 - ACTIF

2 - PASSIF

PATRIMOINE FINANCIER

10 Disponibilités

- 100 Caisse
- 101 Chèques postaux
- 102 Banque

11 Avoirs

- 110 Accréditifs
- 111 Comptes courants
- 112 Impôts à encaisser
- 113 Dédommagements de collectivités publiques
- 114 Subventions de collectivités publiques
- 115 Autres débiteurs
- 116 Avoirs à terme fixe
- 118 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 119 Autres créances

12 Placements

- 120 Valeurs à revenu fixe
- 121 Actions et parts sociales
- 122 Prêts
- 123 Immeubles
- 124 Mobilier, machines, véhicules
- 125 Marchandises et approvisionnements
- 129 Autres placements

13 Actifs transitoires

- 130 Intérêts
- 131 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 132 Assurances
- 139 Autres comptes transitoires

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

14 Investissements

- 140 Terrains non bâtis
- 141 Ouvrages de génie civil
- 143 Terrains bâtis
- 145 Forêts
- 146 Mobilier, machines, véhicules
- 147 Marchandises et approvisionnements
- 149 Autres biens

15 Prêts et participations permanentes

- 151 Cantons
- 152 Communes
- 153 Propres établissements
- 154 Sociétés d'économie mixte
- 155 Institutions privées
- 156 Personnes physiques
- 157 Etranger

16 Subventions d'investissements

- 160 Confédération
- 161 Cantons
- 162 Communes
- 163 Propres établissements
- 164 Sociétés d'économie mixte
- 165 Institutions privées
- 166 Personnes physiques
- 167 Etranger

17 Autres dépenses à amortir

- 170 Expropriations

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

18 Avances aux financements spéciaux

DÉCOUVERT

19 Découvert

ENGAGEMENTS

20 Engagement courants

- 200 Créanciers
- 201 Dépôts
- 202 Réserves de crise
- 203 Dédommagements à des collectivités publiques
- 204 Subventions à verser
- 205 Subventions à redistribuer
- 206 Comptes courants
- 208 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 209 Autres engagements

21 Dettes à court terme

- 210 Banques
- 211 Collectivités publiques
- 212 Entreprises publiques autonomes
- 213 Placements effectués par le personnel
- 219 Autres dettes à court terme

22 Dettes à moyen et long terme

- 220 Emprunts hypothécaires
- 221 Reconnaissances de dettes
- 222 Bons de caisse
- 223 Emprunts par obligation
- 228 Dettes en monnaie étrangère
- 229 Autres dettes à moyen et long terme

23 Engagements envers des entités particulières

- 230 Propres établissements
- 231 Caisses de pensions
- 232 Caisses d'épargne
- 233 Fonds et fondations
- 234 Fonds destinés à couvrir les risques matériels non assurés

24 Provisions

- 240 Compte de fonctionnement
- 241 Compte des investissements

25 Passifs transitoires

- 250 Intérêts
- 251 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 252 Assurances
- 259 Autres comptes transitoires

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

28 Engagements envers les financements spéciaux

FORTUNE

29 Fortune nette

LEXIQUE

Actif	L'actif du bilan comprend les valeurs patrimoniales (avoirs, placements financiers, investissements, prêts et participations), les avances aux fonds spéciaux ainsi que l'éventuel découvert du bilan.
Amortissement	L'amortissement est une charge sans décaissement. Il représente le paiement, sur la durée, d'un investissement. Dans la comptabilité, la diminution de valeur liée à un investissement (dépréciation) s'inscrit en tant qu'amortissement. Dans le compte de fonctionnement, elle figure dans les charges, la valeur des investissements étant adaptée en conséquence dans le bilan annuel. On distingue les amortissements du patrimoine administratif (sur les investissements réalisés) et les amortissements relevant du patrimoine financier (non valeurs fiscales ou pertes sur débiteurs). Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 33 du modèle comptable harmonisé.
Autofinancement	Amortissements du patrimoine administratif +/- résultat du compte de fonctionnement (+ si excédent de revenus et - si excédent de charges).
Autofinancement (capacité d')	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent du total des revenus déterminants (sans les subventions redistribuées ni les imputations internes).
Autofinancement (degré d')	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent des investissements nets. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
Biens, services et marchandises	Ensemble des charges permettant à la collectivité de fonctionner : matériel, fournitures de bureau, mobilier, machines, énergie, loyers, déplacements, mandats, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 31 du modèle comptable harmonisé.
Bilan	Récapitulation de la situation patrimoniale de la collectivité publique au vu de ce qu'elle possède (actif) et de ce qu'elle doit (passif). Le bilan est mis à jour en fin d'année.
Budget	Acte législatif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles d'une collectivité publique. Le budget peut-être vu comme le reflet financier des décisions politiques qui sont prises.
Capital étranger	Le capital étranger apparaît au passif du bilan. Il se compose des dettes publiques, des divers engagements, des provisions, des passifs transitoires et des financements spéciaux.
Charge	Transaction de la comptabilité d'exploitation entraînant une diminution de fortune ou une augmentation du découvert (charges de personnel, charges en biens, services et marchandises, charges d'intérêt, subventions, etc.). Une charge ne donne pas forcément lieu à un décaissement (cf. amortissements).
Charges de personnel	Traitements (salaires), assurances sociales concernant le personnel administratif, les enseignants ainsi que les employés temporaires travaillant pour le compte d'une collectivité publique. Font également partie des charges de personnel les rentes, pensions, allocations de renchérissement aux retraités ainsi que les frais liés au recrutement, à la formation, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 30 du modèle comptable harmonisé.
Charge financière	Intérêts passifs + amortissements du patrimoine administratif - revenus des biens. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière.
Charge nette des intérêts	Intérêts passifs - intérêts actifs. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière et l'indicateur de la quotité des intérêts. Dans le calcul des intérêts nets, toutes les rubriques concernant les intérêts passifs sont prises en considération, ce qui n'est pas le cas des intérêts actifs.
Classification administrative ou organique	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après l'organisation de la collectivité publique (services et offices).
Classification fonctionnelle	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après les tâches et les objectifs visés par la collectivité publique : administration générale, santé, sécurité publique, prévoyance sociale, enseignement, etc.
Classification spécifique ou par nature	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après le plan comptable harmonisé applicable aux collectivités publiques : charges de personnel, biens services et marchandises, amortissements, subventions, impôts, etc.
Compte administratif	Terme générique englobant le compte de fonctionnement et le compte des investissements.
Compte de fonctionnement	Le compte de fonctionnement met en regard les charges annuelles courantes et les revenus correspondants. Cette comparaison fait ressortir soit un excédent de charges, soit un excédent de revenus. Le solde du compte fonctionnement détermine la variation de la fortune ou du découvert au bilan.

Compte des investissements	Le compte des investissements comprend toutes les dépenses et toutes les recettes (en général subventions reçues) liées à la réalisation ou à l'acquisition de biens du patrimoine administratif, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs années et qui servent à l'exécution d'une tâche publique. Le solde obtenu par différence entre dépenses et recettes dans le compte, représente le montant des investissements nets devant être financé par la collectivité même. Lors de la clôture de l'exercice, le solde net des investissements est transféré au bilan.
Contributions	Revenus résultant des prestations et livraisons effectuées par la collectivité pour des tiers, ainsi que les recettes provenant des amendes, des émoluments et des prestations effectuées par la collectivité pour ses propres investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé.
Couverture des charges (degré de)	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent du total des charges.
Couverture des revenus déterminants (degré de)	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent des revenus déterminants. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
Découvert	Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). Le découvert figure à l'actif du bilan. Il correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de fonctionnement. Selon le règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), le découvert doit être amorti au plus vite, mais il ne peut excéder cinq ans.
Dédommagements à des / de collectivités publiques	Compensation financière versée à une collectivité publique qui se substitue complètement ou partiellement dans l'exécution d'une tâche incombant à la propre collectivité et vice versa. Le dédommagement est calculé sur la base des coûts de la tâche (prix de revient). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 35 et 45 du modèle comptable harmonisé.
Déficit	Excédent des charges par rapport aux revenus durant un exercice. Il indique la diminution de la fortune ou l'accroissement du découvert au bilan.
Déficit conjoncturel	Part du déficit liée à l'évolution de la conjoncture. Cette part du déficit est imputable à un surcroît de dépenses essentiellement dans les domaines social et économique (qui visent à atténuer les effets de la récession) et à une diminution des recettes fiscales.
Déficit structurel	Part du déficit résultant de la surcharge durable du budget par des tâches non financées (p. ex. nouvelles tâches sans réduction simultanée de tâches existantes et, voire ou, diminution des recettes). Si le déficit structurel est important, le budget reste déficitaire même lorsque la situation conjoncturelle est favorable.
Dépenses courantes	Total des charges du compte de fonctionnement sans amortissements du patrimoine financier ni subventions redistribuées ni attributions aux financements spéciaux ni imputations internes. Notion utilisée dans le calcul de l'effort d'investissement.
Dettes publiques (dettes consolidées)	Ensemble des sommes empruntées par l'Etat auprès des banques, des compagnies d'assurances, etc. pour le financement des besoins relatifs au compte de fonctionnement et au compte des investissements. Ces emprunts représentent les dettes à moyen et long terme. On distingue la dette au sens étroit de la dette au sens large suivant les postes retenus au passif pour la calculer. La dette exprimée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité publique est un indicateur fréquemment utilisé en finances publiques.
Émoluments	Montant financier exigé par une collectivité publique en contre-partie d'une prestation fournie à l'utilisateur (permis de conduire, passeport, etc.). Les émoluments sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé (contributions).
Excédent de financement	Cas résultant d'un montant des amortissements supérieur au montant des investissements nets +/- le résultat du compte de fonctionnement. Un excédent de financement permet d'utiliser des fonds pour rembourser la dette ou pour effectuer des placements.
Financements spéciaux	Affectation totale ou partielle de par la loi de revenus à des tâches publiques particulières (recettes affectées). On distingue les prélèvements aux financements spéciaux (revenu) des attributions aux financements spéciaux (charge). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 38 et 48 du modèle comptable harmonisé.
Fortune nette	Excédent des postes de l'actif du bilan par rapport aux postes du passif. Elle provient d'excédents de revenus du compte de fonctionnement et permet de couvrir d'éventuels futurs excédents de charges. Il s'agit de la situation opposée au découvert.
Frein à l'endettement	Mécanisme inscrit dans la loi sur les finances qui impose le respect de certaines valeurs limites en termes d'indicateurs financiers (degré d'autofinancement et degré de couverture des revenus déterminants) lors de la présentation du budget et de la clôture des comptes.
Frein aux dépenses	Mécanisme imposant une majorité qualifiée (3/5) lors des votes du Grand Conseil pour l'acceptation des dépenses importantes et l'augmentation des recettes fiscales.

Impôts	Contribution perçue par la collectivité publique sans condition (pas de contrepartie) en vertu de sa souveraineté. Pris dans son sens technique, l'impôt est perçu principalement en fonction d'une certaine situation économique réalisée en la personne de l'assujetti, soit lors de l'obtention d'une somme d'argent (salaire), soit lors de l'utilisation de cette somme (consommation). La Confédération, les cantons et les communes perçoivent des impôts dans leur domaine de souveraineté, afin d'assumer les tâches qui leur sont confiées. Les recettes fiscales sont donc des revenus importants qui sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 40 du modèle comptable harmonisé.
Imputations internes	Opérations comptables entre entités administratives faisant partie d'un même budget. Dans le compte de fonctionnement, le total des charges doit être égal au total des revenus. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 39 et 49 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
Indicateurs financiers	Données quantitatives calculées sur la base de rubriques budgétaires pour une période donnée. Ils permettent des comparaisons dans le temps et entre collectivités publiques. Les principaux indicateurs financiers sont le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, la quotité des intérêts, la dette par habitant, etc.
Insuffisance de financement	Moyens financiers que la collectivité doit emprunter pour exécuter les tâches publiques. L'insuffisance de financement résulte principalement du résultat du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Elle induit une augmentation des dettes figurant au passif du bilan.
Intérêts passifs	Intérêts dus pour l'emploi de fonds étrangers lorsque la collectivité publique emprunte. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 32 du modèle comptable harmonisé.
Intérêts passifs (poids des)	Indicateur financier qui exprime les intérêts passifs en pourcent des recettes fiscales directes.
Investissement	Dépense pour l'acquisition, la réalisation ou l'amélioration de valeurs patrimoniales durables (bâtiments, routes, prêts et participations, etc.). Les investissements nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques figurent dans le patrimoine administratif au bilan.
Investissement (effort d')	Indicateur financier qui exprime les investissements nets en pourcent des dépenses courantes.
Investissements nets	Dépenses d'investissements qui sont financées puis couvertes par les propres moyens de la collectivité. Le niveau des investissements nets se calcule en soustrayant les recettes d'investissements (subventions acquises ou prestations de tiers) du montant des dépenses brutes.
Modèle comptable harmonisé (MCH)	Modèle de comptabilité utilisé pour les finances publiques. Le MCH comprend le compte administratif (compte de fonctionnement, compte des investissements), le compte de financement et le bilan. Ce modèle a été amélioré à la fin des années 2000 pour laisser place au nouveau MCH2.
Parts et contributions / recettes sans affectation	Part légale d'autres collectivités / de la collectivité aux recettes et contributions encaissées par une collectivité / d'autres collectivités. L'affectation est laissée au libre choix de la collectivité bénéficiaire. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 34 et 44 du modèle comptable harmonisé.
Passif	Le passif du bilan se compose en règle générale des engagements (dettes, engagements envers les fonds spéciaux), des réserves ou provisions ainsi que de l'éventuelle fortune nette.
Patentes et concessions	Autorisation d'exploiter que la collectivité publique délivre et donnant lieu à un émolument (p. ex. établissements publics, permis de pêche, de chasse, etc.). Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 41 du modèle comptable harmonisé.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens qui sont réalisables sans nuire à un but d'utilité publique et qui sont gérés selon les usages commerciaux.
Péréquation financière	La péréquation financière porte au sens large sur tous les transferts financiers entre collectivités publiques de différents niveaux, que ces transferts aient pour but d'inciter à accomplir des tâches étatiques (p. ex. octroi de subventions afin d'encourager la construction et l'entretien du réseau routier) ou de compenser des disparités de capacité financière (réduction des disparités entre cantons riches et cantons pauvres). Au sens étroit, la péréquation vise à une redistribution plus équilibrée des ressources entre collectivités, et à une compensation des charges structurelles excessives de ces dernières (p. ex. régions de montagne et villes).

Plan financier	Instrument accompagnant le programme de législation qui oriente sur le développement probable à moyen terme (3 ans) des charges et des revenus du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Alors que le budget porte sur les ressources nécessaires l'année suivante, le plan financier définit les besoins pour les années ultérieures, en fonction des priorités politiques. Il indique également comment pourvoir à ces besoins (impôts existants, hausses d'impôts, surcroît d'endettement). S'appuyant sur diverses hypothèses concernant l'évolution de l'économie, il montre quelle est l'évolution des finances et s'il y a lieu d'intervenir pour atteindre l'équilibre budgétaire.
Point d'impôt (valeur du)	Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des contribuables d'une commune, ce dernier est calculé sur le produit de l'impôt des personnes physiques uniquement. Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la catégorie de ses contribuables (marié, célibataires, etc.) et de la structure des revenus de sa population (commune rurale ou commune urbaine), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre. Afin de permettre une comparaison intercommunale le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.
Principe d'annualité	En vertu du principe d'annualité, les crédits budgétaires ne sont généralement disponibles que pour un exercice et échoient à la fin de l'année en question.
Principe d'échéance	Comptabilisation des charges au moment où elles sont engagées et au moment où les revenus sont facturés. Ce principe s'oppose au principe de caisse qui prévoit la comptabilisation des charges au moment où elles sont payées et les revenus au moment où ils sont encaissés.
Principe de spécialité	En vertu du principe de spécialité, les crédits budgétaires doivent être dépensés conformément à leur destination initiale et dans les limites autorisées.
Quotité de la charge financière	Indicateur financier qui exprime les amortissements du patrimoine administratif et les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
Quotité des intérêts	Indicateur financier qui exprime les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
Recettes fiscales directes	Impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques et impôts sur le bénéfice et le capital versés par les personnes morales.
Revenu	Opération qui induit une augmentation de la fortune ou une diminution du découvert.
Revenus des biens	Intérêts actifs sur les placements, revenus des biens mobiliers et immobiliers des patrimoines financiers et administratifs. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 42 du modèle comptable harmonisé.
Revenus déterminants	Total des revenus du compte de fonctionnement sans les subventions à redistribuer ni les imputations internes. Notion utilisée pour calculer plusieurs indicateurs.
Subventions accordées	Prestations financières à fond perdu de la collectivité, inscrites dans la loi et versées à d'autres collectivités publiques, à des organisations semi-étatiques et privées ainsi qu'à des personnes physiques. On distingue les aides financières qui incitent des tiers à poursuivre dans la direction souhaitée, les aides financières individuelles qui sont accordées aux personnes en difficulté (aide matérielle) et les indemnités, qui sont versées à des particuliers, des entreprises publiques et privées, aux cantons et aux communes, et qui permettent d'atténuer ou de compenser complètement la charge résultant de l'exécution de tâches publiques prescrites ou déléguées. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 36 du modèle comptable harmonisé.
Subventions acquises	Prestations financières reçues d'une autre collectivité publique, servant à la couverture de charges spécifiques du compte de fonctionnement ou à stimuler la réalisation et l'acquisition de biens concernant le compte des investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 46 du modèle comptable harmonisé.
Subventions redistribuées / à redistribuer	Prestations financières provenant d'une collectivité et destinées intégralement à une autre collectivité ou à un tiers. Comptablement, le total des subventions redistribuées (charges) est égal au total des subventions à redistribuer (revenus). Les montants ne font donc que transiter par le compte de fonctionnement de la collectivité concernée. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 37 et 47 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
Taxe	Contribution publique spéciale perçue par une collectivité ou un établissement pour une activité déterminée (p. ex. déchets, eaux usées). Son montant est, dans la règle, proportionnel à la prestation demandée mais peut couvrir l'ensemble des frais de la prestation fournie.
Trésorerie	Moyens financiers pour maintenir constamment la capacité de paiement d'une collectivité.